



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations Droit

Université Toulouse 1 Capitole

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/07/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Édouard Verny, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉ EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration publique
- Licence Droit
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Master Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
- Master Biotechnologies
- Master Droit de l'immobilier
- Master Droit de la santé
- Master Droit des affaires
- Master Droit du numérique
- Master Droit du patrimoine
- Master Droit fiscal
- Master Droit international et droit européen
- Master Droit notarial
- Master Droit pénal et sciences criminelles
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit social
- Master Éthique
- Master Histoire du droit et des institutions

PRÉSENTATION

Le champ *Droit* comprend trois licences et quatorze masters strictement juridiques auxquels s'ajoutent deux masters partiellement juridiques, co-accrédités avec d'autres établissements toulousains.

Est ainsi proposée une licence généraliste *Droit*, développée sur les sites de Toulouse et de Montauban, qui présente l'originalité d'offrir des doubles diplômes en *Droit et gestion* et en *Économie et Droit* (qui procèdent de la présence, dans la même Université, de l'École d'économie et de Toulouse School of Management), d'autres avec des établissements étrangers ainsi que des parcours de *Droit privé*, de *Droit public*, de *Droit et science politique* et de *Juriste d'entreprise*. Des formations sont aussi proposées à distance (FOAD) et en formation continue. Une licence *Administration publique* (LAP), rattachée à l'Institut d'études politiques de Toulouse (qui dispose de ses propres formations de préparation aux concours de la fonction publique) et à l'Institut d'Études Judiciaires de l'Université Toulouse 1 Capitole prépare prioritairement les étudiants à la réussite aux concours externes de catégories A et B de la fonction publique d'État et territoriale. La licence professionnelle *Métiers du notariat* permet de former non seulement des collaborateurs d'études notariales mais aussi, plus largement, des professionnels de l'immobilier et de la gestion du patrimoine. La licence *Droit* compte, sur ses trois années, plus de cinq mille étudiants tandis que les deux autres licences en comprennent chacun une vingtaine.

L'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) présente quatorze masters strictement juridiques – dont deux co-accrédités avec l'Institut National Universitaire Champollion (INU Champollion) – tandis que deux autres masters sont intégrés dans ce champ *Droit*, bien que ces formations relèvent à titre principal d'autres domaines disciplinaires et aient été expertisées par d'autres comités : il s'agit du master *Biotechnologies* co-accrédité avec l'Institut National Polytechnique de Toulouse et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et du master *Éthique du soin et recherche. Philosophie, Médecine, Droit* co-accrédité avec l'Université Toulouse II – Jean Jaurès et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier. Ces seize masters recouvrent quarante-quatre parcours.

Au sein de l'UT1, dont le domaine recouvre essentiellement le droit, l'économie et la gestion, les étudiants juristes représentent environ la moitié des effectifs.

AVIS GLOBAL

L'UT1 présente trois licences, dont la principale – généraliste – inclut des doubles diplômes et des parcours spécifiques. Elle présente seize masters et prend le parti de décliner son offre de formation par des diplômes très spécialisés dont le contenu et les ambitions sont clairement identifiés. Ce choix d'une offre aussi diversifiée se justifie aisément dans la mesure où cette université, l'une des trois principales d'Aquitaine et d'Occitanie (avec celles de Bordeaux et de Montpellier) en droit, économie et gestion, et implantée dans une importante métropole, peut de façon crédible et légitime revendiquer des compétences, des partenariats et des débouchés pour ses étudiants, dans de nombreux domaines.

Le soin particulier apporté à la qualité de la Licence, cycle parfois un peu délaissé dans d'autres établissements en raison de l'importance des effectifs, mérite d'être souligné.

La construction des masters de ce champ *Droit* s'avère hétérogène : la moitié d'entre eux ne comprennent qu'un seul parcours tandis que les autres en comptent entre deux et huit. De telles différences ne sont au demeurant ni étonnantes ni problématiques dans la mesure où toutes les mentions ne recouvrent pas un domaine équivalent et n'attirent pas autant d'étudiants. D'une façon générale, les masters ont chacun été conçus avec une grande autonomie pédagogique, de telle sorte que leurs qualités et défauts sont à bien des égards différents. Les éventuelles passerelles entre les masters de ce champ et à l'égard d'autres formations sont peu mises en avant. Néanmoins, la grande majorité des formations de ce champ *Droit* s'illustrent par une attractivité indéniable et par une attention marquée envers la professionnalisation croissante des étudiants.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Si certaines des formations du champ *Droit* sont classiques, et d'ailleurs présentes dans la plupart des facultés de droit, d'autres s'avèrent originales et n'ont même parfois que peu d'équivalents au plan national. L'UT1 atteint ainsi son objectif, pleinement légitime, d'offrir une formation complète qui englobe des spécialisations que des facultés de droit de moindre dimension ne peuvent pas toujours proposer (*Administration et liquidation d'entreprises en difficulté, Droit de l'immobilier, Droit du numérique, Droit fiscal, Histoire du droit et des institutions*).

L'attractivité des formations proposées est manifeste, du moins pour la licence et les masters relevant du droit privé car elle s'avère moins évidente pour la licence d'administration publique et pour certains parcours de la mention *Droit public* ainsi que pour la mention *Histoire du droit et des institutions* (mais un tel constat s'impose dans la grande majorité des universités). Les taux de réussite sont dans l'ensemble élevés, avec toutefois des résultats nettement moins satisfaisants dans certaines formations particulières (*Droit du patrimoine* en formation à distance et *Droit fiscal* en formation continue).

De très nombreux partenariats locaux, régionaux et nationaux ont été développés, même si certains masters n'en bénéficient pas. L'UT1, partenaire à l'évidence et à juste titre très recherché, a déjà montré sa capacité à mettre en place, dans le champ juridique, des collaborations ambitieuses, et à certains égards exemplaires, avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, tant dans son environnement régional qu'ailleurs en France et à l'étranger. Ont notamment été mis en place de nombreux partenariats internationaux regroupés, depuis 2014, au sein de l'École Européenne de Droit (*European School of Law: ESL*), avec des parcours d'excellence. La coopération internationale est en revanche explicitement délaissée dans certaines formations. L'apprentissage des langues étrangères est insuffisamment développé dans certains masters (*Droit du numérique, Droit pénal et sciences criminelles, Droit de l'immobilier, Droit du patrimoine, Droit privé*).

Les relations avec l'environnement socio-économique sont évidemment variables selon les masters, et donc les disciplines concernées, mais s'avèrent nombreuses et, sans surprise, particulièrement développées dans les mentions de master *Droit des affaires, Droit du numérique, Droit fiscal, Droit notarial* (y compris dans la licence professionnelle *Métiers du notariat*), *Droit de l'immobilier, Droit international et droit européen*. En outre, sont régulièrement organisées diverses rencontres avec des représentants de professions ou d'entreprises.

L'articulation avec la recherche repose principalement, de façon classique, sur la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique, l'invitation de professeurs étrangers et la participation occasionnelle des étudiants à des séminaires et autres événements scientifiques et la rédaction de mémoire de recherche. Des parcours dédiés à la recherche existent du reste dans certains masters. L'enseignement est naturellement nourri par la recherche et la Faculté de droit et de Science politique de l'UT1 dispose également dans ce registre d'atouts importants : ses 143 enseignants-chercheurs sont rattachés à sept centres de recherches qui réunissent 328 doctorants (en 2018-2019), avec quarante à cinquante thèses soutenues chaque année.

Toutes les formations du champ s'appuient classiquement sur un environnement numérique de travail (emploi du temps, résultats, plans, bibliographies, etc...). Certaines, malheureusement minoritaires, vont au-delà et intègrent véritablement le numérique dans leurs modules pédagogiques (par exemple dans le double cursus de la licence *Economie et Droit* avec notamment des exercices en ligne, dans la licence professionnelle *Métiers du notariat* ainsi que dans les masters *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* et *Droit du numérique*).

Les dispositifs d'aide à la réussite pourraient être développés dans les formations à distance où le taux d'échec apparaît important. Les passerelles semblent en outre peu nombreuses en master. Il existe également des masters permettant la formation continue mais l'apprentissage reste peu développé. La validation des acquis de l'expérience semble très faible en termes d'effectifs, quand ils sont communiqués. L'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières est clairement envisagé en licence mais ne l'est pas toujours dans les masters. Certaines formations ont mis en place des dispositifs pédagogiques particulièrement

innovants et ambitieux (par exemple : relations directes avec des entreprises, encouragement à l'entreprenariat, mises en situation concrètes, cours en ligne devant être étudiés avant d'assister à une conférence...). Les stages sont largement ouverts aux étudiants, dès la licence et surtout en deuxième année de master, mais ne sont pas toujours clairement valorisés.

Les formations du champ *Droit* de l'Université de Toulouse I Capitole bénéficient d'une équipe pédagogique très solide composée d'enseignants-chercheurs issus des centres de recherche auxquels elles sont rattachées. À ces universitaires très reconnus sont associés des praticiens confirmés apportant des compétences et expériences complémentaires. L'ouverture internationale de certaines formations permet d'y associer des intervenants étrangers, notamment des professeurs invités en provenance des nombreuses universités partenaires de l'établissement. Naturellement, le pilotage des différentes formations relève de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, du Conseil de la Faculté de droit et science politique, du Doyen de cette Faculté et de façon quotidienne de professeurs référents. Si certaines formations bénéficient d'un Conseil de perfectionnement, pour bien d'autres sont seulement mentionnées des réunions informelles des équipes pédagogiques et, dans ce cas, n'est pas signalée l'intervention des étudiants qui semblent alors avoir peu d'impact sur les évolutions pédagogiques. En outre, l'évaluation des enseignements par les étudiants reste marginale. Au-delà de dispositifs mis en place au niveau de l'Université, et qui ne sont pas éclairants, une grande majorité des formations concernées ne sont pas en mesure de rendre compte de l'insertion professionnelle des diplômés. En effet les données transmises concernent l'ensemble des masters de droit, sans qu'existent des données propres à chaque mention.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte attractivité de la plupart des formations.
- Multiplicité des parcours permettant de répondre aux besoins et projets spécifiques des étudiants.
- Grande qualité des équipes pédagogiques (universitaires reconnus et praticiens confirmés).
- Mise en place des initiatives innovantes pour l'insertion professionnelle des étudiants dans de nombreuses formations.
- Dimension internationale très marquée, tant en licence que dans la plupart des masters.
- Très bonne implication des formations dans leur environnement socio-professionnel, avec des partenariats nombreux et féconds.

Principaux points faibles :

- Pilotage propre à chaque formation certes effectif mais souvent peu formalisé (conseil de perfectionnement non généralisé, évaluation des enseignements par les étudiants trop peu développée).
- Apprentissage insuffisant des langues étrangères dans certains masters.
- Utilisation du numérique trop limitée dans certaines formations alors que cette université se veut pionnière dans ce domaine.
- Suivi insuffisant des diplômés.

Recommandations :

Certains masters pourraient être enrichis par l'expérience de ceux qui ont su formaliser des partenariats efficaces et prestigieux tant en France qu'à l'étranger. L'ouverture à l'international, remarquable dans certains parcours, s'avère en revanche limitée à l'apprentissage des langues, d'ailleurs parfois succinct, dans quelques autres.

L'usage du numérique reste souvent minimaliste : dans ce registre des innovations pédagogiques pourraient être développées ou plus exactement étendues puisqu'elles ont déjà été mises en place dans certaines formations.

La généralisation des Conseils de perfectionnement (annoncée dans le dossier d'auto-évaluation), déjà existants dans certaines formations, le renforcement des dispositifs d'auto-évaluation ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, doivent être encouragés.

POINTS D'ATTENTION

Aucune des formations présentées ne nécessite de modifications majeures et structurelles dans la construction du projet pour la prochaine période contractuelle.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration publique* (LAP) de l'Université Toulouse 1 Capitole offre une formation pluridisciplinaire d'un an orientée vers la préparation aux concours externes de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière). Délivrée un diplôme de Licence, elle offre également la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études en master. La LAP est ouverte aux titulaires d'un bac+2 et est proposée en formation initiale ou continue. Les enseignements sont dispensés en présentiels sur le site de l'établissement.

ANALYSE

Finalité

La LAP expose clairement les exigences attendues en termes d'acquisition de connaissances et de compétences. Il est clairement établi que ce diplôme prépare prioritairement les étudiants à la réussite aux concours externes de catégories A et B de la fonction publique d'Etat et territoriale. Le site internet de la formation (dont une copie d'écran est jointe en annexe) et la fiche Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP) sont très explicites sur ce point. La formation étant par ailleurs diplômante, les étudiants ont aussi la possibilité de poursuivre leurs études en master, notamment en Droit public.

Les métiers et poursuites d'études sont clairement affichés et accessibles pour les étudiants. Vu le public accueilli (très hétérogène) et les objectifs poursuivis (réussite aux concours), les enseignements pluridisciplinaires (droit, histoire, questions sociales, économie) dispensés apportent sans nul doute une culture générale étoffée de nature à faciliter l'aisance des candidats aux concours de la fonction publique.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation au niveau local manque de clarté. La LAP est en effet à la fois rattachée à l'Institut d'études politiques (IEP) de Toulouse (qui dispose de ses propres formations de préparation aux concours de la fonction publique et d'un Centre de préparation à l'administration générale (CPAG)) et à l'Institut d'études judiciaires de l'Université Toulouse 1 Capitole. Pédagogiquement, la LAP est sous la responsabilité du directeur

des études du CPAG rattaché à l'IEP, mais elle relève, administrativement, du service Prepa concours de l'Université.

La LAP fait partie du réseau des IPAG-CPAG ce qui, sur le plan national, assure des échanges réguliers avec des formations identiques, ainsi que l'entretien d'un réseau avec les partenaires socio-culturels (ex : Réseau des écoles des services publics).

La LAP étant une formation originale ayant vocation à préparer les étudiants aux concours, tout en leur permettant de poursuivre leurs études en master, l'articulation avec la recherche est ici sans objet.

De nombreuses conventions de partenariats sont conclues entre l'IEP et des acteurs publics (ex : direction centrale du service du commissariat des armées, Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale, Région de gendarmerie de l'Occitanie, IPAG de Poitiers) ou privés (Institut de l'engagement), ce qui démontre les fortes interactions de la LAP avec son environnement socio-culturel.

La coopération à l'international est peu renseignée, et paraît se limiter à la mobilité des étudiants qui ont la possibilité de suivre un ou deux semestres en échange. Elle est néanmoins suffisante eu égard à l'objet spécifique de la LAP.

Organisation pédagogique

La LAP est composée d'un seul parcours type, au sein duquel les étudiants suivent des cours magistraux et des travaux dirigés. Chaque semaine leur sont proposés des entraînements aux différentes épreuves des concours de la fonction publique (écrits et oraux). Les European credits transfer system (ECTS) paraissent équitablement répartis entre tous les enseignements ; toutefois, certaines heures suivies ne semblent pas sanctionnées par l'attribution d'ECTS, ce qui peut interroger (ex : 9 heures de cours magistral de culture générale).

La place de la professionnalisation est tout à fait satisfaisante. Elle s'observe tout d'abord à travers les stages. Les étudiants sont encouragés à effectuer un stage d'une semaine et sont accompagnés par les services dédiés s'ils le souhaitent mais sa réalisation n'ouvre pas droit à l'attribution d'ECTS. Des contacts réguliers avec des intervenants professionnels existent. Une journée de présentation des métiers de la fonction publique est organisée chaque année afin d'informer utilement les étudiants sur les missions d'un fonctionnaire. De même, les étudiants suivent un cours magistral de droit de la fonction publique (21heures) ce qui leur permet d'appréhender leurs futurs statuts. Plusieurs professionnels de la fonction publique dispensent des enseignements. Par ailleurs, des tables rondes organisées ponctuellement entre un agent de catégorie A et un nombre réduit d'étudiants sont des lieux d'échanges à mettre au crédit de la LAP. Enfin, la formation assure la diffusion de l'information sur les concours (calendrier, épreuves, programmes) auprès de ses étudiants, et ce, de manière régulière.

Les étudiants à statuts particuliers (sportif de haut niveau, étudiant en situation de handicap) peuvent bénéficier de l'accompagnement proposé par les services dédiés au sein de l'établissement.

Le recours au numérique existe, mais semble limité à la présence d'un environnement numérique de travail. Les pédagogies innovantes sont absentes.

L'ouverture à l'international apparaît suffisante compte tenu de la nature de la formation. 30 heures de travaux dirigés réparties dans les deux semestres sont consacrées à la pratique d'une langue étrangère (anglais), en adéquation avec les exigences des concours de la fonction publique. Les étudiants ont apparemment la possibilité de suivre un semestre ou l'année entière à l'étranger. Aucune information chiffrée n'est cependant donnée quant à la mobilité des étudiants.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants variés, dont un professeur, sept maîtres de conférences, un Professeur agrégé du secondaire (PRAG), un vacataire et seulement deux intervenants extérieurs exerçant des fonctions d'agents publics (qui assurent 30 heures de cours magistral et 17 heures de travaux dirigés), ce qui

apparaît relativement faible au regard de la spécificité de la LAP (prépa concours). Toutefois, ce déséquilibre manifeste semble partiellement compensé par la préparation des simulations des oraux aux concours laquelle est entièrement assurée par des professionnels.

Les modalités du pilotage de la formation sont très peu formalisées. L'équipe pédagogique se réunit deux fois par an, tandis qu'un conseil de perfectionnement se réunit une fois tous les deux ans ce qui semble quelque peu insuffisant. Peu d'informations sont en outre données sur sa composition, qui ne semble malheureusement pas accueillir de personnalités extérieures à la formation.

Le dossier n'évoque à aucun moment les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances, bien renseignées, sont d'un grand classicisme. Le règlement des études disponible en ligne permet aux étudiants de connaître précisément les modalités d'évaluation des connaissances utilement complété par le règlement intérieur de l'IEP comprenant le règlement des études des examens.

Le supplément au diplôme présenté dans le dossier est complété avec clarté et précision.

Résultats constatés

Les effectifs baissent significativement depuis quelques années (32 inscrits en 2014 ; 35 en 2015, 25 en 2016 et 19 depuis 2017). Cette baisse doit être corrélée avec la baisse des effectifs de 15 % au niveau global en 2017 (bilan statistiques annexé de la Conférence des Directeurs d'IPAG-CPAG). Les LAP ont connu une baisse de 7 % de leurs effectifs au niveau global, ce qui est toutefois moins important que la baisse subie par la LAP d'UT1 (40 %). Aucune donnée ne permet de connaître le profil et le parcours des étudiants inscrits.

Les taux de réussite sont élevés et relativement stables (entre 68,4 % et 80 %).

La collecte d'informations sur le devenir des étudiants est organisée par le service des stages et de l'insertion professionnelle de l'IEP de Toulouse. L'enquête est réalisée à partir de trois mois et jusqu'à quatre ans après la diplomation. Précise et détaillée, elle permet de connaître la mobilité des étudiants, leur niveau de rémunération, le statut juridique de la structure et le secteur d'activité. Toutefois, en moyenne seuls 25 % de la promotion répondent à ce sondage, ce qui ne permet pas d'analyser avec rigueur l'insertion professionnelle des diplômés. On note cependant que la grande majorité des sondés occupe un emploi dans la fonction publique, (moins de six mois après l'obtention du diplôme) mais les emplois occupés offrent un niveau de rémunération insuffisant et jugé insatisfaisant par la majorité des sondés (entre 1000 et 1500 euros). On peut regretter l'absence de données sur le taux de réussite aux différents concours de la fonction publique préparés par les étudiants de chaque promotion.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Adéquation de l'offre de formation aux objectifs poursuivis (pluridisciplinarité, entraînements aux concours).
- Réseau socio-professionnel important et entretenu (de nombreuses conventions de partenariat).

Principaux points faibles :

- Effectifs en nette baisse (moins 40 % en quatre ans).
- Rattachement pédagogique et administratif de la LAP peu lisible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Administration publique* offre une formation pluridisciplinaire, riche et cohérente au regard des objectifs poursuivis (préparation au concours diplômante). Insérée dans un réseau important et varié, elle permet aux étudiants inscrits de s'exercer aux épreuves des concours administratifs et de parfaire leur culture générale. Le dossier n'envisage aucune perspective d'amélioration et d'évolution. Subissant un recul de son attractivité, la LAP pourrait envisager de diversifier davantage la composition de son équipe pédagogique et d'afficher une poursuite d'étude tout spécialement adaptée aux diplômés de la LAP. Enfin, il serait souhaitable de clarifier le rattachement pédagogique et administratif de cette mention.



LICENCE DROIT

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* est une licence générale dispensée par l'université de Toulouse 1 Capitole. Elle se déroule en trois ans et est décomposée chaque année en deux semestres sur le site de Toulouse et de Montauban. Elle vise à permettre aux étudiants de maîtriser les notions fondamentales en droit et en sciences politiques. Elle propose en troisième année (L3) un parcours de *Droit privé*, un parcours de *Droit public* ainsi que deux parcours Droit et science politique et Juriste d'entreprise. La licence offre également des parcours doubles diplômant (validation de deux licences) *Droit et gestion* ainsi que *Economie et droit*. Enfin, elle a développé plusieurs parcours doubles diplômes avec des établissements étrangers. Dispensée en formation initiale classique, la formation est aussi proposée à distance (FOAD) et en formation continue.

ANALYSE

Finalité

La licence de *Droit* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une formation généraliste en trois ans, bien équilibrée, qui a pour objectif de former des juristes en droit général (droit privé ou droit public) ainsi qu'en sciences politiques. A compter de la troisième année, les étudiants choisissent principalement un parcours *Droit privé* ou *Droit public*, sachant qu'il est également possible d'opter pour le parcours mixte *Droit et science politique* ou le parcours spécialisé *Juriste d'entreprise*. Les nombreux doubles diplômes proposés (*Droit et gestion*, *Economie et droit*, les différents doubles diplômes internationaux) permettent aux étudiants de diversifier leurs possibilités d'orientation. En outre, la formation ayant adhéré à l'*European school of law*, elle a organisé spécifiquement deux parcours bilingues *Droit et monde hispanique* et *Droit français et droit anglo-saxon*. L'ensemble est donc complet, bien organisé pour se spécialiser en droit et en sciences politiques, élargir ses champs de compétences en droit interne ou en droit comparé, voire pour changer d'orientation.

La plupart des diplômés poursuivent leurs études dans des masters proposés par l'Université de Toulouse 1. Les étudiants sont informés des débouchés offerts par une fiche diplôme téléchargeable et par l'organisation d'un module «vie professionnelle» confié au SUIO-IP (Service universitaire d'information et d'orientation – insertion professionnelle).

La formation présente néanmoins de façon plutôt théorique les compétences attendues au terme des trois années de formation. On aurait aussi aimé que le dossier détaille davantage les liens entre les parcours de licence et les poursuites d'études dans les différents masters et licences professionnelles.

La fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme sont présents et décrivent de façon satisfaisante les caractéristiques du diplôme.

Positionnement dans l'environnement

La licence de *Droit* est l'une des nombreuses licences généralistes proposées par l'Université de Toulouse 1 Capitole. Elle est rattachée au premier des trois domaines disciplinaires *Droit - Economie - Gestion* de l'Université, ce qui permet de favoriser la mobilité entre étudiants et de proposer des doubles diplômes *Economie et droit*, *Droit et gestion* permettant ainsi aux étudiants d'obtenir un double diplôme. La formation est bien ancrée dans son environnement régional. Elle a également engagé un partenariat avec les Instituts catholiques de Toulouse et de Lille. C'est une des nombreuses formations proposées dans ce domaine en région Occitanie mais elle reste très attractive, comme en attestent ses effectifs, du fait de ses déploiements et de ses liens engagés avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux

L'articulation avec les milieux de la recherche est réelle. Elle s'effectue essentiellement au travers des liens avec les différents laboratoires de recherche (Institut de droit privé, Institut Maurice Hauriou, Centre de droit des affaires...), les enseignants de la formation y étant rattachés. Des conférences sont régulièrement organisées, auxquelles les étudiants sont conviés pour parfaire leur culture générale et juridique.

Concernant l'articulation avec les milieux socio-économiques, l'Université encourage les stages dès la licence. Le parcours *Juriste d'entreprise* possède, en outre, une réelle dimension professionnalisante avec des séminaires et cours de mise en situation, la possibilité d'une mobilité internationale dans le cadre du programme Erasmus et des stages à l'étranger dans le cadre du programme Léonardo. Il est fait par ailleurs mention de plusieurs partenariats et relations avec différentes institutions issues du monde de l'entreprise. L'université fait également bénéficier les étudiants de la formation d'un nombre important et varié d'événements culturels.

Au plan international, la formation est riche des échanges engagés dans le cadre du programme Erasmus 63 étudiants de L3 concernés pour l'année référencée), elle est riche de la création en 2014 de *l'European School of Law* qui permet à l'Université de proposer onze double diplômes internationaux (Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Allemagne, Italie, Russie). Il est également fait état d'un partenariat avec l'Ecole de droit français de Gdansk (Pologne) qui a vocation à être développé. Parallèlement, les deux parcours bilingues (*Droit et monde hispanique*, *Droit français et droit anglo-saxon*) permettent aux étudiants de maîtriser des systèmes de droit extérieurs au droit français, ce qui enrichi leur formation.

Organisation pédagogique

La formation est structurée en un tronc commun assorti dès la deuxième année de licence (L2) de systèmes d'options. Les cours magistraux sont assortis de travaux dirigés ce qui est normal à ce niveau. La formation encourage une spécialisation progressive pour arriver à effectuer un choix entre le droit privé et le droit public, la science politique ou pour profiter d'une double spécialité (*Economie-droit* ou *Gestion droit*) en licence. Par ailleurs, il est possible de s'orienter dès la licence vers le métier de juriste d'entreprise.

Doit être souligné le fait que les trois années de formation soient accessibles à l'enseignement à distance et à la formation continue ainsi que la possibilité d'une réorientation en deuxième année de licence (L2) de licence de *Droit* pour les étudiants venant de PACES (Première année commune aux études de santé) ou de CPGE (Concours préparatoires aux grandes écoles). On appréciera, avec intérêt, des cours de méthodologie proposés aux étudiants durant les trois années de licence par le biais du choix des TD, en vue de développer des compétences transversales pour les matières juridiques et de sciences politiques. On notera encore la promotion de l'engagement des étudiants pour valoriser leur expérience dans une association, un service civique... Les étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés) bénéficient

d'un suivi adapté de la part de l'établissement.

On soulignera encore l'existence du module Vie professionnelle qui s'organise sur les trois niveaux de licence. Ce module se concrétise par des amphis d'information, des ateliers organisés par le SUIO-IP, des rencontres avec des milieux professionnels. Des stages en entreprise sont aussi valorisés par des points bonus lors de la L3. Plus largement, la Faculté accompagne attentivement les étudiants dans leur recherche de stage et les encourage fortement à en faire un au cours des trois années de licence pour les préparer au monde professionnel.

La place de l'international est importante avec des travaux dirigés (TD) de langues étrangères imposés lors des trois années, l'offre proposée dans le cadre de l'*European School of Law* permettant aux étudiants de suivre la formation dans le cadre de deux licences bilingues et de onze double diplômes internationaux. Par ailleurs, la formation propose des certificats internationaux d'anglais et d'espagnol (TOEFL, TOEIC..).

Les compétences additionnelles sont encouragées par la mise en place de la recherche documentaire lors des trois années de formation, par le module Vie professionnelle, mais aussi par l'incitation à participer à des concours de plaidoiries.

Pour ce qui concerne les innovations pédagogiques, les étudiants disposent du réseau numérique pédagogique (mails, emploi du temps, bibliothèque en ligne...). De leur côté, de façon classique, les enseignants disposent d'une plateforme d'enseignement en ligne offerte par l'Université. Ils peuvent y poster des supports de cours et s'en servir pour communiquer individuellement ou collectivement avec les étudiants. D'autres modalités pédagogiques plus innovantes pourraient être développées. Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien présents et bien présentés avec des systèmes de tutorat, de visites en bibliothèque, de cours de renforcement (en français, en droit grâce aux plateformes numériques).

Les différents dispositifs de validations des acquis (VAE, VES, VAP...) sont proposés de façon classique.

La formation dispose des moyens adéquats pour tracer un éventuel plagiat et a récemment lancé une campagne de communication auprès des étudiants, qu'il serait souhaitable de renouveler chaque année.

Pilotage

La licence est pilotée par un responsable pédagogique par année, ce qui est satisfaisant. Les doubles licences font l'objet d'une co-direction. Il y a aussi un responsable pour chaque type de formation de licence (FOAD, parcours internationaux...). La formation semble disposer des moyens administratifs et pédagogiques suffisants pour lui permettre de remplir sa mission. Les enseignements sont dispensés classiquement par des enseignants de la faculté, ainsi que par des professionnels (entre 15 % et 30 % de l'ensemble). Si des réunions de l'équipe pédagogique sont évoquées selon les parcours de Licence, rien n'est dit sur leur périodicité. Il y a un conseil de perfectionnement présenté correctement, avec la liste et la qualité des membres.

Pareillement, le suivi des compétences est assuré par le SUIO-IP et est organisé autour du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) accessible par le biais de la plateforme numérique. Les compétences acquises figurent sur le supplément au diplôme. Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement établies, et se conforment aux dispositions en vigueur.

Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis, la mise en place de Parcoursup en 2018 ayant notamment entraîné une réflexion sur les capacités d'accueil. La licence s'appuie sur un observatoire (l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle) pour obtenir une information complète sur le devenir de ses diplômés, leur qualité d'insertion et pour opérer l'évaluation des enseignements, ce qui renforce encore le pilotage de la formation.

La mise en place d'un réseau d'anciens étudiants (Alumni) est appréciable pour aider le diplômé à construire son parcours académique et professionnel.

Résultats constatés

La formation connaît des taux de réussite plutôt satisfaisants dans le ratio entre étudiants admis et étudiants présents. Pour l'année 2017/2018, on atteint plus de 37 % en L1, plus de 74 % en L2, et près de 80 % en L3.

Le nombre d'étudiants est élevé (plus de 5000 étudiants), ce qui témoigne de l'attractivité de la formation. Chaque année, la licence accueille également des étudiants étrangers dans le cadre d'échanges universitaires.

Le devenir des étudiants est clairement expliqué : il est notamment fait mention d'un taux de 98 % de poursuite d'études à la suite de la L3 en master de droit à l'Université de Toulouse 1.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation très complète et attractive avec une bonne progressivité et de réelles possibilités de spécialisation.
- Nombreux doubles diplômes organisés par l'université.
- Ouverture de la formation vers l'extérieur (partenariats nationaux et internationaux).

Principaux points faibles :

- Usage du numérique et des pédagogies innovantes perfectible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Droit* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une très bonne formation généraliste caractérisée par une bonne progressivité et un taux de poursuite d'études élevé. La formation a noué de nombreux partenariats avec des établissements nationaux et internationaux. Sur ce dernier point, elle développe avec profit les doubles diplômes avec des universités étrangères. La formation présente de réels atouts et démontre sa capacité d'adaptation pour offrir aux étudiants une formation sur mesure leur permettant d'appréhender sereinement la poursuite de leurs études. Une attention particulière doit être portée à un usage plus développé du numérique et des pédagogies innovantes.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCERES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU NOTARIAT

Établissement : Université de Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Métiers du notariat* parcours-type Rédacteurs d'actes (LPMN) s'inscrit dans l'offre de formation de l'Université de Toulouse 1 Capitole qui comporte une longue tradition d'enseignement notarial et plus largement d'enseignement immobilier. Elle a pour principal objectif de former des collaborateurs d'études notariales rédacteurs d'actes simples agissant sous autorité et contrôle d'un référent responsable. Mais elle peut aussi conduire à une insertion dans la gestion de copropriété, la négociation immobilière, la banque ou la gestion de patrimoine.

Les enseignements sont dispensés à Toulouse, au sein des locaux de l'Université de Toulouse 1 Capitole.

La période de cours s'étend du mois de septembre au mois de janvier. Un projet tutoré est mis en place au mois de février. Elle comprend comme heures d'enseignements : 280 heures de cours magistral et 105 heures de travaux dirigés. La formation est réalisée en formation initiale classique (avec stage obligatoire d'une durée de trois mois) ou en formation continue. L'effectif est de 25 étudiants maximum.

ANALYSE

Finalité

L'analyse par la formation des débouchés en matière de métiers est pleinement satisfaisante. Le dossier et la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont sur ce point très exhaustifs. En résumé, la formation a pour principal objectif de former des collaborateurs d'études notariales rédacteurs d'actes simples agissant sous autorité et contrôle de sa hiérarchie. En outre, les enseignements dispensés et les approches choisies apparaissent pertinents et cohérents au regard des objectifs poursuivis par la formation. En effet, les étudiants apprennent et travaillent à partir des actes concrets qu'ils auront à rédiger. L'implication de l'équipe enseignante (composée d'enseignants-chercheurs et de notaires) est bien expliquée. Les différents enseignants travaillent ensemble en amont à la détermination des connaissances à apporter, à la construction de certains plans de cours et à la rédaction des exercices.

Le dossier explique bien la finalité spécifique de cette licence professionnelle qui permet de continuer ses études en suivant les enseignements de l'Institut national des formations notariales (l'INFN) en vue de l'obtention du Diplôme de l'institut des métiers du notariat - ancien diplôme de premier clerc (DIMN) et ainsi de prétendre à la qualification de collaborateur rédacteur d'actes spécialisés agissant de manière plus autonome en étant mieux rémunéré.

Positionnement dans l'environnement

La capacité de la formation à connaître son environnement académique et socio-économique est pleinement satisfaisante. La formation est l'une des 23 licences professionnelles *Métiers du notariat* reconnues au niveau national. Deux autres licences professionnelles *Métiers du notariat* existent au plan régional (Nîmes et Montpellier). La spécificité de cette LPMN vient de son parcours *Rédacteur d'actes* sans qu'on n'en sache plus sur l'orientation particulière de ce parcours par rapport aux autres formations dispensées dans la région.

Concernant l'environnement académique, la formation a conclu une convention avec le lycée Toulouse Lautrec de Toulouse afin de mettre en place des passerelles réciproques entre la licence professionnelle et le Brevet de technicien supérieur (BTS) *Notariat* de ce lycée. Depuis cette année 2019, une meilleure coordination entre le diplôme de Diplôme universitaire de technologie (DUT) anciennement *Carrières juridiques* de l'Université de Toulouse 1, site de Rodez est prévue. Son obtention permet aux étudiants de candidater en LPMN. Ce diplôme devient ainsi DUT *Métiers de la justice et du notariat*.

Concernant l'environnement socio-économique, la formation a conclu une convention de partenariat avec la Chambre inter-régionale des notaires et l'Institut national des formations notariales. Les enseignants-chercheurs intervenants en LPMN peuvent être conduits à intervenir à l'INFN, site de Toulouse. Cette annexe est d'ailleurs abritée, grâce à une convention, dans les locaux même de l'Université, sur le site de Toulouse Arsenal.

L'articulation des liens entre la formation et la recherche ne se fait qu'à travers les enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs ce qui se comprend dans la mesure où la formation a pour vocation d'offrir aux étudiants une formation professionnelle. Comme dans toute LPMN, les étudiants doivent rédiger un projet tutoré et un rapport de stage.

Organisation pédagogique

La lecture de la fiche diplôme permet de comprendre très facilement l'organisation de la formation, le contenu des enseignements et leur volume horaire. Les enseignements ont une réelle finalité pratique. La formation est donc en adéquation avec les compétences attendues des futurs rédacteurs d'actes.

Les compétences transversales attestées sont pleinement satisfaisantes. L'accent est mis sur l'apprentissage de l'anglais juridique (20 heures), le travail en équipe, l'expression orale et écrite, la valorisation des compétences et du projet professionnel des étudiants.

La formation accompagne individuellement les étudiants à l'occasion de la définition de leur projet tutoré et de la rédaction de leur rapport de stage. En revanche, elle n'a pas mis en place un dispositif d'aide à la réussite spécifique. Les étudiants sont invités à approfondir leurs connaissances à travers la lecture d'ouvrages conseillés par les enseignants. Le projet tutoré (trois semaines) et le stage (trois mois à la fin de l'année) assurent une mise en situation professionnelle progressive. Ils apparaissent comme le complément naturel des enseignements dispensés. A ce titre, il est très appréciable de pouvoir lire la note d'information relative à ces deux travaux. Elle est un outil indispensable à la compréhension de leurs missions par les étudiants. On regrettera peut-être qu'il ne soit pas demandé une petite bibliographie à la fin du rapport de stage.

Concernant les outils numériques, la formation exploite toutes les potentialités de Moodle. Il est précisé qu'un partenariat avec un éditeur de logiciel juridique est en cours afin de présenter l'outil nécessaire à la rédaction des actes, ce qui laisse supposer que des cours d'informatique notarial ne sont pas encore dispensés et que l'accès aux programmes spécifiques des notaires ne se fait que par les stages en études des étudiants. Il n'est pas indiqué un partenariat à ce sujet avec l'INFN, site de Toulouse. Les innovations pédagogiques ne sont pas clairement identifiées. En revanche l'effort de pédagogie est indiscutable (cas pratiques, correction orale, auto-

évaluation, quizz de connaissances pendant le cours...).

Il est encore souligné que des démarches de validation d'acquis d'expériences (VAE) sont en cours et qu'un seul dossier a été mené jusqu'à sa fin. Le jury était opportunément composé de la responsable de la formation, d'un enseignant-chercheur intervenant dans la formation et un notaire.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique apparaît équilibrée puisqu'elle comprend huit universitaires et sept professionnels (pour la plupart notaires). 75 % du volume horaire de la formation est assuré par des enseignants-chercheurs. On pourrait se demander si la part des enseignements confiés à des professionnels (à savoir 25 %) est suffisamment importante au regard de la finalité de la formation.

La direction de l'équipe pédagogique par une enseignante-chercheuse (maître de conférences en droit privé) est dynamique. La responsable du diplôme organise en outre des réunions avec l'équipe pédagogique. Ces réunions ont pour objet d'évaluer le fonctionnement du diplôme et de réfléchir aux évolutions possibles. La responsable du diplôme entretient également les liens avec les autres instances académiques (BTS, DUT précités) et les partenaires professionnels (Chambre des notaires et INFN).

Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits sont en adéquation avec les objectifs poursuivis. En effet, les enseignements font l'objet d'un contrôle continu sous forme de cas pratiques et de mise en situation. Le projet tutoré et le stage donnent lieu à une soutenance et à la rédaction d'un rapport.

La désignation des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

L'Université n'a pas mis en place un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants en raison de difficultés techniques. Cette absence, qui n'est pas imputable à la formation considérée, est regrettée par la responsable qui déplore également l'absence de suivi « personnalisé » des diplômés. Les données sont à trente mois et la responsable de la formation tente, par mail aux anciens élèves, de recueillir ses propres chiffres.

Le recrutement se fait sur dossier, à partir de critères objectifs (dossier académique, stages effectués...). La plupart des étudiants ont préalablement obtenu un BTS *Notariat* et disposent donc de bases à partir desquelles ils perfectionneront leurs connaissances. Les étudiants ayant suivi un autre cursus (deuxième année de licence Droit ou autre BTS) sont incités par les enseignants de la formation considérée à compléter les enseignements en travaillant de manière autonome sur des manuels. Un heureux partenariat spécifique avec le DUT *Métiers de la justice et du notariat* a déjà été relevé. Il n'existe pas à proprement parler de dispositif d'aide à la réussite. Enfin, pour les déçus du notariat, il n'existe pas de passerelle de réorientation dans une formation de même niveau.

Résultats constatés

La formation peut accueillir 25 étudiants. Les trois dernières années, l'effectif était de 24 ou 25 étudiants, ce qui témoigne de l'attractivité de la formation. Par ailleurs, son taux de réussite est très élevé (100 % les deux dernières années).

La plupart des étudiants poursuivent leurs études en alternance dans le cadre du DIMN. Le taux d'insertion professionnelle est également très élevé mais notamment par le biais de contrats de professionnalisation. La formation considérée analyse de manière très satisfaisante la qualité de l'insertion et du devenir des diplômés. Elle fait preuve d'un regard critique tant sur le manque de rigueur de certains diplômés lorsqu'ils répondent au questionnaire que sur l'inadéquation du questionnaire national au regard de la spécificité des licences professionnelles *Métiers du notariat*.

qu'en M2, une plate-forme pédagogique étant dédiée à cette formation.

La dimension internationale est en revanche négligée, mais cela découle de la nature même de la formation. Il faut toutefois observer que la mobilité des étudiants est possible.

Pilotage

L'équipe pédagogique annoncée comprend des enseignants-chercheurs ainsi que des praticiens. Ces derniers sont annoncés réaliser presque la moitié des enseignements de M2. Cela peut apparaître pertinent pour une formation dont l'objectif professionnel est clairement marqué, mais il est regrettable qu'il ne soit pas possible d'en apprécier les modalités, seule une liste des intervenants contractuels ou enseignants-chercheurs étant communiquée en annexe. Au demeurant, cette « liste des intervenants dans le parcours de la mention », dont on ne sait quelle(s) année(s) elle concerne, ne mentionne qu'un professeur de droit, qui plus est associé, et 18 maîtres de conférences, sans précision du volume horaire ni des matières enseignées.

Aucun conseil de perfectionnement ne semble exister, mais cela peut s'expliquer par la création très récente de la formation (créée en 2017 et ouverte en 2018, mais qui, étrangement, propose une liste des candidats sélectionnés en M1 et M2 lors de l'année 2017-2018). Néanmoins, l'équipe à l'origine de la création de la mention en assure encore le pilotage et annonce se réunir annuellement pour un bilan au cours duquel est notamment appréciée l'évaluation des modules faite par les étudiants. Celle-ci n'est pas communiquée. Le service qualité de l'Université propose également un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, mais aucune évaluation n'a encore été faite par ce biais, là encore en raison de la jeunesse de la formation.

Les règles de délivrance et de répartition des crédits *European credits transfer system (ECTS)* ne sont pas communiquées. Il est renvoyé au site internet du diplôme, où elles ne sont pas aisément accessibles.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont évoquées à plusieurs reprises mais non détaillées. L'aide à la réussite prend la forme de « mise au point » tous les deux mois entre les étudiants et les enseignants, sans plus de détails à ce sujet. Aucun dispositif de mise à niveau n'est évoqué, ce qui se conçoit néanmoins dès lors que la sélection en M1 et la validation de celui-ci conditionnent l'accès en M2 et garantissent les pré-requis. Au demeurant, une réorientation de l'étudiant pourtant sélectionné par la mention est possible en fin de M1, les enseignements suivis lui permettant de prétendre à d'autres M2.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation, bien que très récente, est déjà bonne (100 et 150 candidatures pour les deux premières années). Les effectifs sont plafonnés à 25. La verdeur de cette formation interdit qu'elle puisse communiquer sur les taux de réussite ou, plus généralement, sur ses résultats. Elle ne dispose, notamment, d'aucun suivi de ses diplômés. Il est cependant dommage qu'elle entende, dans le futur, se reposer sur le seul service de l'Université pour ce faire, alors que ses faibles effectifs autoriseraient également un suivi, plus fréquent et opéré par questionnement plus ciblé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte spécificité de la formation, excellent positionnement.
- Bonne professionnalisation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Pilotage dynamique et impliqué de la formation.
- Formation adaptée aux nouveaux besoins des notaires et de leur formation.
- Formation également en adéquation avec des débouchés hors notariat.

Principaux points faibles :

- Faible pratique des logiciels spécialisés (un partenariat avec un éditeur de logiciel spécialisé est seulement en cours).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers du notariat* parcours *Rédacteurs d'actes* de l'Université de Toulouse 1 Capitole est une formation adaptée aux nouveaux besoins des notaires et de leur formation ; mais elle permet également des débouchés hors notariat. La formation remplit les objectifs attendus d'une licence professionnelle *Métiers du notariat*. Néanmoins, il paraît urgent de former les étudiants à la pratique des logiciels spécialisés dans le cadre de leurs enseignements.

La formation est de grande qualité et fait preuve d'un dynamisme remarquable. Les carences sont identifiées et les voies de remédiation explorées. On regrettera seulement l'impossibilité de connaître le réel devenir des diplômés. Il est vrai que la naturelle poursuite d'études en DIMN ne facilite pas la tâche. On observe une réelle réflexion sur l'organisation de la LPMN qui mériterait d'être soutenue par les différents organes de l'Université avec notamment un suivi des diplômés plus adapté et la mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants. Il serait sans doute possible de profiter du mouvement de réforme de la formation notariale pour attirer l'attention de tous - et surtout de l'INFN qui les reçoit par la suite - sur le besoin de suivi des diplômés.



MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une formation de deux années ayant vocation à préparer des juristes spécialisés dans le domaine des procédures collectives. Elle a été créée en septembre 2018, consécutivement à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques et afin de répondre à une demande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de former des professionnels en ce domaine.

En première année de master (M1), les enseignements prennent la forme de cours ainsi que de travaux dirigés en présentiel, mais sont aussi accessibles en formation à distance (FOAD). La seconde année de master (M2) est dispensée pour partie en présentiel, à l'occasion de regroupements à intervalles réguliers, et pour partie à distance. Les enseignements en présentiel ont lieu au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole.

ANALYSE

Finalité

L'ambition de la formation est très clairement exprimée et résulte d'ailleurs de son intitulé : il s'agit de préparer les étudiants au monde des entreprises en difficultés. Il est toutefois explicitement précisé qu'elle n'est pas suffisante pour permettre l'accès aux professions d'administrateur mandataire judiciaire qui est encore conditionné à un examen d'accès ou à la réalisation d'un stage.

Les débouchés professionnels sont donc nécessairement cantonnés mais néanmoins divers (administrateur judiciaire ou mandataire judiciaire, avocat, juriste en entreprise ...) et sont en parfaite adéquation avec la formation. La poursuite d'étude, notamment par une thèse de doctorat, est possible mais paraît logiquement marginale.

Positionnement dans l'environnement

Au niveau national, seules quatre autres formations bénéficient d'une même accréditation (Paris1 Panthéon-Sorbonne, Nice, Lyon, Marseille) de telle sorte le master *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* jouit d'un excellent positionnement et ne connaît aucune concurrence au niveau régional.

L'articulation avec la recherche repose essentiellement sur l'adossement de la formation au Centre de droit des affaires, lequel comprend un centre de recherche dédié aux entreprises en difficulté (CREDIF). Les interactions avec ce dernier ne sont guère évoquées, en dépit de ses riches activités, dès lors que la finalité de cette formation est très nettement professionnelle. En revanche, l'important réseau professionnel tissé par ce Centre sert directement la formation en facilitant la réalisation des stages que doivent effectuer les étudiants.

La coopération internationale est en revanche explicitement délaissée au motif qu'elle n'apporterait aucune plus-value à la formation en raison de la vocation strictement interne de celle-ci, ce que l'on peut entendre.

Organisation pédagogique

Il faut tout d'abord observer que le contenu de la formation a été conçu à partir du référentiel de compétence délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche (Arrêté du 7 mars 2017 relatif à l'accès aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire). Au demeurant, la structure de la formation propose opportunément une spécialisation progressive. Les connaissances générales de M1 sont complétées et largement détaillées en M2. Logiquement, aucune matière n'est optionnelle.

La première année de master comprend des cours pouvant être suivis de manière présentielle ou à distance ainsi que des travaux dirigés. La seconde année, quant à elle, comprend des enseignements en présentiel et en ligne et se trouve ouverte à la formation continue. Près de la moitié des enseignements est dispensée en ligne, ce qui peut paraître excessif mais la formation s'en explique néanmoins opportunément, soulignant que cette modalité d'enseignement en autorise le bénéficiaire à des professionnels en activité. Au demeurant, le nombre de candidatures pour une formation à distance dès le M1, selon les tableaux annexés à la présentation (66 en présentiel et 41 à distance, pour l'année 2017-2018), témoigne de l'intérêt qui lui est porté, tandis que la formation sélectionnant une même part d'étudiants en présentiel et en formation à distance en M1, il paraît logique que le M2 ne soit que partiellement dispensé en présentiel.

Toutefois la formation ne communique guère sur ses modalités d'enseignements, seule la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) renseignant le programme pédagogique de M1, tandis que le programme de M2 n'est évoqué que par Unités d'enseignements, sans qu'il ne soit possible d'identifier la répartition des heures entre les enseignements d'une même unité, ni la répartition entre le présentiel et les cours en ligne, ni même la date de césure entre les semestres sachant que cette deuxième année se déroule sur dix mois, de novembre à septembre N+1. Quand bien même le contenu de cette formation répond à un référentiel ministériel, sa mise en œuvre aurait mérité d'être renseignée.

Le master *Administration et liquidation des entreprises en difficulté* s'appuie sur les structures créées au sein de l'Université et dédiées aux étudiants en situation particulière (le service UT1 Handicap et le Département des Activités Physiques et Sportives), à la recherche et au suivi des stages (service Relations Université-Entreprises).

La formation est accessible par la validation d'acquis de l'expérience (VAE), mais aussi par validation d'acquis professionnels (VAP) ainsi que validation d'études supérieures (VES).

La professionnalisation est bien présente grâce aux stages et au service d'orientation et d'insertion professionnelle. De plus, un module consacré à la vie professionnelle est suivi par les étudiants en seconde année.

Les liens avec la recherche sont assurés via le Centre de droit des affaires, mais les étudiants ne réalisent pas de mémoire. Ils sont néanmoins sensibilisés à l'éthique dans la recherche.

Le numérique occupe une place relativement importante en raison des cours dispensés à distance, tant en M1 qu'en M2, une plate-forme pédagogique étant dédiée à cette formation.

La dimension internationale est en revanche négligée, mais cela découle de la nature même de la formation. Il faut toutefois observer que la mobilité des étudiants est possible.

Pilotage

L'équipe pédagogique annoncée comprend des enseignants-chercheurs ainsi que des praticiens. Ces derniers sont annoncés réaliser presque la moitié des enseignements de M2. Cela peut apparaître pertinent pour une formation dont l'objectif professionnel est clairement marqué, mais il est regrettable qu'il ne soit pas possible d'en apprécier les modalités, seule une liste des intervenants contractuels ou enseignants-chercheurs étant communiquée en annexe. Au demeurant, cette « liste des intervenants dans le parcours de la mention », dont on ne sait quelle(s) année(s) elle concerne, ne mentionne qu'un professeur de droit, qui plus est associé, et 18 maîtres de conférences, sans précision du volume horaire ni des matières enseignées.

Aucun conseil de perfectionnement ne semble exister, mais cela peut s'expliquer par la création très récente de la formation (créée en 2017 et ouverte en 2018, mais qui, étrangement, propose une liste des candidats sélectionnés en M1 et M2 lors de l'année 2017-2018). Néanmoins, l'équipe à l'origine de la création de la mention en assure encore le pilotage et annonce se réunir annuellement pour un bilan au cours duquel est notamment appréciée l'évaluation des modules faite par les étudiants. Celle-ci n'est pas communiquée. Le service qualité de l'Université propose également un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, mais aucune évaluation n'a encore été faite par ce biais, là encore en raison de la jeunesse de la formation.

Les règles de délivrance et de répartition des crédits *European credits transfer system (ECTS)* ne sont pas communiquées. Il est renvoyé au site internet du diplôme, où elles ne sont pas aisément accessibles.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont évoquées à plusieurs reprises mais non détaillées. L'aide à la réussite prend la forme de « mise au point » tous les deux mois entre les étudiants et les enseignants, sans plus de détails à ce sujet. Aucun dispositif de mise à niveau n'est évoqué, ce qui se conçoit néanmoins dès lors que la sélection en M1 et la validation de celui-ci conditionnent l'accès en M2 et garantissent les pré-requis. Au demeurant, une réorientation de l'étudiant pourtant sélectionné par la mention est possible en fin de M1, les enseignements suivis lui permettant de prétendre à d'autres M2.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation, bien que très récente, est déjà bonne (100 et 150 candidatures pour les deux premières années). Les effectifs sont plafonnés à 25. La verdeur de cette formation interdit qu'elle puisse communiquer sur les taux de réussite ou, plus généralement, sur ses résultats. Elle ne dispose, notamment, d'aucun suivi de ses diplômés. Il est cependant dommage qu'elle entende, dans le futur, se reposer sur le seul service de l'Université pour ce faire, alors que ses faibles effectifs autoriseraient également un suivi, plus fréquent et opéré par questionnaire plus ciblé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte spécificité de la formation, excellent positionnement.
- Bonne professionnalisation.

Principal point faible :

- Présentation lacunaire en certains éléments, essentiellement relatifs au M2 (modalités des enseignements, emploi du temps, répartition entre le présentiel et la formation à distance, chargés d'enseignement, crédits ...)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* de l'Université Toulouse 1 Capitole, est une formation unique en son genre au sein des Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Il jouit donc d'un potentiel certain en termes de professionnalisation et ce d'autant plus que les métiers auxquels il est susceptible de donner accès requièrent des compétences très spécifiques. Comme toute formation nouvellement créée, elle sera soumise à l'épreuve du temps, raison pour laquelle un conseil de perfectionnement mériterait d'être mis en place.

Par ailleurs, si une large synthèse profite à la clarté de la présentation de cette formation, elle ne doit pas s'opérer au détriment d'informations utiles à son évaluation. Le déroulement de l'année de M2, notamment, aurait mérité de plus amples descriptions.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER BIOTECHNOLOGIES

Établissements : Université Toulouse III - Paul Sabatier ; Université Toulouse 1 Capitole ; Institut National Polytechnique de Toulouse - Toulouse INP

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'objectif du master *Biotechnologies* est de former des cadres dans les domaines de la biochimie, de la biologie moléculaire et de la microbiologie. Sur la base d'un enseignement pluridisciplinaire, les étudiants affinent progressivement leur projet professionnel, soit par une orientation vers la recherche, soit par le développement d'une double-compétence prenant appui sur les bases scientifiques de la formation. Le master offre ainsi six parcours :

- *Structural and functional biochemistry (SFB).*
- *Expression génique et protéines recombinantes (EGPR).*
- *Microbiologie moléculaire (M&M).*
- *Diagnostic microbiologique : approches innovantes (DIAG-M).*
- *Bio-ingénierie : santé et aliments (BING).*
- *Droit de la propriété intellectuelle (DPI).*

Les lieux d'enseignement sont les sites de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier (UPS), de l'Université Toulouse 1 - Capitole, de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (Toulouse INP) et de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs du master sont clairement exposés : il offre la possibilité aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans les différents domaines relatifs aux biotechnologies afin de maîtriser les fondamentaux scientifiques et techniques et en comprendre les développements récents. La pluridisciplinarité des enseignements est soulignée. La formation se décline en six parcours dont les spécificités sont clairement présentées. Une attention est également portée aux enseignements offrant des débouchés vers des métiers de double compétence, tels que la communication scientifique, le contrôle de la qualité, le management de la recherche et la propriété intellectuelle. C'est notamment le cas du parcours DPI dont le positionnement est moins scientifique et qui a pour finalité de former des cadres spécialistes en propriété intellectuelle.

Les métiers occupés par les diplômés sont en accord avec les objectifs de la formation : cadres et ingénieurs d'études dans les divers secteurs d'activités liés à la biotechnologie (santé, agroalimentaire, microbiologie,

pharmacologie,...). D'autres correspondent à des métiers pour lesquels les connaissances scientifiques sont mises au profit d'une compétence transverse telle que le journalisme scientifique. La finalité de cette formation est ainsi correctement explicitée ; l'ouverture vers une double compétence constitue un atout.

Les diplômés poursuivant leurs études en doctorat intègrent pour la plupart les deux écoles doctorales (ED) associées sur la région toulousaine : ED Biologie Santé Biotechnologies et ED Sciences Ecologiques, Vétérinaires, Agronomiques, Bio-ingénieries.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation aux niveaux local, régional et national est bien renseigné. Le positionnement au niveau national semble notamment se distinguer par rapport aux autres masters de thématiques proches, d'une part par l'étendue des connaissances abordées en lien avec les biotechnologies, d'autre part grâce au parcours DPI très spécifique. Il est néanmoins intéressant de noter que le recrutement de ce master se fait essentiellement au niveau local, par la licence *Sciences de la vie* de l'établissement. Le flux entrant en provenance d'autres établissements est relativement faible en regard de la bonne visibilité supposée de cette formation.

Le contexte régional est favorable, notamment grâce à l'existence de deux pôles de compétitivité en lien avec les disciplines du master, ainsi que des structures telles que le Cancéropôle. L'adossement à la recherche est très important grâce au nombre élevé d'équipes de recherche intervenant dans le master, par une participation aux enseignements, des propositions de stages ou le recrutement des diplômés pour un contrat doctoral.

Le contexte socio-économique est lui-aussi favorable. Il est mentionné que les partenaires professionnels sont nombreux et variés, mais les informations pourraient être davantage détaillées. Ces professionnels interviennent dans l'équipe pédagogique ou l'encadrement de stages.

L'ouverture à l'international pourrait être améliorée. La mobilité à l'étranger (échanges ou stages) concerne en première année de master (M1) un faible nombre d'étudiants en regard de l'effectif et s'améliore en deuxième année (M2 environ 10 %). Il n'est pas mentionné de partenariat avec des universités à l'étranger permettant de favoriser l'échange d'étudiants.

Organisation pédagogique

La structuration du master selon les six parcours est bien expliquée et est très cohérente. La spécialisation est progressive à partir d'un tronc commun en M1 ; l'étudiant affine ensuite son projet professionnel. Une possibilité est offerte en M1 de se réorienter vers un autre parcours grâce à une organisation souple, mais dont la description apparaît de ce fait complexe à comprendre.

La place accordée aux stages est bonne, avec notamment la possibilité de faire un stage recherche en M1, et un stage obligatoire en M2 d'une durée satisfaisante (quatre mois minimum). Deux projets tutorés sont proposés, certains se déroulant en partenariat avec des entreprises. De manière globale, la professionnalisation est un point positif de la formation, plus ou moins accentuée selon les parcours en accord avec le projet professionnel de l'étudiant. L'initiative de la journée rencontre entreprise-diplômés et étudiants permet aussi de renforcer les liens avec le monde professionnel. Il est néanmoins noté que certains enseignements concernant les compétences en entreprise pourraient être davantage développés en M1. Par ailleurs, le dossier ne mentionne pas de fonctionnement par alternance, ce qui apparaît étonnant en regard de l'intérêt croissant porté par les industriels pour ce type de formation professionnalisante.

La formation est possible en formation continue mais concerne très peu d'étudiants ; quelques validations des acquis par l'expérience (VAE) sont accordées en nombre très limité.

Le numérique (via l'utilisation de logiciels spécifiques) et l'innovation pédagogique sont présents dans la formation.

La réussite des étudiants est favorisée par diverses actions : réunions d'informations, mise à niveau en début de tronc commun de M1, aménagement pour des étudiants ayant des contraintes particulières, éventuellement changement de parcours.

L'enseignement de l'anglais vise à atteindre un niveau de certification donné. L'utilisation de documents scientifiques rédigés en anglais est encouragée. Un module en M1 et la totalité de le M2 du parcours SFB sont dispensés en anglais, ce qui est une initiative positive qui pourrait être plus largement développée pour favoriser la mobilité internationale. Notons par ailleurs l'attention portée à l'intégrité scientifique et l'éthique, qui fait l'objet d'enseignements et d'une demi-journée de sensibilisation.

Pilotage

La structure de l'équipe qui pilote le master est classique : responsable de la mention, responsable du M1, responsables des parcours, responsables des différentes unités d'enseignement, et secrétaire pédagogique. Les intervenants sont très nombreux. Un bon équilibre est affiché entre les différents intervenants académiques et les professionnels, néanmoins le secteur privé est particulièrement peu représenté, ce qui constitue un point d'attention. De plus, il n'est pas mentionné si les professionnels interviennent dans les enseignements du cœur de métier, ni qu'elle est leur nombre d'heures d'enseignement.

La diffusion aux étudiants des modalités de contrôle des connaissances est conforme.

Certaines informations ne sont pas données, concernant notamment le livret de l'étudiant et le portefeuille de compétences. La déclinaison de l'enseignement en termes de compétences n'est d'ailleurs pas mentionnée.

Les étudiants évaluent anonymement la formation selon un processus qualité classique. Les résultats de cette évaluation permettent de proposer des adaptations lors du conseil de perfectionnement auquel participent, en plus de représentants étudiants, des professionnels en bon nombre. Le fonctionnement de ce conseil semble efficace.

Résultats constatés

L'ensemble des données chiffrées concernant les effectifs et l'insertion professionnelle est fourni mais assez peu commenté. La capacité d'accueil importante (environ 100 étudiants) est quasiment atteinte. L'effectif du master est stable et suffisamment équilibré selon les parcours. L'attractivité est très bonne. Les critères de recrutement ne sont pas explicités. Il n'est pas non plus précisé si le master recrute au-delà du bassin toulousain. Quelques étudiants sont recrutés directement en M2 tous les ans. Les nombreuses candidatures d'étudiants étrangers se concrétisent rarement, sauf en passant par une année préparatoire en troisième année de licence.

Il y a peu, voire pas, de redoublants. Le taux de réussite en M1 est important, de l'ordre de 80 % ; en M2 il atteint 95 %.

Le suivi des diplômés est effectué classiquement, par les responsables de parcours et par l'Observatoire de la Vie Etudiante selon les modalités habituelles. Les résultats des enquêtes de l'OVE sont présentés de manière complète mais sans effort de synthèse. Le taux de réponse est très satisfaisant (entre 80 % et 100 % selon les parcours).

Environ la moitié des diplômés poursuivent leurs études, avec un maximum à 84 % pour le parcours M&M présentant une forte dominante recherche. Pour les autres diplômés, l'insertion professionnelle est relativement bonne sans être excellente (un peu plus de 50 % à 6 mois, 80 % à 18 mois selon les enquêtes OVE) ; il aurait été intéressant de connaître l'analyse qu'en fait l'équipe pédagogique. La durée de recherche d'emploi est faible (2,5 mois) mais il est à noter que la part des contrats à durée indéterminée (CDI) est faible en comparaison des contrats à durée déterminée (CDD). Il y a néanmoins une bonne adéquation de l'emploi avec la formation, ce qui est en cohérence avec le sentiment des diplômés d'une bonne adéquation de la formation vis-à-vis de l'emploi occupé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un positionnement thématique pertinent.
- Un adossement fort à la recherche.
- Une organisation pédagogique bien structurée.

Principaux points faibles :

- une absence de fonctionnement par alternance.
- une faible ouverture à l'international.
- une absence de démarche par compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Biotechnologies* est une formation de qualité, en bonne cohérence avec le contexte régional en termes de positionnement thématique. Cela se traduit notamment par une forte attractivité auprès des étudiants. L'environnement de recherche est particulièrement favorable. En revanche, afin de répondre davantage aux attentes du milieu socio-économique, la professionnalisation est à accentuer dans certains parcours, en proposant un fonctionnement par alternance ou en augmentant le volume des enseignements assuré par les professionnels, du secteur privé notamment. D'autre part, l'ouverture à l'international est à renforcer. Le parcours *Structural and Functional Biochemistry* proposant un enseignement intégralement en anglais en M2 constitue un bel exemple d'initiative à développer davantage.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE L'IMMOBILIER

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'immobilier* proposé par l'Université Toulouse 1 Capitole se présente comme une formation à visée professionnelle et à visée recherche, composée d'un seul parcours *Droit de l'immobilier* suivi en formation initiale (en présentiel) en un seul lieu d'enseignement (l'Université Toulouse 1 Capitole), en formation continue et en formation à distance (FOAD). Il permet aux étudiants de se spécialiser dans l'ensemble des disciplines juridiques de ce secteur comme le droit de l'urbanisme, le droit de la construction, des assurances, de la commande publique sans oublier les aspects fiscaux ou environnementaux.

ANALYSE

Finalité
<p>L'objectif du master <i>Droit immobilier</i> est clairement exprimé : il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour accéder à des professions de l'immobilier « de haut niveau » et à des professions libérales spécialisées dans les domaines attenants : banque, assurances, conseil. Les compétences évaluées sont décrites, les compétences transversales sont bien identifiées. Les métiers visés sont brièvement énoncés.</p> <p>Les contenus des enseignements ne sont pas présentés (les intitulés seuls apparaissent), mais ils semblent bien permettre d'acquérir les compétences professionnelles exposées. Il est permis de s'interroger sur la finalité de la formation proposée : si la voie professionnelle semble privilégiée à la lecture des documents de présentation, le master propose aussi une voie recherche (la rédaction du mémoire étant aussi valorisée que la rédaction d'un rapport de stage).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est bien identifiée dans son environnement : elle est la seule qui est spécialement et exclusivement dédiée au droit de l'immobilier. Elle se distingue également parce qu'elle est pluridisciplinaire. Il n'y a pas de</p>

données plus précises fournies sur l'existence d'autres formations de niveau équivalent qui seraient proches thématiquement et dans la région.

Quelques partenariats ont été tissés avec certains professionnels et collectivités territoriales mais il est indiqué que d'autres devraient être prochainement conclus tant sur le plan national qu'international.

Dans cette dernière hypothèse justement, les liens avec l'international sont entièrement à tisser (pour l'heure, la coopération à l'international se limite à ce que le directeur de la formation assure quelques enseignements à l'étranger).

La formation, proposée par l'Université Toulouse 1 Capitole s'inscrit dans un grand ensemble puisque cet établissement fait partie d'un groupement d'intérêt scientifique « Institut de la Ville » (IDV) avec d'autres établissements (autres universités, Institut d'études politiques de Toulouse (IEP) etc...). La formation est liée à l'Institut des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement de Toulouse et participe directement aux activités de l'Institut de la Ville ce qui lui permet d'établir des connections avec d'autres formations du site comme l'IEP ou l'INSA (Institut national des sciences appliquées).

Enfin, concernant le volet « recherche », la formation est adossée à un laboratoire de recherche, l'Institut des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et l'environnement (IEJUC) dont certains membres enseignent dans le master. La présence d'un centre spécialisé est également susceptible de faciliter la poursuite d'études doctorales dans ce domaine de recherche.

Organisation pédagogique

Classiquement, le master est organisé autour de deux semestres par année, équilibrés pour la première année (M1), déséquilibrés pour la seconde (M2). En M1, la formation théorique est très bien assurée par l'enseignement de six matières d'une trentaine d'heures chacune, dont deux sont assorties de travaux dirigés, en lien avec les objectifs envisagés. Alors que cette formation a une finalité indifférenciée, la recherche ne semble pas particulièrement développée à ce stade de la formation puisque la rédaction d'un mémoire n'est pas proposée. Un module « vie professionnelle » (mais sous le seul régime de la bonification) est à disposition de l'étudiant qui peut le composer comme il le souhaite (choix à faire entre trois propositions : « stage », « projet », « engagement social et citoyen »). Le M2 propose deux semestres très différents. Le premier propose de nouveau une offre théorique solide, en lien avec le droit immobilier, d'un volume global satisfaisant. Le second n'est constitué que par la rédaction d'un mémoire ou de la réalisation d'un stage avec rédaction d'un rapport. Cet agencement est confortable pour les étudiants qui peuvent ainsi se consacrer sereinement à l'une des deux activités. Toutefois, deux remarques peuvent être formulées : d'une part, cela conduit à présenter un semestre 3 relativement dense (il y a tout de même 14 matières au programme, d'un volume d'heures de 15 heures à 25 heures) et, d'autre part, en toute logique, un semestre 4 plus allégé en ce qui concerne l'enseignement. Quelques cours sont mutualisés avec d'autres formations. Celle-ci prévoit des dispositifs particuliers pour les étudiants rencontrant des contraintes spécifiques qui n'appellent pas de remarque particulière.

La professionnalisation est assurée par la présence, au sein de l'équipe pédagogique, de professionnels du droit. C'est l'établissement dans son ensemble (et non la formation en particulier) qui prévoit un accompagnement du stage. La formation permet à l'étudiant qui le souhaite d'acquérir des compétences additionnelles utiles à son insertion professionnelle ou à sa poursuite d'études, par exemple par des points de bonification.

Il n'existe aucune spécificité concernant l'usage du numérique qui est très classique, mis à disposition par l'Université selon les formes traditionnelles (environnement numérique de travail et espace de cours en ligne).

Les dispositifs d'aide à la réussite proposés se concrétisent par un suivi individuel des étudiants dans le cadre de leur mémoire mais aussi par des passerelles permettant une réorientation dans le cadre de l'Université. La validation d'acquis totale ou partielle et également possible.

L'enseignement de langues étrangères (avec un choix appréciable de quatre langues) et l'existence d'un cours de « gestion de contrat de construction international » forment les étudiants de façon relativement limitée au

contexte international. On relèvera notamment la faiblesse du volume horaire consacré à l'enseignement des langues : douze heures par semestre et seulement en M1. Toutefois, les étudiants qui le souhaitent partir en mobilité internationale et demander à être accompagnés par l'Université Toulouse Capitole.

Pilotage

Le responsable de la formation est un professeur de droit privé. L'équipe pédagogique académique est plurielle et relativement complémentaire : plusieurs statuts et plusieurs disciplines universitaires. Des professionnels interviennent également mais on ne dispose pas de précisions concernant leurs différentes spécialités. En 2017-2018, une part relativement importante était accordée à des vacataires (50 % pour 2017-2018) et, 46 % des enseignants seulement étaient de formation juridique (droit privé et droit public). Les annexes au dossier, difficilement exploitables, ne précisent pas la part des professionnels dans le volume d'enseignement. Les informations sont manquantes sur les modalités de réunion de l'équipe (mais il est indiqué, en tout état de cause, que les étudiants ne sont pas associés, de quelque manière que ce soit) ainsi que sur l'auto-évaluation.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont très clairement précisées et n'appellent pas de remarque particulière. Le dossier précise que l'équipe pédagogique est sensibilisée à ce que les enseignements dispensés soient traduits en compétences. Il n'y a pas d'information complémentaire sur ce point.

A ce jour, la sélection se fait à l'issue du M1. Les étudiants titulaires d'un M1 *Droit de l'immobilier* ont vocation à être admis dans le M2 du même type mais aussi des étudiants d'autres profils (autre M1 de droit, diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale) et même d'autres personnes (par la procédure de validation des acquis). En tout état de cause, doivent être déposés pour examen un dossier complet et une lettre de motivation, sur le site eCandidatures.

Résultats constatés

Les données chiffrées attestent de l'attractivité de la formation. Elles sont précisément établies en distinguant les parcours « standard » et « FOAD ». Dans la première hypothèse, en M1, en 2017-2018, 150 candidatures environ ont été déposées et en M2, plus de 240. En M1, 50 étudiants par an intègrent la formation avec un taux de réussite qui se situe aux alentours de 70 %. En M2, comptabilisant une trentaine d'étudiants, le taux de réussite est très élevé : 96 à 100 % (sur deux années). Entre 62 % et 76 % des inscrits valident la formation en deux ans. Les taux de réussite pour le parcours « FOAD » sont plus erratiques mais la présentation de deux années seulement ne permet pas de tirer un bilan plus fin.

Le suivi des diplômés est assuré, grâce à l'Université elle-même et aux associations étudiantes. Si des données générales sont fournies sur les masters de droit, il n'y a pas d'étude fournie précisant les chiffres de la formation elle-même.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Positionnement favorable en raison de l'absence de formations concurrentes.
- Attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Faiblesse de l'enseignement des langues et de liens à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de l'immobilier* proposé par l'Université Toulouse 1 Capitole est pertinent dans son ensemble, en offrant une formation complète en droit de l'immobilier. Le volet « professionnel » semble davantage mis en avant que le volet « recherche » et il pourrait être utile de clarifier la présentation à cet égard. La coopération à l'international pourrait être renforcée et les partenariats étoffés tandis que l'enseignement des langues étrangères pourrait opportunément être développé. Les effectifs sont très satisfaisants, tout comme les taux de réussite (en présentiel) mais il serait pertinent de présenter des données claires sur le suivi des diplômés, afin de conforter l'attractivité de la formation. Un conseil de perfectionnement devrait aussi être mis en place.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la santé* de l'Université de Toulouse 1 – Capitole ne propose actuellement qu'une seconde année de master (M2), accessible en formation initiale (FI) ou en formation continue (FC), avec un parcours type *Droit de la santé et de la protection sociale* qui vise à former des juristes aptes à prendre en charge les enjeux croissants relatifs à l'organisation du système de santé, au développement de nouvelles formes d'encadrement et de régulation de l'activité médicale, biomédicale et pharmaceutique, à l'évolution des contrats médicaux et de la responsabilité des établissements et des soignants. Une première année de master (M1) est en cours de création.

ANALYSE

Finalité

Le master, mention *Droit de la santé*, parcours type *Droit de la santé et de la protection sociale*, ne comporte actuellement qu'un M2, avec la création d'un M1 en cours ; il prépare à une grande variété d'emplois dans un contexte de fort développement économique.

Il est construit sur une double logique: diversification des profils (compte tenu de la diversité des emplois en santé) et spécialisation/professionnalisation dès l'entrée dans le M2 avec une maquette adaptée. Il comprend un tronc commun d'enseignements fondamentaux et de cours complémentaires (données de santé; marchés hospitaliers ; financement de la santé et de la protection sociale) et se divise ensuite en deux options, l'une consacrée au droit de la santé, l'autre au droit de la protection sociale (avec aménagement pour la filière FC). La formation a pour objectif de former des juristes capables de dominer les fondamentaux du droit de la santé et de la protection sociale, d'avoir une vision prospective de ces droits en constante mutation et de maîtriser à la fois l'étude des textes, l'analyse d'une jurisprudence sensible aux évolutions économiques et sociales et la compréhension des divers contentieux. Les enseignements sont assurés par des universitaires et des intervenants issus du monde professionnel (avocats, professionnels de santé, etc.), en cohérence avec les finalités scientifiques et professionnelles de ces deux options. Si une poursuite en thèse est envisageable la formation apparaît principalement destinée à former des professionnels aptes à rejoindre le marché du travail,

éventuellement après réussite du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA).

Les débouchés sont explicités et cohérents au regard de la formation décrite. Ils couvrent les métiers classiques du droit dans les domaines sanitaire, médico-social, de la protection sociale et de la santé publique: secteur public et privé de la santé , secteur de la protection sociale.

Positionnement dans l'environnement

Au plan régional, des formations similaires sont dispensées dans le cadre de l'Université de Montpellier. Par ailleurs, au plan local, l'offre de master dans le domaine de la santé comprend, outre la formation évaluée, le master *Santé publique*, de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier qui s'adresse principalement aux étudiants en sciences et des masters davantage axés sur le management : master *Sciences de l'éducation*, parcours *Encadrement de Services dans la Santé et le Social* (Université Toulouse II – Jean Jaurès) et le mastère spécialisé *Manager de structures sanitaires et sociales* (Toulouse Business School).

La formation est adossée à l'Institut Maurice Hauriou. Elle fait intervenir de nombreux enseignants de cet Institut et son articulation à la recherche est bien établie. Les étudiants peuvent choisir entre une voie recherche donnant lieu à la rédaction d'un mémoire approfondi, préalable à la poursuite en doctorat, et une voie professionnelle avec obligation d'effectuer un stage et d'assister aux séminaires et colloques organisés sur des thèmes d'actualité dans le domaine concerné.

Les partenariats socio-économiques sont explicités dans le dossier facilitant l'entrée en stage des étudiants : CHU de Toulouse, Centres hospitaliers de la région, Centres Clinique Rive Gauche, CPAM, Appel médical, Ecoles de santé (Ecole des Hautes Etudes en santé Publique de Rennes, Institut national d'Etudes Territoriales de Strasbourg, l'EN 35 de Saint Etienne, Chaire de santé ESSEC).

Les possibilités de mobilité (enseignants et étudiants) sont concrétisées dans le cadre de la co-diplomation du M2 *Droit de la santé et de la protection sociale* avec le master *Santé Internationale* de l'Université Senghor d'Alexandrie (convention de double diplomation). Sur le plan international, les enseignants du master sont membres du réseau « Droit de la santé » de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Organisation pédagogique

La structure de la formation apparaît adaptée aux différents parcours étudiants (FI et FC). Le M2 est assuré en présentiel mais aussi en ligne via la plateforme Moodle et l'organisation de regroupements et de tutorats. Les modalités pratiques sont bien décrites : modules, projets tutorés, régime des études et contrôle des connaissances FC, liste des sujets d'exposés et devoirs 2018-19. Le contenu de la formation est décrit mais ne comporte pour l'instant que le niveau M2.

Les projets et les stages apparaissent comme une modalité pédagogique spécifiquement accompagnée.

La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement comme à d'autres innovations pédagogiques : l'Université met à disposition de tous les étudiants un environnement numérique de travail comportant de multiples services en ligne (emplois du temps, messagerie électronique, réservation de ressources), un espace de cours en ligne (Moodle) auquel ils sont automatiquement inscrits. Leur sont diffusés de la documentation, les diaporamas accompagnant les cours.

La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite (préparation au grand oral et méthodologie du mémoire) qui sont détaillés. La formation pratique la validation d'acquis totale ou partielle.

La maîtrise de l'anglais est développée par un enseignement dédié et adapté. Tous les étudiants suivent un enseignement de 20 heures d'anglais, ciblé sur le droit médical, hospitalier et les systèmes de protection sociale. L'acquisition de crédits *European credits transfert system (ECTS)* dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants : toute mobilité fait l'objet d'un contrat d'étude tant pour les échanges Europe que hors- Europe.

Pilotage

Les documents du M2 ainsi que la liste des intervenants et le tableau des unités d'enseignements et des titulaires sont détaillés et explicites, montrant une organisation bien structurée. Les enseignements sont répartis également entre titulaires et vacataires mais le taux de participation des professionnels n'est pas explicité. Ces derniers sont au nombre de onze. Les contacts au sein de l'équipe pédagogique sont établis au moment des réunions de rentrée.

Un conseil de perfectionnement a été constitué, l'un en FI, l'autre en FC. Des enquêtes relatives au devenir des diplômés sont diligentées par l'Observatoire de l'Université.

L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités complètes précisément établies et connues des étudiants (constitution, rôle, modalités de réunion des différents jurys, règles de validation des compétences, conditions d'évaluation des connaissances. Le suivi de l'acquisition des compétences est mis en place.

Résultats constatés

Les annexes montrent une bonne attractivité du diplôme (300 dossiers de candidature pour 30 places). Est du reste noté une progression régulière des inscriptions notamment en formation continue (de 13 à 29 sur les 3 dernières années). La diversité du recrutement n'est cependant pas référencée.

On observe aussi un excellent taux de réussite (100 % en FC et presque 100 % en FI).

Les résultats des enquêtes donnent les indicateurs d'insertion des diplômés de masters. La qualité de l'insertion et du devenir des diplômés est analysée globalement sur l'ensemble des masters, comme le montrent les annexes. A titre d'exemple, en octobre 2018, les résultats d'insertion concernant les diplômés de master de 2015 à 2017 : sur 80 diplômés ayant répondu, 23 sont entrés sur le marché du travail avec le seul M2 (dont 1/4 dès la sortie de leur stage) et 57 ont poursuivi avec succès des études. La durée moyenne de recherche du premier emploi est de trois mois. Le type d'emploi n'est pas explicité. Comme il s'agit de statistiques globalisées pour l'ensemble des parcours juridiques, elles ne permettent pas de disposer d'informations pertinentes pour la formation considérée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Encadrement et dynamisme de la formation.
- Nombreux partenariats.

Principaux points faibles :

- Absence de M1 spécifique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de la santé* est une formation qui comporte des atouts indéniables : bon encadrement des étudiants, richesse des partenariats. La question de l'absence de M1 se pose néanmoins. Il serait par ailleurs nécessaire d'améliorer le suivi des diplômés par des enquêtes propres à la mention.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une formation en deux ans (à l'exception du diplôme de juriste d'entreprise, proposé dès la troisième année de licence – L3) permettant l'acquisition de connaissances et de compétences approfondies dans les disciplines juridiques régissant la vie des opérateurs économiques et les relations qu'ils nouent. La première année de master (M1) a une vocation généraliste. La deuxième année de master (M2), dont l'accès est sélectif, compterait sept parcours types plus spécialisés. Néanmoins, la fiche (Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention liste huit parcours. Il s'agit de *Droit des transports et de l'aéronautique, Secteur financier (banque, assurance, finance), Juriste d'entreprise, Droit de la propriété intellectuelle, Juriste d'affaires – DJCE (Diplôme de juriste conseil d'entreprise), Droit fondamental des affaires, Droit des assurances, Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires.*

Selon les parcours, les enseignements sont proposés sur le campus de l'Université Toulouse 1 Capitole, en formation initiale, continue, à distance et/ou en alternance.

ANALYSE

Finalité

L'intitulé de la mention *Droit des affaires* est volontairement transversal, afin de fédérer de multiples parcours, dont les objectifs et les débouchés en seconde année sont très variables mais ont en commun la vie des affaires. Les connaissances attendues et acquises, nécessairement variées en raison des différents parcours, sont évoquées par renvoi aux « fiches diplômes », qui sont des présentations accessibles en ligne sur le site de l'Université. Pourtant, le soin porté à leur rédaction est variable. Ainsi, la « fiche » relative au M1 indique-t-elle curieusement comme objectifs « acquérir et approfondir vos connaissances en droit du travail et en droit social portant sur les relations individuelles, les relations collectives et la protection sociale ».

Les métiers visés par chacun de ces parcours, également précisés par les seules « fiches diplômes », sont généralement cohérents avec les enseignements qui y sont proposés. Certaines présentations paraissent néanmoins trop générales, telle la « fiche » du diplôme de juriste d'entreprise qui énonce comme métier visé « en

tant que généraliste : secrétariat général ». Ceci dit, la formation paraît globalement en adéquation avec ses objectifs.

Il n'est pas fait état, dans le dossier de présentation, de délocalisations.

Positionnement dans l'environnement

La mention *Droit des affaires* se distingue dans l'offre de formation de l'établissement par son caractère généraliste en première année, permettant ainsi une spécialisation progressive en droit des affaires. Sur le plan régional, les recouvrements du master avec deux autres formations proches ont été identifiés. La Toulouse Business School propose une formation d'une seule année en *Management Juridique des affaires* plus spécifiquement destinée à des professionnels ambitionnant une compétence supplémentaire. Egalement, l'Institut national universitaire (INU) Champollion propose un master *Droit de l'entreprise*, dont l'intitulé ne suffit pas à se convaincre de l'absence de recoupement. Au demeurant, au sein même de la mention *Droit des affaires*, les parcours paraissent se recouper, tels les parcours *Juriste d'affaires* et *Juristes d'entreprise*. Sans doute les modalités d'accès et d'enseignement ne sont-elles pas similaires, mais il est dommage que la formation ne s'en explique absolument pas. En revanche, d'autres parcours bénéficient d'une forte spécificité au plan national, tel celui de *Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires*.

Le master est adossé à deux centres de recherche (Centre de droit des affaires et Institut des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement) dont les équipes sont rattachées à l'école doctorale Droit et science politique. Les étudiants peuvent assister aux manifestations scientifiques qui sont organisées par ces équipes. La formation à la recherche est proposée en seconde année dans certains parcours, plus axés vers la recherche à l'instar du parcours *Droit fondamental des affaires*.

L'articulation avec le monde socio-économique consiste pour l'essentiel à la participation d'entreprises ou d'institutions à la formation en assurant des enseignements ou des séminaires. Le dossier précise que les partenariats ne sont pas formalisés, ce qui paraît regrettable au regard de l'ampleur de la formation et de l'établissement, ainsi que des liens évidents entre certains parcours et le tissu économique local (parcours *Droit des transports et de l'aéronautique* et Airbus, par exemple).

Seul le parcours *Droit de la propriété intellectuelle* propose, en seconde année, un double cursus en partenariat avec l'Université Carlos 3 de Madrid. La coopération internationale pourrait donc être largement renforcée, et développée dans le cadre des autres parcours.

Organisation pédagogique

La mention propose un tronc commun très large en première année et une spécialisation beaucoup plus marquée en seconde année. Le nombre de parcours proposés en seconde année peut paraître pléthorique et pose nécessairement la question de la continuité pédagogique entre première et seconde années, d'autant plus que la formation demeure sélective à l'entrée du M2 tandis que les matières optionnelles de M1 qu'il conviendrait de privilégier en fonction du M2 convoité ne paraissent pas renseignées.

Les modalités d'enseignement sont multiples et variables en fonction des parcours. Le master est ouvert en formation initiale et en formation continue. En outre, le parcours *Juriste d'entreprise* est proposé en alternance en première et seconde année. Ce parcours est d'ailleurs proposé dès la L3, tout en permettant de nouvelles entrées en cours de parcours. Enfin, la première année du master *Droit des affaires* est accessible en formation à distance, de même que les parcours *Juriste d'entreprise* et *Secteur financier* en seconde année.

Un stage facultatif donnant lieu à bonification est possible dès la première année de master. Il est obligatoire pour six des sept parcours en seconde année, seul le parcours *Droit fondamental des affaires*, tourné exclusivement vers la recherche, faisant exception. Le positionnement dans l'univers de la certification professionnelle n'est pas encore effectif. Le dispositif PEPITE proposé par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées tend à favoriser l'entrepreneuriat étudiant.

Le lien de la formation à la recherche est nécessairement variable en fonction des parcours. En seconde année, un des parcours est exclusivement orienté vers la recherche et quatre offrent cette possibilité, tandis que les autres ont une vocation purement professionnelle.

Outre les dispositifs classiques (environnement numérique de travail notamment) la formation propose en première année trois cours sous un format d'innovation pédagogique correspondant à un dispositif de pédagogie inversée par la mise en ligne de l'essentiel du cours qui a vocation à être travaillé par les étudiants avant d'assister à une conférence de méthode.

L'ouverture internationale de la formation s'identifie essentiellement par l'apprentissage des langues. Deux parcours dispensent quelques enseignements en anglais. La mobilité des étudiants à l'étranger paraît pour l'essentiel cantonnée au partenariat noué avec l'Université de Madrid par le parcours *Droit de la propriété intellectuelle*.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée à 59 % par des personnels titulaires dont de nombreux spécialistes nationalement reconnus du droit des affaires. Etonnamment, seulement 46 % des enseignements sont assurés par des intervenants relevant de la section Droit privé. Ce pourcentage doit néanmoins être tempéré par le fait que 36% de la charge horaire relève d'une partie « Divers », qui ne renseigne guère.

Les modalités de pilotage ne sont absolument pas évoquées. Selon la présentation faite de la formation, les « fiches diplômes » identifient les responsables, tandis que chacun d'eux « choisit les intervenants ». Cette présentation extrêmement superficielle interdit d'évaluer le rôle et les responsabilités des équipes pédagogiques et de direction. Tout porte cependant à penser qu'il n'y a aucun pilotage au niveau de la mention. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention, mais sa mise en place a été adoptée en Conseil de Faculté. Seuls deux parcours types en sont d'ores et déjà dotés. Néanmoins, leur fonctionnement n'est pas précisé. Aucune modalité d'évaluation des enseignements par les étudiants n'est mentionnée.

Les modalités d'évaluation des étudiants ne sont pas renseignées, sans doute en raison de leur trop grande diversité au sein des parcours. Les règles de délivrance des crédits *European credits transfer system (ECTS)* sont clairement indiquées dans les « fiches diplômes » et identifient fréquemment un déséquilibre dans le nombre de crédits attribués entre les semestres de la deuxième année, ce qui s'explique néanmoins par la réalisation d'un stage (par exemple, pour le parcours Secteur financier, 53 ECTS au premier semestre et 7 ECTS au second). Un portefeuille d'expérience est mis à la disposition des étudiants, mais n'est utilisé que sur la base du volontariat. Les règlements des études ainsi que les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas joints au dossier qui précise toutefois que ces documents sont diffusés chaque année aux étudiants. Seul le supplément au diplôme du parcours Secteur financier est communiqué.

Le recrutement se fait sur sélection en M2 et selon des modalités peu lisibles. D'une part, certaines « fiches diplômes » rappellent simplement que l'admission « est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire ». C'est alors l'absence de prérequis qui étonne, dès lors qu'au niveau du M1, la deuxième UE de chacun des semestres impose le choix de trois matières parmi sept et huit, dont l'importance est nécessairement très variable selon le M2 convoité. Par exemple, on peut s'étonner que le M2 *Droit de la propriété intellectuelle* n'exige pas que le cours de 33 heures de droit de la propriété intellectuelle, optionnel au second semestre de M1 parmi huit matières, ait été choisi par l'étudiant, voire validé. D'autre part, certaines présentations ne sont guère explicites. Par exemple, les « fiches diplôme » des parcours *Droit des transports et de l'aéronautique*, *Secteur financier* et *Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires* énoncent dans leurs « modalités d'admission et d'inscription » : « L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis ». Les modalités ne sont guère lisibles non plus en ce qui concerne le parcours *Juriste d'entreprise*, dispensé sur trois ans mais avec une possibilité d'entrée dans la formation à chaque stade, sur sélection en L3 et en M2, mais « de plein droit en M1 », si ce n'est un prérequis, ce qui ne paraît pas correspondre à la réalité (sur 127 candidatures, seulement 32

étudiants ont reçu un avis favorable en 2017).

Il n'est fait état d'aucun dispositif spécifique d'aide à la réussite autre que l'accompagnement des responsables pédagogiques. La réorientation ne peut s'effectuer qu'à l'issue de la première année.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables et importants en M1 Droit des affaires (entre 289 et 329 inscrits sur les trois dernières années). Ils sont logiquement beaucoup plus réduits pour le parcours *Juriste d'entreprise* proposé en alternance (entre 16 et 23 inscrits). Les effectifs dans les parcours de seconde année sont globalement stables (entre 20 et 30 étudiants selon les parcours). Les taux de réussite sont bons, aussi bien en M1 (entre 71% et 82%) qu'en M2 (90%, variant de 63 % pour le parcours *Droit financier* à 100% pour d'autres parcours), même s'ils sont significativement plus faibles dans le cadre des formations à distance (60% pour le M1, 63% environ pour les M2 ouverts à la formation à distance), ce qui est cependant classique.

L'attractivité de la formation est certaine et notamment attestée par le nombre important de candidatures (en 2017, 396 candidatures en M1, plus de 350 candidatures pour quatre parcours de M2).

De même, le M2 *Secteur financier* est classé parmi les dix meilleures formations françaises en droit des affaires (SMBG EDUNIVERSAL).

Le suivi des diplômés n'est pas pertinent, en dépit d'un bon taux de réponse (entre 68 % et 78 % selon les années) car les statistiques fournies sont communes à l'ensemble des masters en droit, ce qui le prive d'intérêt dans le cadre de l'évaluation d'une seule mention. Sous cette même réserve, les taux d'entrée directe sur le marché du travail sont relativement faibles (entre 34 % et 39 %) ce qui n'est cependant pas surprenant dans le domaine juridique où l'insertion professionnelle passe le plus souvent par la réussite d'examens et concours à l'issue du M2. En témoigne le taux de poursuite d'études au cours des trois ans à l'issue du M2, qui oscille entre 61 % et 66 %.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation de qualité et attractive.
- Nombreuses modalités d'enseignement en fonction des parcours (à distance et en alternance notamment).

Principaux points faibles :

- Difficile lisibilité de l'offre de parcours et de ses spécificités (notamment entre les parcours Juristes d'entreprise et Juristes d'affaires).
- Manque de cohérence globale de la Mention.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires* de l'Université Toulouse 1 Capitole est sans conteste une formation d'excellence. S'il permet une spécialisation progressive bienvenue et offre de nombreuses modalités d'enseignement, le caractère pléthorique de l'offre de parcours en seconde année pose la question de la cohérence de la mention, sur deux ans. Actuellement, cette cohérence fait assurément défaut, comme en témoigne l'ignorance du nombre de parcours qu'elle contient qui varie de sept, selon le dossier de présentation, à huit selon les annexes fournies.

Cette lacune trahit encore le manque d'attention (nombreuses coquilles) et de synthèse (simple renvoi aux « fiches diplômes ») du dossier de présentation de la formation. Cette présentation, très superficielle, entrave la correcte évaluation de cette formation.

Une réflexion quant à l'opportunité d'une subdivision de la mention au niveau de la première année mériterait ainsi d'être engagée, d'autant que certains parcours peuvent parfaitement prétendre à devenir des mentions à part entière.

L'organisation pédagogique et le pilotage, qui sont actuellement essentiellement assurés au niveau des M2, doivent être affinés (formalisation des partenariats et des comités de pilotage, prise en compte renforcée des évaluations des enseignements, généralisation des conseils de perfectionnement etc.).

Enfin, il serait opportun de mettre en place un suivi précis des diplômés de la mention.



MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit du numérique* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une formation originale destinée à former des juristes capables de maîtriser les enjeux et l'encadrement des nouvelles technologies. La formation est organisée autour d'une première année de master (M1) commune aux deux parcours offerts en deuxième année de master (M2) : *Droit des médias et de la communication*, d'une part, *Droit et numérique*, d'autre part. Le master est ouvert à la formation initiale et à la formation continue. Le parcours *Droit et numérique* en seconde année est en outre proposé en alternance. Les cours sont assurés sur le campus de l'Université Toulouse 1 Capitole et ne font pas l'objet de délocalisation.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques du diplôme sont originaux, pertinents et parfaitement identifiés. Le diplôme vise à l'acquisition d'une culture mixte permettant d'appréhender les enjeux techniques des nouvelles technologies, tout en maîtrisant les enjeux juridiques qui y sont liés.

Le master *Droit du numérique* prépare à des métiers variés, tant dans les entreprises de production (communication, nouveaux médias, secteur de l'informatique et de l'internet) que dans le domaine du droit (délégué à la protection des données, cybersécurité, juriste ou avocat spécialisé, etc). Les deux parcours *Droit et numérique* et *Droit des médias et de la communication* se distinguent bien, ce dernier étant plus diversifié.

Les débouchés professionnels sont clairement renseignés, ainsi que la possibilité de poursuite d'études en doctorat. Le programme des enseignements est en cohérence avec ces objectifs scientifiques et professionnels. La spécialisation est entamée dès la première année tout en demeurant progressive.

Les étudiants sont informés de ces objectifs tant par l'équipe pédagogique que par les documents mis à leur disposition. Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances jointes au dossier sont claires et détaillées.

Il n'est pas fait état, dans le dossier de présentation, de délocalisations.

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien positionnée dans l'offre de l'établissement. Elle bénéficie d'une réelle singularité, qui la distingue au niveau régional voire national, ce qui participe de son attractivité.

L'articulation avec la recherche repose essentiellement sur la spécialisation de l'équipe pédagogique et des porteurs du diplôme, enseignants-chercheurs dans la discipline. Le dossier ne fait en revanche pas ressortir l'adossement de la formation à un laboratoire ou une équipe de recherche précisément identifiés en droit du numérique ou en droit des médias. Le point est étonnant car les étudiants de la mention sont régulièrement associés à des conférences et colloques dédiés aux thèmes de leur formation.

Les deux parcours bénéficient de l'intervention de professionnels du secteur. Le parcours *Droit et numérique* bénéficie en outre d'une labellisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour l'aspect protection des données personnelles. L'alternance ou le stage obligatoire (pour les étudiants n'ayant pas opté pour la voie recherche dans le parcours *Droit et numérique*) participe également à leur mise en situation professionnelle. Enfin, le master dispose d'une association des anciens étudiants qui lui sert de relai avec le monde socio-économique.

La mobilité internationale concerne principalement l'équipe pédagogique du master, offrant ainsi une ouverture sur le droit comparé renforcée par l'intervention d'universitaires et professionnels internationaux. Les étudiants peuvent quant à eux bénéficier des dispositifs de mobilité traditionnels (ERASMUS notamment) par l'intermédiaire du service des relations internationales de l'université. Il est fait état de la volonté de renforcer cette ouverture internationale par la création d'un double diplôme pour le parcours *Droit des médias*.

Organisation pédagogique

La première année fournit aux étudiants les bases théoriques de la matière, tandis que les deux parcours en seconde année se veulent davantage opérationnels. Aucune matière optionnelle n'est proposée en première année, la spécialisation s'effectuant par le choix du parcours en M2. Cette organisation est très lisible. La formation s'appuie logiquement sur les services de l'Université dédiés aux étudiants en situation particulière (handicap, sport...). De même, elle s'est alignée sur l'offre de l'Université pour s'ouvrir au dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

La mention accorde une large place à la mise en situation professionnelle. Outre l'accompagnement des services d'orientation et d'insertion professionnelle de l'établissement, le master propose des modules spécifiques en deuxième année pour la rédaction de curriculum vitae, de lettres de motivations ou la simulation d'entretiens. Un stage est prévu en deuxième année pour les étudiants n'étant pas en alternance et n'ayant pas opté pour la voie recherche. Il est envisagé d'intégrer un stage obligatoire dès la première année de master. La liste des stages fournie en annexe au dossier témoigne de la grande vitalité et de la diversité des liens entre le diplôme et le monde professionnel. Au-delà, le parcours *Droit et numérique* place ses étudiants en situation réelle par la réalisation d'un projet en équipe pluridisciplinaire (intégrant des étudiants issus d'autres champs) chargée de répondre à la commande concrète d'une entreprise.

Les deux parcours de M2 sont ouverts en voie recherche, offrant ainsi aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de s'initier à la recherche par la rédaction d'un mémoire. L'ensemble des étudiants est amené à assister à des conférences et colloques. Le parcours *Droit des médias* propose en outre une unité d'enseignement de formation à la recherche. Un étudiant a bénéficié d'un contrat doctoral en 2017.

Logiquement, le diplôme fait la part belle au numérique et aux innovations pédagogiques : dispositifs de vote, concours de plaidoiries, apprentissages au FabLab, pédagogie par projet, clinique du droit, participation à des incubateurs d'entreprises ou au dispositif Disrupt Campus. Ces initiatives, particulièrement bienvenues sont naturellement facilitées par le positionnement scientifique du diplôme.

Si la mobilité internationale des étudiants est possible, le dossier ne rend pas compte de son effectivité en

pratique. Par ailleurs, si le diplôme comporte des enseignements sur les normes internationales existantes (droit européen, droit américain et international), il ne propose ni enseignement disciplinaire en langue étrangère (anglaise notamment), ni même d'enseignements de langue étrangère en M2, ce qui surprend dans un tel domaine.

Pilotage

L'équipe pédagogique et administrative est clairement identifiée. La première est composée d'enseignants-chercheurs, tant juristes (droit privé et droit public) qu'informaticiens. L'équipe est complétée par des professionnels intervenant en qualité de vacataires et provenant d'horizons très variés mais en lien direct avec la formation afin de permettre une interaction forte entre connaissances théoriques et pratiques. Néanmoins, assez étonnamment, une annexe décrivant la répartition horaire des enseignements par statut n'identifie que 16 % du volume horaire total comme étant assuré par des professionnels. Peut-être ce pourcentage, semble-t-il réalisé sur les deux années, résulte-t-il d'une dilution de la part d'intervenants professionnels généralement plus faible durant la première année de master. Des précisions auraient néanmoins été bienvenues.

Une réunion de fin d'année associant l'équipe pédagogique et les intervenants de chaque parcours fait office de conseil de perfectionnement. Les comptes rendus de ces réunions ne sont cependant pas joints au dossier tandis que les étudiants n'y paraissent pas associés. Les modalités de pilotage sont pour l'essentiel informelles et reposent sur des points et échanges réguliers entre l'équipe pédagogique, les intervenants extérieurs et les étudiants. Une évaluation annuelle de la formation et de chaque enseignement est évoquée mais nullement précisée.

Les modalités d'acquisition des compétences sont claires et pertinentes. Au sein du parcours *Droit des médias*, un opportun suivi est réalisé par une préparation à l'exercice spécifique du grand oral qui en constitue un élément majeur d'évaluation. En revanche, le supplément au diplôme, outre le M1, ne renseigne que le seul parcours *Droit et numérique* et comporte des contradictions quant aux crédits *European credits transfer system (ECTS)* des semestres (sous le tableau mentionnant 46 et 14 ECTS pour les troisième et quatrième semestres, le libellé indique qu'ils emportent respectivement l'attribution de 39 et 21 ECTS).

Les dispositifs d'aide à la réussite reposent sur un soutien pédagogique au cas par cas. L'association des étudiants est également perçue comme un outil d'accompagnement tandis qu'un parrainage des nouveaux entrants par les étudiants de seconde année et piloté par l'équipe pédagogique a été mis en place.

Résultats constatés

Les effectifs témoignent de la vitalité et de l'attractivité de la formation : ils ont quasiment doublé en M1 ces trois dernières années (de 58 à 101 étudiants), tandis que chaque parcours accueille en deuxième année une vingtaine d'étudiants pour plusieurs centaines de candidatures. Néanmoins, et contrairement à ce que suggère la présentation de la formation, le système de sélection pousse les étudiants à multiplier les candidatures et conduit à nuancer la portée des candidatures pour prêter autant, si ce n'est davantage d'importance au nombre d'étudiants retenus et se détournant pourtant de la formation. Cette considération tempère l'attractivité de la formation, qui reste bonne sans être excellente (pour le M1, sur l'année 2017, seule renseignée sur ces points, les 160 candidatures n'occasionnent que 99 avis favorables, sur lesquels 62 étudiants s'inscriront effectivement, auxquels s'ajoutent 7 redoublants).

Les taux de réussite sont bons en première année (entre 73 % et 83 %) et excellents en seconde année (au-delà de 95 %).

La formation n'a pas fait du suivi des diplômés une priorité et se repose d'une part sur celui que réalise l'Université, mais elle ne communique alors que des statistiques communes à l'ensemble des masters en droit, ce qui en relativise l'intérêt dans le cadre de l'évaluation d'une seule mention, et d'autre part sur les informations recueillies par le réseau des anciens étudiants du master, mais qui ne sont pas communiquées.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation originale, novatrice et attractive.
- Mise en valeur de l'innovation pédagogique et de la mise en situation des étudiants.

Principal point faible :

- Très faible importance des langues étrangères (enseignement de langues étrangères et enseignement disciplinaire en langues étrangères).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit du numérique* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une formation innovante, dynamique et attractive. Elle répond à un réel besoin du monde professionnel et bénéficie à ce titre d'une forte notoriété dans un secteur pour l'heure peu investi par le monde académique. Tout porte à croire que son succès ne fera que s'accroître dans les années à venir, permettant ainsi à ce diplôme de consolider ses atouts.

Cette formation devrait envisager l'opportunité d'accentuer l'enseignement de l'anglais ou tout au moins le poursuivre en M2, voire envisager des enseignements disciplinaires dans cette langue. Egalement, un suivi des étudiants en interne par mention devrait être envisagé ainsi qu'un conseil de perfectionnement accueillant des représentants des étudiants.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DU PATRIMOINE

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créé en 2016, à la suite d'une réorganisation des mentions, ce master *Droit du Patrimoine* ambitionne de former des professionnels de la gestion du patrimoine qui travailleront ensuite dans des cabinets dédiés, des banques, des compagnies d'assurance, des études notariales ou dans des cabinets d'avocat. La mention *Droit du patrimoine* a été organisée autour d'une première année de master (M1), et d'un parcours type en deuxième année de master (M2), *Ingénierie du patrimoine*. Les enseignements sont dispensés, en première année (M1) en formation initiale (FI) et, en deuxième année (M2) en formation initiale, en formation continue (FC) ou en formation à distance (FOAD). En M1, les effectifs sur les trois dernières années ont varié de 36 à 54 étudiants. En M2, les effectifs vont de 70 à 91 étudiants avec systématiquement 27 étudiants en formation initiale. Les cours en présentiels sont dispensés à la Faculté de droit tandis que les regroupements présentiels pour la FOAD sont organisés à l'Université Toulouse 1 Capitole, site de la Manufacture des Tabacs.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit du patrimoine* propose aux étudiants un panel d'enseignements embrassant l'ensemble des aspects de la gestion de patrimoine. Les enseignements sont correctement répartis entre la première et la deuxième année. Tandis que le M1 apporte aux étudiants des connaissances générales en rapport avec la gestion de patrimoine, le M2 aborde des points plus techniques et davantage en rapport avec la profession. Au cours de cette deuxième année également, les étudiants ont la possibilité d'obtenir la certification Autorité des marchés financiers (AMF) qui est nécessaire aux collaborateurs de banque souhaitant exercer dans des services d'investissement. Enfin, le stage obligatoire de deuxième année d'une durée minimale de quatre mois renforce le lien nécessaire entre théorie et pratique.

Les enseignements sont en rapport avec les besoins exprimés par les milieux professionnels. Cependant, les éléments fournis dans le dossier ne permettent pas d'apprécier le taux d'insertion professionnelle propre à cette mention ni si les métiers occupés sont en rapport avec les ambitions du diplôme.

Positionnement dans l'environnement

A l'échelle nationale, le diplôme est associé à six autres masters de gestion du patrimoine (Facultés de

Strasbourg, Rennes, Bordeaux, Paris Dauphine, La Réunion, Montpellier) à travers *la Fédération nationale droit du patrimoine* qui, chaque année, émet des avis sur les questions intéressant la gestion de patrimoine. Au plan de la formation continue, un partenariat a également été conclu avec l'institut de formation Juricampus, lequel bénéficie d'une reconnaissance certaine des milieux professionnels.

Au niveau local, le diplôme semble entretenir de bons rapports avec les professionnels comme en témoigne leur implication dans la formation que ce soit au niveau du recrutement ou des enseignements dispensés. Les nombreux stages proposés aux étudiants de première comme de deuxième année attestent un peu plus des liens entre ce diplôme et les praticiens.

L'articulation avec la recherche en revanche paraît moins évidente puisque reposant principalement sur la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.

De la même façon, les rapports du diplôme avec l'international sont limités. Là encore, le parti est assumé par la direction du diplôme qui indique vouloir tourner la formation vers des professionnels français. Il n'y a d'ailleurs pas de cours de langue étrangère en M2. La formation à distance s'avère malgré tout mise en avant pour permettre à des étudiants étrangers de suivre les enseignements. Aucun chiffre cependant n'est donné quant à cette possibilité.

Organisation pédagogique

La répartition des enseignements entre les deux années de master contribue à une spécialisation progressive des étudiants. Après une première année consacrée à l'acquisition des savoirs fondamentaux, la deuxième année s'organise autour d'enseignements ciblant des thèmes plus particuliers de la gestion de patrimoine ainsi que des questions d'ordre plus professionnel (ex. cours d'allocation d'actifs).

De façon tout aussi intéressante, la formation fait dépendre les enseignements du public concerné. Ainsi, trouve-t-on des parcours différenciés selon que la formation est suivie en formation initiale ou en formation continue. De la même façon, les enseignements en formation initiale se font exclusivement en présentiel tandis que les enseignements en formation continue peuvent être suivis en totalité ou en partie à distance.

Tournée vers la pratique, cette formation entretient des liens étroits avec les professionnels. Outre l'intervention de plusieurs d'entre eux dans le diplôme, ceux-ci sont également associés au processus de sélection des étudiants. Quant à ces derniers, ceux-ci sont tenus en deuxième année de suivre un stage d'au moins quatre mois (ils font six mois généralement) sanctionné par un rapport avec une soutenance. En première année, des stages facultatifs sont également proposés. Les enseignements de deuxième année sont aussi tournés vers la pratique avec certains cours axés sur la réglementation professionnelle et la relation clients. Chose intéressante, les étudiants de deuxième année sont chaque semaine confrontés à une situation réelle tirée d'un rapport clientèle. La prestation filmée fait ensuite l'objet d'une analyse devant les étudiants tant sur le fond que sur la forme. Une certification AMF, indispensable à l'exercice de toute activité professionnelle reposant sur l'intermédiation financière, est proposée. En revanche, on regrette qu'aucune autre certification en langue ou en informatique ne le soit.

La place du numérique dans le diplôme est importante, compte tenu notamment de la possibilité de la suivre à distance. D'abord, les étudiants disposent de différentes ressources numériques via un espace numérique de travail comprenant notamment un espace de cours en ligne. Ensuite, les étudiants ont accès sur demande à une formation aux outils numériques. Enfin, ce sont les étudiants qui développent la communication numérique du master (par twitter, linkedIn, facebook etc...).

La recherche, en revanche, occupe une place plus restreinte dans le diplôme – par le biais uniquement des enseignements d'enseignants-chercheurs. Ce parti est assumé compte tenu du caractère essentiellement professionnel de la formation.

De la même façon, l'ouverture internationale du diplôme est limitée étant donné la volonté de former des professionnels intervenant en France. On notera cependant des cours de droit international aussi bien en

première qu'en deuxième année. Il est très appréciable de voir que des cours de quatre langues étrangères sont proposés mais on peut regretter que ce ne soit qu'en M1 selon un volume horaire limité de douze heures par semestre. Aucun cours de langue n'est proposé en M2, dans une discipline – la gestion du patrimoine/finance – où l'on pourrait penser que la maîtrise de l'anglais est fondamentale.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'enseignants-chercheurs (54 %) ainsi que de vacataires (45 %). Cependant, les éléments donnés dans le dossier ne permettent ni de connaître la répartition des tâches entre les différents intervenants ni les emplois par ailleurs occupés par les vacataires.

Le dossier indique que des réunions ont lieu périodiquement entre les principaux enseignants du diplôme. Ces rencontres présentent un caractère informel et ne semblent pas associer les représentants étudiants. Ces réunions ont pour objet principalement de coordonner les différents enseignements afin d'éviter les redites et d'empêcher des angles morts dans la formation. Le diplôme ne dispose d'aucun conseil de perfectionnement, ce que l'on regrettera. Chaque année, les étudiants sont interrogés sur la qualité de la formation et les éventuelles améliorations à porter au diplôme. Toutefois, aucun exemple n'est donné de modifications portées à la formation du fait d'observations formulées par ces derniers. De même aucune indication n'est donnée sur la coordination de la FOAD ou sur le suivi de ce public particulier.

Le dossier est relativement peu précis sur les modalités d'évaluation des étudiants. Il ressort quelques éléments fournis en annexes que celle-ci repose à la fois sur des examens terminaux et du contrôle continu pour les matières assorties de TD. Le stage obligatoire de deuxième année est sanctionné par un rapport. Rien n'est dit sur le projet tutoré qui figure pourtant dans la plaquette et qui se présente sous forme d'un « bilan patrimonial ». Celui-ci fait aussi l'objet d'une soutenance et offre le même nombre de crédits que le rapport de stage (dix ECTS). Cet ensemble qui compte dans la moyenne générale s'avère satisfaisant compte tenu du caractère professionnel du diplôme.

Les compétences transversales identifiées dans le supplément au diplôme sont en rapport avec les objectifs que se fixe la formation et la future pratique professionnelle des étudiants. Aucun outil de suivi dans l'acquisition des compétences ne semble cependant avoir été mis en place au niveau du diplôme tel un livret de l'étudiant ou un portefeuille de compétences.

Il est dit que le recrutement en M2 est effectué par un jury composé de quatre professionnels sans autre précision sur l'intervention ou non d'enseignants-chercheurs ou sur le mode de sélection. Ailleurs il est fait mention d'un recrutement par un jury réunissant 15 professionnels et le directeur du master. Malgré cela, les modalités de recrutement des étudiants semblent adaptées et en rapport avec les différents parcours (formation initiale, formation continue ou formation à distance) comme l'atteste le très satisfaisant taux de réussite.

Les emplois du temps et les modalités d'enseignement sont adaptés pour répondre aux contraintes des professionnels qui souhaiteraient poursuivre leurs études.

Résultats constatés

Le diplôme paraît dans l'ensemble attractif avec des candidatures en nombre aussi bien pour le M1 que pour le M2. Les effectifs du M1 ont fluctué sur les trois dernières années entre 36 et 54 étudiants. Quant au M2, bien que la capacité d'accueil affichée soit de 77 places (FI, Présentiel, FC, FOAD), les effectifs sont allés de 70 à 91 étudiants avec systématiquement 27 étudiants en formation initiale et avec une progression significative de la formation continue sur l'année universitaire 2018-2019.

Le taux de réussite du diplôme s'avère très satisfaisant en M2 avec un niveau constant d'admis en formation initiale autour de 96 %. En formation continue, le taux de réussite n'est renseigné que pour une année (2016-2017) et s'élève à 84, 2 %. En Master 2, la formation à distance présente un taux de réussite très en deçà (entre

57, 7 % et 59 %), sans que le dossier ne s'attache à envisager des moyens pour y remédier. S'agissant du M1, on note une forte baisse du taux de réussite entre 2016/2017 et 2017/2018, lequel est passé de 82,3 % à 56, 8 %. Là encore, le dossier n'apporte aucune explication et ne donne aucune indication sur le taux de réussite de l'année universitaire 2018/2019.

Les informations fournies par le dossier sur les moyens mis en œuvre pour suivre le devenir des étudiants sont limitées. Il en ressort pour l'essentiel que celui-ci s'opère via l'observatoire de l'établissement qui mène des enquêtes à 30 mois seulement. Les données chiffrées portées en annexe concernent l'ensemble des masters de droit avec un taux de réponse qui sur trois ans est passé de 68 à 78 %. On regrettera que les chiffres fournis ne soient pas révélateurs. Le taux d'emploi à 30 mois des diplômés de tous les masters de droit ne donne pas d'indications crédibles sur l'insertion professionnelle des diplômés de cette mention et explique certaines contradictions entre le dossier de la mention et les tableaux généraux fournis en annexe. On peut déplorer l'absence d'une enquête interne à moindre échéance et spécifique à ce master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Garantie de sérieux et de compétence assurée par le choix des matières enseignées et la certification AMF.
- Excellents rapports du diplôme avec les milieux professionnels (notamment la Fédération nationale droit du patrimoine).
- Belle ouverture du diplôme aux publics rencontrés en ce qu'elle est dispensée en formation initiale, en formation continue (FC) ou en formation à distance (FOAD).

Principaux points faibles :

- Absence de prise en considération du contexte international de la discipline et de cours de langue étrangère (not. Anglais) en M2.
- Faible niveau du taux de réussite au titre de la formation à distance.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit du patrimoine* est une formation solide et semble (malgré les chiffres inadaptés car non spécifiques) professionnalisant. Les enseignements dispensés permettent aux étudiants d'appréhender la gestion de patrimoine sous la plupart de ses aspects juridiques et d'être rapidement opérationnels sur le marché du travail. On regrette malgré tout son peu d'inclination vers l'international et surtout l'absence de cours d'anglais (voire de langue étrangère) en M2. De plus, il pourrait être utile à l'avenir d'institutionnaliser davantage le pilotage du diplôme et d'y associer des représentants étudiants à travers un conseil de perfectionnement. Cela permettrait sans doute de mettre en place un suivi personnalisé des diplômés de ce master et aussi des dispositifs d'aide à la réussite notamment par un meilleur suivi des étudiants en difficulté afin de remédier à la baisse du taux de réussite constatée en M1 ainsi que dans le cadre de la formation à distance.



MASTER DROIT FISCAL

Établissement : Université de Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Ouvert aux étudiants ayant validé une licence en droit, le master mention *Droit fiscal* de l'Université de Toulouse 1 Capitole est une formation universitaire spécialisée de deux années. Elle permet l'acquisition des connaissances et des compétences en droit fiscal destinées à former des juristes fiscalistes (juristes d'entreprise ou avocats spécialisés). La première année est ouverte en formation initiale présentielle. La deuxième année du master s'adresse aux étudiants inscrits en formation initiale ou en formation continue, dont la moitié des cours se déroule à distance. Les enseignements en présentiel sont dispensés à l'Université de Toulouse 1.

ANALYSE

Finalité
<p>Les compétences professionnelles et personnelles, les matières étudiées correspondent aux objectifs affichés afin de permettre une bonne insertion professionnelle des étudiants. Plusieurs enseignants-chercheurs reconnus dans le domaine dirigent et / ou participent activement à la réputation du diplôme notamment en assurant des enseignements dans leurs matières de spécialité.</p> <p>Deux voies sont ouvertes en deuxième année de master : une voie professionnelle avec un stage (de huit semaines à six mois) et une voie recherche offrant aux étudiants en formation initiale la possibilité de s'orienter vers un doctorat. Le diplôme a vocation à former des juristes-fiscalistes français. Les débouchés professionnels sont clairement renseignés et en adéquation avec les enseignements dispensés. Il s'agit principalement de juristes d'entreprise ou avocats spécialisés, mais bien d'autres professions sont envisageables (conseiller en investissement, gestionnaire de patrimoine en établissement financier...).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette formation se singularise par son caractère unique dans l'établissement et rare au niveau national. Peu de formations en France sont dédiées à la matière fiscale.</p> <p>Pour répondre aux besoins de la formation, les enseignants-chercheurs intervenant au diplôme relèvent de</p>

plusieurs sections différentes (section 01 (droit privé) ; section 02 (droit public) ; section 06 (sciences de gestion) ; section 11 : (langues / littérature anglaise). L'environnement est ainsi opportunément pluridisciplinaire, mais il n'est pas fait état d'un Centre ou d'un laboratoire de recherche auquel le master serait spécifiquement adossé.

Le master *Droit fiscal* bénéficie logiquement du riche réseau professionnel tissé par l'ancien diplômé de M2. On apprécie tout particulièrement les partenariats conclus avec les professionnels (cabinets d'avocats (Fidal et Landwell), administration fiscale, juridictions administratives (assistance à une instance fiscale tous les ans) ...). Une partie des enseignements en deuxième année sont également assurés par des professionnels (experts-comptables et avocats).

Aucune coopération internationale n'est mise en œuvre, ce qui s'explique par le fait que la formation est principalement axée sur la fiscalité interne. Nécessairement, les aspects internationaux sont abordés dans les enseignements, mais cela ne saurait suffire à justifier la mobilité des étudiants que la spécificité de la matière prive de pertinence. Au demeurant, les étudiants toulousains peuvent partir à l'étranger dans le cadre du dispositif Erasmus.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est très lisible avec une spécialisation progressive, nettement marquée dès la première année (M1) et accentuée en deuxième année (M2). Le M1 permet aux étudiants d'acquérir des savoirs fondamentaux du droit fiscal et du droit des affaires (Droit des affaires 1 – 33 heures CM (cours magistral) ; Droit des restructurations des entreprises – 30 heures CM ; Principes du management – 30 heures CM). La deuxième année est consacrée exclusivement à la matière fiscale appliquée à l'entreprise. Logiquement, les enseignements ne permettent pas de possibilité d'option, si ce n'est le choix de la langue.

Le master *Droit fiscal* est ouvert à la formation continue en deuxième année. La présentation n'en est pas toujours compréhensible ; il est ainsi mis en évidence le fait que cette formation intéresse « des professionnels étrangers », alors qu'il était précédemment énoncé qu'elle intéressait « essentiellement des étudiants en recherche d'emploi » et qu'elle se disait peu ouverte aux étudiants étrangers. Par ailleurs, cette formation est dite dérogatoire à de nombreux points de la présentation, mais le détail de son déroulement n'est pas, alors, précisé.

A l'instar de l'ensemble des offres de l'Université, la formation est ouverte au dispositif d'obtention du diplôme par Validation des acquis de l'expérience (VAE), par Validation d'acquis professionnels (VAP) et par Validation d'études supérieures (VES). La présentation souligne que des demandes de VAE sont régulièrement formées pour l'intégration en M2, mais ne précise ni leur sort ni le mécanisme de validation des acquis.

Le master s'appuie logiquement sur les services de l'Université dédiés aux étudiants en situation particulière (sport et handicap).

La professionnalisation est présente tout au long de la formation notamment par l'existence de partenariats (présence, chaque année, à une instance fiscale au Tribunal administratif de Toulouse et échanges avec les magistrats) et l'intervention de nombreux professionnels. Les stages, d'une durée minimale de huit semaines, sont impératifs en M2, suivis par les services de l'Université et évalués par la mention, sauf pour les étudiants inscrits en voie recherche et pour les étudiants en formation continue.

La recherche n'est guère évoquée, si ce n'est par le mémoire que doivent réaliser les étudiants ayant opté pour la voie recherche et par un module dédié à la recherche documentaire ouvert aux étudiants inscrits en formation continue.

L'utilisation du numérique reste traditionnelle, avec une plateforme de dépôt des supports de cours. Seuls les étudiants en formation continue bénéficient de pédagogies innovantes (forum, dépôt de sujets et correction en ligne, exercices notés ...).

L'internationalisation de la formation se résume essentiellement à l'enseignement des langues vivantes (anglais, allemand, espagnol), présent à chaque semestre de la formation en première année. On peut néanmoins noter

la dispense d'un cours de droit fiscal anglo-saxon en anglais en deuxième année.

Pilotage

Le pilotage de la formation est partagé. Alors que le master est passé à la sélection en M1, vraisemblablement en 2015, la direction est différente en première année et deuxième année : un responsable de la mention, un directeur pour le M1, tandis que le M2 compte deux directions, selon que la formation est initiale ou continue. Étonnement, et en dépit de cette pluralité de responsables, aucune réunion entre eux n'est formellement organisée. Néanmoins, la présentation de la formation évoque différentes réunions informelles de l'équipe pédagogique, qui compte naturellement les responsables des formations.

L'équipe pédagogique est diversifiée, avec une majorité des enseignements réalisée par des enseignants-chercheurs (64 %). La deuxième année en formation initiale, comme en formation continue, compte également de nombreux intervenants extérieurs (avocats, membres de l'administration fiscale) permettant aux étudiants de bénéficier de retours d'expériences pratiques. Sur les deux années, 22 % des interventions sont assurés par des professionnels.

On peut regretter l'absence de conseil de perfectionnement dans le master *Droit fiscal* même si dans les faits l'équipe pédagogique se retrouve en réunion pour réaliser un bilan de l'année sur le fonctionnement et les améliorations à apporter. De même, l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas abordée, pas davantage qu'une éventuelle autoévaluation.

Les modalités des contrôles des connaissances sont précisées : épreuves écrites en première année (autour des deux matières fondamentales complétées par un contrôle continu en travaux dirigés et des épreuves orales en principe dans les autres matières) ; en deuxième année, trois grandes épreuves écrites de trois heures et un grand oral portant sur l'intégralité des enseignements et une épreuve de comptabilité sont organisés. Il convient de noter le maintien d'une deuxième session d'examen en deuxième année de master, présentée comme nécessitée par le haut niveau d'exigence du M2.

La formation ne propose aucun dispositif d'aide à la réussite. Le point est d'autant plus étonnant que le taux d'échec des étudiants en formation continue en M2 est extrêmement important (100 % d'échec en 2017, 49 % en 2018). La formation, néanmoins consciente de cette faiblesse, envisage la mise en place d'un contrôle continu destiné à permettre aux étudiants de mieux connaître et évaluer leurs compétences.

Le supplément au diplôme est clair et précis. Il renseigne clairement notamment les règles de délivrance des crédits *European credits transfer system (ECTS)*.

Résultats constatés

Le master *Droit fiscal* de l'Université de Toulouse 1 Capitole est attractif, comme le révèlent les nombreuses candidatures en M2 (441 candidatures en 2017-2018, pour une cinquantaine de places). Il convient de noter l'importance des candidatures extérieures à l'Université de Toulouse dès le M1 (34 primo-entrants en 2017, sur 92 inscrits). Ces chiffres sont cohérents avec la spécificité du master, lequel est connu des étudiants sur le plan national. Néanmoins, certains éléments chiffrés conduisent à nuancer quelque peu cette présentation, sans que la formation ne s'en explique, tel le fait qu'en 2017, sur les 53 étudiants diplômés de M1, seulement 29 aient sollicité leur inscription en M2.

Les taux de réussite des deux dernières années sont faibles : 64 % en M1, entre 92 % et 96 % en M2 formation initiale mais entre 0 % et 51 % en formation continue. De tels chiffres peuvent s'expliquer par le niveau d'exigence requis par le diplôme, mais appellent néanmoins une réflexion sur l'organisation et le suivi de la formation continue.

Le taux d'insertion professionnelle n'est pas communiqué. La formation semble se reposer sur les enquêtes menées par l'Université alors que celles-ci sont menées toutes formations confondues et ne sont donc pas

exploitables. Le dossier affirme l'absence de sollicitation d'éventuels étudiants en difficulté dans leurs recherches d'emploi ; mais ce constat n'est pas la preuve d'une bonne insertion.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne formation spécialisée en droit fiscal en voie professionnelle.
- Bonne répartition des enseignements entre les enseignants-chercheurs et les professionnels.
- Attractivité de la formation prouvée par de nombreuses candidatures venant d'étudiants extérieurs à l'Université de Toulouse.

Principal point faible :

- Taux de réussite extrêmement faible en M2 formation continue.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit fiscal* de l'Université de Toulouse 1 Capitole est une formation attractive avec des enseignements très spécialisés, porteurs pour les étudiants et délivrés par des enseignants-chercheurs et des praticiens reconnus de leur matière. Des améliorations pourraient toutefois être suggérées.

Tout d'abord, il conviendrait de systématiser l'évaluation des enseignements afin d'apporter certaines évolutions de la formation. Cela permettrait également d'accompagner plus efficacement les étudiants en M2 inscrits en formation continue. Au demeurant, cette formation est largement délaissée dans la présentation du master, si ce n'est pour mentionner son caractère dérogatoire en de nombreux points. Il est, dans ce contexte, impossible d'en évaluer les modalités, alors qu'elles appellent, de toute évidence, des améliorations. La mise en place d'un conseil de perfectionnement permettrait de mieux prendre en compte les difficultés et les attentes des étudiants.

Ensuite, on peut recommander d'organiser un suivi du devenir des diplômés de cette mention dès lors que celui mis en place par l'établissement intéresse indistinctement l'ensemble des masters juridiques.



MASTER DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international et droit européen* de l'Université Toulouse 1 Capitole vise à former des juristes spécialisés dans le droit international et/ou européen capables d'accéder à des métiers consistant à appliquer ou contrôler l'application du droit international et/ou européen.

La première année de master (M1) propose deux parcours généralistes : l'un en français (*Droit international et droit européen*), l'autre en anglais (*master in international and european law*, MIEL). La deuxième année de master (M2) se déploie à Toulouse à travers sept parcours : quatre parcours en français (*Juriste international, JI ; Droit international et comparé, MADIC ; Droit des libertés ; Juriste européen*, décliné en trois programmes, *Général, Protection des droits et espace social, Espace liberté sécurité justice*) et trois parcours totalement en anglais (*International business law, IBL ; International economic law, MINTEC ; Comparative and european private international law, CEPIL*). Ce sont des formations principalement en présentiel à l'Université de Toulouse 1 Capitole. Deux années de *Droit international et droit européen* sont proposées en formation à distance. Trois parcours sont en outre délocalisés à l'étranger : deux au Vietnam en coopération avec d'autres universités françaises à Hanoi (M2 *Droit de la coopération économique et des affaires internationales*) et à Ho Chi Min (M2 *Droit international et comparé des affaires*) et le troisième à Casablanca (M2 *International business law, IBL*).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques de la formation ressortent clairement de l'ensemble du dossier, puisqu'il s'agit de former des juristes spécialistes du droit international et européen, dans les différents domaines abordés dans les parcours de deuxième année de master, tels qu'ils ressortent des intitulés des parcours. Les enseignements proposés sont en adéquation avec ces objectifs, en permettant l'acquisition de compétences générales autant que spécialisées. Le supplément au diplôme du parcours *Droit des libertés* semble ne pas totalement correspondre à la formation visée puisqu'est visé au point 4.1 le M2 mention *Ethique*... La fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du diplôme permet d'identifier les activités visées par le diplôme, les compétences acquises ainsi que les emplois visés.

Les débouchés professionnels sont bien explicités dans le dossier. Les annexes sont utiles pour comprendre le type

de métiers auxquels cette formation prépare : fiche RNCP mais aussi liste des stages proposés aux étudiants.

Peu d'explications sont fournies dans le dossier sur l'intérêt et la valeur ajoutée des trois filières délocalisées à Hanoi (*Droit de la coopération économique et des affaires internationales*), à Ho Chi Minh (*Droit international et comparé des affaires*) et à Casablanca (*International business law*, non ouverte en 2018).

Positionnement dans l'environnement

La position du master dans l'environnement académique est clairement expliquée. Le choix d'allier l'étude parallèle du droit international et du droit européen alors que la réforme des masters avait impliqué une étude en silo est fort bien justifié. C'est d'ailleurs une des seules formations au niveau national qui a opté pour cette voie qui semble tout à fait opportune. Son originalité au niveau national est également de proposer des parcours totalement en anglais tant en première qu'en deuxième année de master.

Une coopération existe avec les universités de Bordeaux et Lyon 3 dans la mise en œuvre des filières délocalisées à Ho Chi Minh et à Hanoi.

L'articulation avec la recherche est clairement mise en exergue. La formation s'appuie sur deux laboratoires : l'Institut de recherche en droit européen, international et comparé (IRDEIC) à titre principal et l'Institut de droit privé (IDP) à titre secondaire. L'adossement à ces centres se retrouve dans l'équipe pédagogique de la mention, mais aussi par l'association des étudiants aux activités des centres (colloques, journées d'études ...). L'IRDEIC est le pilier du Centre d'excellence et bénéficie de deux chaires Jean Monnet. On apprécie aussi le bulletin semestriel de veille législative et contentieuse rédigée par les doctorants. Par contre, très peu d'informations sont données concernant la poursuite en doctorat, le nombre de thèses et les thèmes abordés.

La formation repose sur une solide articulation avec des partenaires socio-économiques ou culturels à travers l'implication de nombreux praticiens (avocats, juristes d'entreprises, organisations internationales ...) dans les différents parcours de M2, de nombreux partenariats avec les entreprises locales dans le cadre d'une étude pratique impliquant les étudiants et par des liens pour faciliter l'accès aux stages (dont la liste en annexe est importante).

La coopération à l'international est très présente et constitue un atout majeur de ce master. Trois parcours sont délocalisés à l'international, un double diplôme est proposé avec le LLM de Stretson University College aux Etats-Unis et des possibilités d'échange sont offertes aux étudiants dans le cadre des parcours de M2 (à Barcelone, Thessalonique, Dundee ou Saint-Louis aux Etats-Unis). La seconde année se fait en mobilité sortante dans certains parcours (par ex. CEPIL). Les étudiants peuvent effectuer des stages à l'étranger.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive est très bien articulée entre les deux années de master : la première année de master est très générale et touche à tous les aspects du droit international et européen (soit en français, soit en anglais) ; la seconde année permet aux étudiants de choisir entre sept parcours différents. Un des parcours de M2, celui de juriste européen, comporte trois spécialités intitulées "programme". Trois des parcours de M2 sont totalement dispensés en anglais. Cette démultiplication des parcours et leurs ramifications nuit cependant à la lisibilité d'ensemble de la mention, d'autant que s'y ajoute l'utilisation d'acronymes parfois différents pour le même parcours. La seconde année de master peut être suivie soit en parcours professionnel, soit en parcours recherche. Mais il y a peu d'explication sur les conséquences de ce choix quant aux obligations concernant le stage et le mémoire.

Les modalités d'apprentissage sont basées sur le présentiel. S'y ajoute la possibilité de suivre sur les deux années le parcours *Droit international et européen* à distance. La formation est ouverte à la Validation est acquis de l'expérience (VAE), à la formation continue mais pas à l'apprentissage.

La professionnalisation est fortement présente en seconde année de master dans les divers parcours. Les étudiants qui ont choisi la voie "professionnelle" doivent obligatoirement faire un stage de trois mois (donnant

lieu à rapport mais sans soutenance), ceux en voie "recherche" peuvent effectuer un stage facultatif, en plus de leur mémoire de recherche. Des journées professionnelles sont organisées pour mettre les étudiants en situation d'entretien d'emploi. La reconnaissance de l'engagement étudiant est un moyen de valoriser également les différents types d'expériences professionnelles des étudiants. Est également encouragée la participation aux concours de plaidoiries internationaux et simulations (par ex. simulation de Parlement européen). Enfin la formation peut compter sur l'appui des services centraux de professionnalisation. Des intervenants professionnels assurent en outre des enseignements en volume variable dans les divers parcours de deuxième année de master.

La place de la recherche est présente dans les divers parcours à travers l'adossé aux centres de recherches, qui permet d'associer les étudiants de M2 aux activités. En seconde année, les étudiants choisissant la voie "recherche" doivent rédiger un mémoire assorti d'une soutenance. Il serait intéressant de développer des modules d'initiation et d'accompagnement à la recherche dans les deux années, ce qui n'existe pas actuellement. Les innovations pédagogiques sont proposées notamment par les exercices de simulation ainsi que les classes inversées, de même que par la participation à des concours internationaux de plaidoiries. Dans le cadre de la voie "professionnelle" des travaux en lien avec les entreprises sont proposés dans certains parcours de M2. L'environnement numérique de travail est présent à travers le recours à une plateforme d'enseignement. Au-delà de l'objet même de la formation, la place de l'international dans l'organisation pédagogique est exceptionnelle à plusieurs titres. Le nombre d'heures de cours enseignés en anglais est impressionnant : dans tous les parcours, des cours de langue sont dispensés mais également des enseignements disciplinaires sont prévus en langue anglaise ; un parcours de M1 et trois parcours de M2 sont dispensés exclusivement en anglais. La mobilité est fortement encouragée (certains parcours comportent un semestre à l'étranger), les étudiants peuvent effectuer des stages à l'étranger. Le nombre et la qualité des partenariats internationaux sont à saluer.

Pilotage

La formation repose sur une équipe pédagogique très solide et très étoffée, majoritairement issue du centre de recherche principal d'adossé de la formation. S'y ajoutent des intervenants extérieurs issus du monde socio-professionnel dans les parcours de seconde année, ainsi que des universitaires étrangers. L'implication des praticiens est très riche, la liste de ces derniers en annexe montre la diversité de leurs profils respectifs.

Toutefois peu d'information est donnée dans le dossier concernant les personnes qui supervisent les différents parcours de première et deuxième année, au-delà de la direction de la mention. Le master ne comporte pas actuellement de conseil de perfectionnement dont la mise en place est en cours. En revanche, des réunions régulières de l'équipe pédagogique existent, de même que des réunions informelles entre les responsables de formation, les équipes et les étudiants. Une évaluation de la formation par ces derniers est effectuée mais il aurait été opportun d'avoir le questionnaire utilisé à cet effet.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées de manière claire dans les règlements des études de chaque parcours qui sont insérés en annexe. Ces modalités sont classiques en première année, associant contrôle continu et examen terminal. En deuxième année, elles sont assez spécifiques à chacun des parcours, notamment en termes de répartition des crédits *European credits transfer system (ECTS)* entre les semestres. La répartition est souvent légèrement déséquilibrée et parfois même fortement déséquilibrée par exemple concernant le parcours de M2 *International Business Law* pour lequel il n'y a pas de cours au second semestre, ce dernier ne donnant lieu qu'à l'attribution de 8 ECTS (contre 52 au premier).

Le système de bonification est riche et original : liste des concours de simulation qui peuvent faire l'objet d'une bonification au même titre que le module vie professionnelle, le sport mais aussi de la participation à l'orchestre universitaire. Le nombre d'heures de cours proposées dans chacun des parcours de deuxième année de master est très divers avec un parcours M2 *Droit des libertés* très léger (150 heures à l'année) et un parcours *Droit international et comparé* avec 242 heures dont 90 en anglais.

Il manque des informations concernant les parcours effectués en échange, aucune liste de cours n'est mise à disposition, ce qui est gênant concernant le double diplôme avec le Strentson University College.

Les modalités de recrutement sont classiques pour une formation de master.

Résultats constatés

Bien que subissant une légère diminution, les effectifs du master sont bons : entre 241 et 225 en première année et entre 172 et 115 en deuxième année (entre 2016 et 2018). L'attractivité des parcours de M2 est inégale avec un attrait particulier pour les parcours généralistes de droit international et de droit comparé alors que d'autres, plus spécifiques, présentent des effectifs très modestes, en particulier le parcours *Juriste européen*, dont les deux "programmes" plus spécialisés n'attirent qu'entre cinq et dix étudiants, ce qui interroge sur leur pertinence voire sur le vivier potentiel. Les filières délocalisées semblent rencontrer récemment plus de difficultés à attirer des candidats et à assurer un taux de réussite élevé.

Le taux de réussite est en moyenne de 87 % en première année de master, et très variable en deuxième année, n'excédant pas 75 % dans certains parcours, ce qui est faible en M2.

Le suivi des diplômés est effectué par le service central de l'Université. Les statistiques transmises concernant l'insertion professionnelle portent sur tous les masters juridiques et ne fournissent donc pas de données éclairantes sur cette mention.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La cohérence du champ d'études associant compétences générales et spécialisation.
- L'internationalisation exceptionnelle de la formation et le nombre impressionnant de cours (y compris disciplinaires) dispensés en anglais.
- L'importance des liens avec le monde professionnel.

Principaux points faibles :

- Une certaine complexité et un manque de lisibilité de la structure de la formation.
- La fragilité de certains parcours de M2 en termes d'effectifs.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international et droit européen* est une formation solide et de haut niveau, tant en M1 que dans les divers parcours de M2. Elle bénéficie d'une forte attractivité d'ensemble, même s'il faudra veiller à renforcer les effectifs dans certains parcours ou "programmes" de deuxième année. La formation bénéficie d'une exceptionnelle ouverture à l'international, tant par ses partenariats que par ses enseignements en langue anglaise. Elle peut également s'appuyer sur un ancrage fort dans le monde socio-professionnel. Une présentation plus claire de la structure du master, notamment des parcours de deuxième année excessivement ramifiés, permettrait de renforcer sa lisibilité. La mise en place d'un conseil de perfectionnement serait nécessaire et l'amélioration du suivi des diplômés de cette mention indispensable.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université de Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Ouvert de longue date, le master *Droit notarial* de l'Université de Toulouse 1 Capitole a pour objectif principal de former de futurs officiers publics, notaires en titre ou collaborateurs de haut niveau.

Le master est accessible en formation initiale et en formation continue. Les enseignements sont dispensés à Toulouse, au sein des locaux de l'Université. Les effectifs tournent autour de 75 étudiants en première année (M1) et entre 20 et 22 en seconde année (M2). En M2, un ou deux étudiants par promotion sont en formation continue.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit notarial* constitue l'une des deux filières d'accès (dite "voie universitaire") au titre de Notaire. Il est la première étape d'un parcours de formation qui se poursuit, dès le M2, dans le cadre du Diplôme supérieur de notariat (DSN). La spécificité de ce diplôme vient de ce que le DSN se déroule en trois ans et que le M2 en constitue la première année.

La formation expose très clairement ses objectifs dont le premier est de former de futurs notaires en titre ou des collaborateurs de notaires. De manière plus marginale, elle permet aussi de prétendre à des postes de juristes qualifiés dans les secteurs de l'immobilier, de la gestion du patrimoine, de la banque ou de l'assurance – ce qui est opportun.

Il ressort de la lecture de la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du supplément au diplôme que la formation considérée est extrêmement complète et permet d'acquérir les connaissances et compétences attendues d'un futur notaire, étant précisé que le master doit être complété de deux années de DSN.

Le principal débouché en matière de poursuite d'études est le DSN mais les élèves peuvent s'arrêter à l'issue du M2. Certains peuvent poursuivre leurs études en s'inscrivant en doctorat. Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'étude sont bien renseignés et correspondent en tous points à la formation considérée.

Positionnement dans l'environnement

La connaissance par la formation de son environnement académique, scientifique, socio-professionnelle est excellente. Au niveau académique, le master est le seul de ce type dans la région de Toulouse. Il est très attractif du fait de sa spécialité et de sa réputation..

Les interactions de la formation avec son environnement scientifique sont remarquables. Les enseignants-chercheurs (EC) sont rattachés à 3 laboratoires (l'Institut de droit privé (IDP), l'Institut des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement (IEJUC) et le Centre de droit des affaires (CDA)). Les étudiants participent à plusieurs manifestations annuelles organisées par les laboratoires de l'université. Ils participent régulièrement à un concours national de notariat (le prix Jean-Louis Magnan), organisé par l'Association Notariat-Université (ARNU) Dans le cadre de la réforme à venir du DSN, la profession notariale a manifesté son souhait, au niveau national, de revaloriser le doctorat. Il est dit que « de nouvelles perspectives devraient être prochainement offertes aux étudiants de notariat qui aspirent au grade de docteur en droit ».

Concernant l'environnement socio-professionnel, le master *Droit notarial* travaille en étroite collaboration avec la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Toulouse. La chambre finance une partie des enseignements. En outre, l'Université de Toulouse 1 Capitole a conclu deux conventions avec l'Institut national des formations notariales (INFN) et le site de Toulouse de l'INFN. Ces accords précisent le régime des études, l'organisation administrative du DSN et les conditions du déroulement du stage.

Le positionnement du master dans l'environnement international est plus limité compte tenu de la spécificité du métier de notaire. Cela étant, il est remarquable de constater que la formation accueille chaque année des étudiants étrangers – dont on aimerait connaître le nombre - désireux de se former au droit notarial français et que le Conseil supérieur du notariat propose, un an sur deux, de prendre en charge un étudiant du M2 de Toulouse afin de lui permettre de faire son stage à Shanghai, au sein du centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques.

Organisation pédagogique

Concernant son organisation pédagogique, la formation est pleinement lisible. Les enseignements dispensés sont cohérents au regard du futur métier que les étudiants sont destinés à exercer. Par ailleurs, la formation suit une progression logique. Le M1 apporte les connaissances fondamentales tandis que le M2 permet de les approfondir. Comme le M2 constitue la première année du DSN, son contenu est règlementé par arrêté ministériel et n'offre aucune marge de manœuvre aux responsables d'un tel diplôme contrairement au M1, ce qui a permis à ce niveau de créer notamment un cours consacré à l'entreprise individuelle.

La formation met l'accent sur l'importance des stages en étude notariale et accompagne les étudiants dans leurs choix de stage. En outre, le Service universitaire d'information, d'orientation – Insertion professionnelle (SUIO-IP) les aide à définir leur projet et à travailler leur présentation. Plusieurs manifestations sont organisées afin d'aider les étudiants du master à se familiariser avec leur futur environnement professionnel.

Concernant l'usage des outils numériques, le master *Droit notarial* utilise toutes les potentialités de Moodle. Les innovations pédagogiques prennent uniquement la forme de travail en équipe.

En M1, on apprécie qu'un enseignement obligatoire d'une langue étrangère soit au choix : anglais, allemand, espagnol ou italien. On peut regretter en revanche qu'il n'y ait aucun apprentissage de langue étrangère en M2 en supplément de ce qu'exige l'arrêté ministériel. Par ailleurs, les étudiants sont accompagnés dans leurs éventuels projets de mobilité par le service commun des relations internationales et européennes de l'Université de Toulouse 1 Capitole.

Enfin, la formation est ouverte aux systèmes de Validation des acquis de l'expérience VAE, Validation d'acquis professionnels VAP et de Validation d'études supérieures VES. On note deux à trois VAE par an avec un jury dont on aimerait avoir la composition.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'enseignants-chercheurs (59 %) ainsi que de vacataires (37 %) et contractuels. Sa composition est équilibrée. Les enseignants-chercheurs représentent toutes les disciplines enseignées. Les spécialités des intervenants extérieurs sont diversifiées. On apprécie la présence de 3 notaires, un expert-comptable et un expert judiciaire. La répartition des horaires par statut et par discipline est également parfaitement équilibrée.

Le master est placé sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant-chercheur par année. Ces derniers associent pleinement les autres intervenants et organisent plusieurs réunions auxquelles les étudiants sont conviés. L'organisation et la direction de la formation apparaissent structurées et dynamiques.

Concernant les outils de pilotage, le master s'est doté d'un conseil de perfectionnement qui se réunit au moins une fois par an et dont la composition est particulièrement riche (ensemble des enseignants intervenant dans la formation, des étudiants et des personnalités extérieures intéressées par la formation notamment de l'INFN). Il a la particularité d'englober le M1, le M2 et le DSN. Ce conseil a pour ambition de mener une réflexion le fonctionnement et les évolutions possibles de la formation des notaires de la Région.

Concernant les modalités d'évaluation des enseignements et leur analyse, le master indique avoir mis en place une procédure annuelle d'évaluation. Il précise que cette procédure est en cours de réforme. Enfin, il s'efforce de tirer les conséquences des résultats de cette évaluation. Il a par exemple été répondu aux attentes des étudiants concernant la création d'un cours de déontologie en M2 et le remplacement d'un intervenant extérieur.

Les connaissances et compétences attendues sont nombreuses et variées. Les modalités d'évaluation retenues (consultations juridiques, cas pratiques, rédactions d'actes...) sont conformes à la vocation première de la formation qui est de former de futurs notaires. Les modalités d'évaluation sont facilement accessibles et compréhensibles par les étudiants. Enfin, les compétences attendues semblent être acquises à l'issue de la formation, y compris les compétences transversales que sont la maîtrise des outils informatiques. Sur la maîtrise de l'anglais juridique, il est difficile de se prononcer compte-tenu de l'absence de cours en M2.

Concernant le recrutement, les passerelles et l'aide à la réussite, les étudiants sont sélectionnés sur dossier au regard de critères objectifs classiques (en particulier le dossier académique). Le jury de sélection a pour particularité d'être « paritaire » car il regroupe des universitaires et des notaires. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de prérequis. Il n'existe pas de dispositif de mise à niveau.

Résultats constatés

Comme tout master de droit notarial, la formation est particulièrement attractive : plusieurs centaines de dossiers sont envoyés chaque année. Le taux de réussite est très élevé : 80 % en M1 et 100 % en M2.

A l'issue de la formation, une forte majorité d'étudiants poursuivent en DSN (65 %).

Le taux d'emploi à trente mois des diplômés de tous les masters de droit ne donne pas d'indications crédibles sur l'insertion professionnelle des diplômés de cette mention. On peut déplorer l'absence d'une enquête interne à moindre échéance et spécifique à ce master.

On peut déplorer l'absence d'une enquête interne à moindre échéance et spécifique à ce master.

On notera que l'Université conserve des liens avec ses anciens étudiants qui deviennent parfois enseignants dans la formation. Il est dit que l'existence d'une association des étudiants du M2, particulièrement active (colloques ou journées d'étude ; afterwork...), « favorise la connaissance du devenir des diplômés » et maintient le lien entre les différentes promotions. On aurait aimé en savoir plus.

Les résultats constatés témoignent de la grande qualité de la formation mais il est difficile de se faire une réelle opinion sur le devenir professionnel des diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La cohérence, la qualité et la diversité des enseignements.
- La très bonne intégration dans son environnement tant académique que scientifique ou encore socio-professionnel.
- Le taux de réussite en M2.

Principaux points faibles :

- L'impossibilité de connaître le devenir des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'auto-évaluation est pleinement satisfaisante ; le master *Droit notarial* de l'Université de Toulouse Capitole est une formation de grande qualité et fait preuve d'un dynamisme remarquable. On regrettera seulement l'impossibilité de connaître le réel devenir des diplômés. Il est vrai que la naturelle poursuite d'études en DSN ne facilite pas la tâche, le parcours d'un élève notaire ne s'arrêtant pas à l'issue du master 2. Il serait sans doute possible de profiter du mouvement de réforme de la formation notariale pour attirer l'attention de tous, et surtout de l'INFN, sur le besoin de suivi des diplômés.



MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* proposé par l'Université de Toulouse 1 Capitole est une formation en deux ans. La première année de master (M1) offre un panorama du droit pénal et des sciences criminelles et permet de choisir un angle d'approfondissement en deuxième année de master (M2) qui offre plusieurs parcours : le parcours *Droit pénal et sciences criminelles*, le récent parcours *Droit pénal des affaires publiques et privées* dispensés en formation initiale et un parcours, limité à la formation continue, intitulé *Droit, violences et radicalités*. La formation offre par ailleurs un parcours bi-diplômant avec l'Université de Laval au Québec. Les enseignements magistraux et de travaux dirigés se déroulent sur le site de la Faculté de droit de l'université de Toulouse 1 Capitole. Le M1 est également ouvert en formation à distance. Cette formation est orientée vers l'insertion professionnelle et la recherche.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont définis comme permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances dans le traitement juridique du phénomène délinquantiel. Ce master offre une approche complémentaire par les sciences criminelles afin d'éclairer les réponses faites par le droit pénal. Ces objectifs sont en adéquation avec les débouchés proposés qui s'orientent essentiellement vers la poursuite d'études : préparation des concours des professions juridiques et judiciaires ou d'un doctorat. Une insertion professionnelle plus immédiate est toutefois mentionnée dans le dossier. Cette dernière s'oriente vers les emplois dans le monde associatif et de l'entreprise.
Positionnement dans l'environnement
Le master de droit pénal et sciences criminelles apparaît correctement positionné dans l'offre globale de formation de l'Université de Toulouse 1 Capitole puisqu'il est le seul au sein de celle-ci à proposer une formation dans ce domaine juridique.

L'articulation avec la recherche est bien présente. Outre l'implication d'enseignants-chercheurs spécialisés dans l'équipe pédagogique et le fait d'inciter les étudiants à la préparation de concours juridiques, il leur est laissé le choix de réaliser un stage ou de rédiger un mémoire de recherche faisant l'objet d'une soutenance et pouvant déboucher sur un cursus doctoral. L'originalité se révèle davantage par le parcours bi-diplômant avec l'Université de Laval au Québec dédié à la recherche.

Le master profite des accords passés entre la Faculté de droit de l'Université de Toulouse 1 Capitole et le palais de justice afin de définir une politique en matière de stages. Il est toutefois regrettable que la formation ne dispose pas d'accord spécifique formalisé avec le monde professionnel. Ces relations se restreignent donc à la possibilité pour les étudiants d'effectuer un stage ainsi qu'à l'intervention de praticiens dans l'équipe pédagogique du master.

La coopération à l'international est intéressante. Elle est matérialisée par le parcours bi-diplômant conclu avec l'Université de Laval au Québec orienté vers la recherche. Les étudiants suivent des enseignements à Toulouse au premier semestre puis à Laval au second semestre. L'encadrement du mémoire est assuré à la fois par un enseignant-chercheur français et un enseignant-chercheur québécois. Cette convention favorise les co-tutelles de thèses et les échanges d'enseignants. Le dossier mentionne également qu'une discussion est engagée avec des enseignants-chercheurs pénalistes de l'université autonome de Barcelone sans plus de précisions quant à son avancée.

Organisation pédagogique

L'architecture du master autorise une spécialisation progressive en cohérence avec les objectifs de la formation. La première année permet aux étudiants de faire l'acquisition d'une formation socle par un vaste panel de matières avec la possibilité d'effectuer un stage en France ou à l'étranger. La seconde année s'ouvre en formation initiale avec des enseignements en présentiel sur deux parcours. Le premier parcours *Droit pénal et sciences criminelles* offre un approfondissement des enseignements de la première année de master et permet d'en découvrir d'autres plus spécifiques. Le second parcours *Droit pénal des affaires publiques et privées* propose une professionnalisation plus marquée. Un autre parcours, proposé exclusivement en formation continue, existe. Il est intitulé *Droit, violences et radicalités*. Il est destiné à un public de praticiens confrontés à ces phénomènes. Le M1 est également ouvert en formation à distance et une ouverture du M2 *Droit pénal et sciences criminelles* sous cette forme est à l'étude.

Des dispositifs généraux mis en place par l'Université permettent de prendre en considération les étudiants présentant des contraintes particulières en lien avec le service handicap et le département des activités physiques et sportives. Le master est aussi ouvert au dispositif d'obtention du diplôme en tout ou partie par validation des acquis de l'expérience ou par validation d'acquis professionnels ou validation d'études supérieures.

La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle est présente dans l'organisation pédagogique. Elle se matérialise par la possibilité d'effectuer un stage en première année de master en formation initiale comme en formation à distance. En seconde année, des séminaires sont pris en charge par des praticiens. L'étudiant choisit soit de réaliser un stage, soit de rédiger un mémoire. Des dispositifs généraux et très classiques mis en place par l'Université accompagnent les étudiants dans la mise en œuvre des conventions ainsi que le suivi des stages. Le SUOI-IP (Service universitaire d'orientation et d'information - Insertion professionnelle) accompagne les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel, la rédaction du curriculum vitae et de la lettre de motivation. Il est toutefois regrettable que le master n'ait pas formalisé davantage de partenariats institutionnels.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se manifeste par la composition de l'équipe pédagogique qui compte des enseignants-chercheurs spécialisés. Les étudiants de seconde année peuvent choisir de rédiger un mémoire en lieu et place de la réalisation d'un stage. L'existence du parcours recherche bidiplômant avec l'université de Laval au Québec est à souligner car il permet un encadrement assuré à la fois par un enseignant-chercheur français et un enseignant-chercheur québécois. Cette convention permet

également de favoriser des co-tutelles de thèses. La poursuite d'études vers le cursus doctoral est donc accessible dans de bonnes conditions. Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique. Un logiciel d'aide à la détection du plagiat est utilisé par l'Université. Une page internet dédiée au processus de saisine de la section disciplinaire est en ligne.

La place du numérique se manifeste uniquement par l'existence d'un environnement numérique de travail mis en place par l'Université. Il n'y a pas plus de précisions sur la place accordée au numérique dans les enseignements ni sur les éventuelles innovations pédagogiques numériques de la formation. Le dossier fait certes mention, dans une autre rubrique, d'un onglet intitulé « mes cours en ligne » permettant à l'étudiant d'accéder au rapport édité par l'application d'aide à la détection du plagiat mais rien n'est précisé sur les autres contenus de cet onglet ni comment et par qui il est alimenté. Au regard du manque d'information, ce point ne peut pas faire l'objet d'une évaluation.

La place de l'international est certaine en raison de l'existence du parcours recherche bilingue avec l'université de Laval au Québec. Les étudiants inscrits dans ce parcours suivent un semestre d'enseignement à l'Université de Toulouse 1 Capitole et passent le second semestre à l'Université de Laval au Québec. Ce programme franco-québécois permet aussi des mobilités d'enseignants. Un autre partenariat est à l'étude avec l'université autonome de Barcelone. De façon plus générale, le service commun des relations européennes et internationales accompagne les étudiants dans la construction de leur projet de mobilité. douze heures de travaux dirigés consacrées à l'apprentissage d'une langue étrangère figurent dans la maquette du M1, selon le choix de l'étudiant : anglais, espagnol, italien ou allemand. Il est dommage que cet enseignement ne puisse pas se poursuivre en deuxième année.

Pilotage

Le responsable de la formation est enseignant-chercheur est assisté d'un responsable administratif et d'un responsable pour chaque parcours. Les réunions sont peu fréquentes et se limitent selon le dossier à des discussions informelles lors des jurys d'examen. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de conseil de perfectionnement, sachant que sa mise en place apparaît, selon le dossier, comme une « nécessité ». L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (six professeurs d'université ; neuf maîtres de conférences ; 14 contractuels et 27 vacataires). Il est dommage que la fonction des praticiens vacataires ne soit pas précisée. Le même regret peut être formulé à propos de l'absence de correspondance entre l'identité de l'enseignant et la matière dont il a la charge. Un graphique indique seulement la répartition en pourcentage des heures d'enseignement en fonction du statut et selon les sections du conseil national des universités. On y apprend notamment que 51% des enseignements sont dispensés par des titulaires.

Un système d'évaluation des enseignements par les étudiants au moyen de questionnaires anonymes est mis en place par l'Université laquelle réfléchit à son évolution. Le responsable de la formation peut sur cette base proposer des évolutions liées au contenu d'un cours ou de la maquette ou au changement d'un intervenant dans la limite des moyens octroyés à la formation. Au regard des exemples cités dans le dossier ce dispositif permet effectivement quelques ajustements qui restent toutefois mineurs. La formation à distance fait l'objet d'une évaluation par les étudiants à la fin de chaque semestre.

S'agissant des modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences, les étudiants sont informés des modalités d'examen et de contrôle des connaissances lors de la séance de pré-rentrée pour la formation initiale ainsi que par le biais du règlement des études. Ces modalités sont définies à l'avance par un arrêté d'examen. La transcription en termes de compétence n'est pas réalisée sur l'ensemble de la mention et se limite au parcours *Droit pénal et sciences criminelles* ce qui nécessite une amélioration. Il n'existe pas non plus de portefeuille de compétences. Il convient toutefois de noter l'existence d'un supplément au diplôme, limité au parcours *Droit pénal et sciences criminelles*, recensant notamment les compétences transversales attestées. Les informations restent cependant très limitées.

Les flux d'étudiants font l'objet d'un suivi annuel. Les étudiants inscrits en M2 font l'objet d'une sélection. En M1 présentiel, il n'existe pas de dispositif particulier de mise à niveau ou de suivi individuel. Ceci peut s'expliquer par

le niveau des étudiants et par le nombre d'inscrits. En revanche, en formation à distance, un système de tutorat fonctionne. Toutes les matières font donc l'objet d'un accompagnement par un tuteur pédagogique. En M2 l'accompagnement et le suivi reposent uniquement sur le responsable de formation de chaque parcours aidé en cela par l'équipe pédagogique. Ce mode de fonctionnement est classique.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est certaine car les effectifs en première année sont en augmentation sur les périodes 2017-2018 (201 inscrits) et 2018-2019 (247 inscrits). En seconde année, les effectifs sont stables sur les périodes 2016-2017 et 2017-2018 (28 inscrits) et en nette augmentation en 2018-2019 (48 inscrits) compte tenu de la diversification de l'offre de formation par la création d'un nouveau parcours de droit pénal des affaires. Le programme franco-qubécois fédère six étudiants en 2018-2019, ils étaient quatre en 2017-2018 et six en 2016-2017. Le nombre de candidatures du parcours *Droit pénal des affaires publiques et privées* s'élève à 223 tandis qu'il est de 795 dossiers pour le parcours *Droit pénal et sciences criminelles*, lequel est plus ancien.

Les taux de réussite en première année sont en moyenne de 73.3 % sur la période 2016-2017 et 2017-2018 ce qui est convenable. En deuxième année ces taux sont très satisfaisants pour atteindre en moyenne 96.4 % sur la même période de référence.

Le suivi des diplômés est réalisé par l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université de Toulouse 1 Capitole. Il porte sur l'ensemble des masters juridiques de l'Université et n'apporte donc pas d'éclairage pertinent sur cette mention.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Attractivité certaine de la formation.
- Place de la recherche bien présente avec un parcours dédié franco-qubécois.
- Diversification des parcours de formation.

Principaux points faibles :

- Pas de poursuite d'apprentissage d'une langue étrangère en seconde année.
- Définition et suivi en termes de compétences manquant d'explicitation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* proposé par l'Université de Toulouse 1 Capitole est une formation de haut niveau qui apparaît très bien positionnée dans son environnement et qui définit des objectifs cohérents par rapport aux débouchés envisageables eux-mêmes très divers. Son attractivité est certaine. La place de la recherche est bien présente en particulier grâce à l'existence d'un parcours dédié franco-qubécois. Quelques points méritent cependant une attention particulière comme l'absence de conseil de perfectionnement et plus généralement le très faible nombre de réunions de l'équipe pédagogique selon les informations contenues dans le dossier. La rupture de l'apprentissage d'une langue étrangère entre la première et la seconde année de master est surprenante. La place au numérique et aux innovations pédagogiques reste très peu perceptible au regard des informations figurant dans le dossier. Enfin il serait intéressant, dans l'intérêt des étudiants, de développer et de

généraliser une définition et un suivi de la totalité de la formation en termes de compétences et de mener des enquêtes d'insertion professionnelle propres aux diplômés de cette mention.

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Droit privé* de l'université Toulouse 1 Capitole est une formation polyvalente et généraliste, structurée, à partir d'une première année commune, en quatre parcours type (*Droit privé fondamental, Droit des personnes et de la famille, Contentieux et arbitrage, Contrats et responsabilité des professionnels*). Elle vise la formation de juristes généralistes se destinant notamment à une poursuite d'études dans le secteur judiciaire ou à la recherche. Ses enseignements présentiels sont dispensés à la Faculté de droit de Toulouse.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et les finalités pédagogiques de la formation sont classiques, cohérentes et clairement explicités. La première année de master (M1) est généraliste et permet l'acquisition d'un socle commun de compétences. La diversité d'options en M1, qui se traduit notamment dans les choix de « couples » de matières en travaux dirigés, offre aux étudiants la possibilité d'affiner leur parcours en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels. Les quatre parcours ouverts en M2 leur permettent ensuite une spécialisation.

Les finalités professionnelles de la formation sont claires et diversifiées. La formation permet aux étudiants de préparer différents concours et examens professionnels (avocat, magistrat, huissier de justice, etc.), ainsi que d'intégrer directement certaines professions (secteurs de la banque ou de l'assurance). Elle permet également la poursuite d'études doctorales. L'ensemble des parcours type de la mention permet aux étudiants d'opter pour une voie recherche ou professionnelle.

Il n'existe pas de délocalisation.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement généraliste de la formation lui assure une place centrale au sein des formations de master de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse 1 Capitole, notamment grâce aux très nombreuses matières proposées. C'est une formation classique pour toute Faculté de droit. Elle bénéficie d'une forte attractivité dans

les deux années.

La formation bénéficie d'une réelle articulation avec la recherche. Elle est adossée à l'Institut de droit privé, unité de recherche comprenant 38 enseignants-chercheurs et environ 70 doctorants. Certaines manifestations scientifiques (notamment un cycle de conférences « Les rencontres du droit privé ») sont intégrées à l'emploi du temps des étudiants de M2, voire dans le champ de l'évaluation. Les étudiants suivant la voie "recherche" en seconde année doivent rédiger un mémoire assorti de soutenance.

La formation peut s'appuyer sur de bonnes relations avec les partenaires non académiques, qui existent surtout en seconde année de master, même si un cours de « modes alternatifs de règlement des différends » (MARD) est réalisé par des universitaires et praticiens dès la première année de master. En M2, de nombreux professionnels représentant les professions judiciaires (avocats, magistrats des juridictions judiciaire et administrative, médiateur, arbitre, directeur juridique, etc.), interviennent selon les parcours. Il n'est cependant pas fait mention de partenariat institutionnel avec des instances représentatives de ces différentes professions. Un réseau professionnel permet d'accueillir les étudiants en stage qui est obligatoire pour ceux qui suivent la voie "professionnelle". L'internationalisation de la formation n'est pas présente. Sur le plan international, la formation reçoit des candidatures à la mobilité entrante (34), sans précision sur le nombre d'admis. Aucun partenariat n'est mentionné, pas plus que de projet de double diplôme.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive est bien présente dans l'ensemble de la formation, dont la structure est claire et lisible. En M1, à un socle commun d'enseignements fondamentaux s'ajoutent deux cours optionnels semestriels (soit 4 fois 30 ou 33 heures) et deux « couples » d'enseignements de travaux dirigés. Les matières enseignées sont représentatives des différents parcours ultérieurement proposés, en faisant une part significative à des enseignements d'ouverture pertinents dans l'optique d'examens professionnels (philosophie du droit, histoire de la justice, droit de la nationalité, etc.). En M2, les quatre parcours types concentrent les enseignements au premier semestre, laissant pour l'essentiel le second semestre, soit à la rédaction d'un mémoire de recherche (voie recherche), soit à la réalisation d'un stage professionnel (voie professionnelle).

Les enseignements se font en présentiel : la formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), effectivement pratiquée dans les deux années. Les dispositifs classiques d'adaptation des parcours aux situations spécifiques (handicap, sportif de haut niveau ...) existent, communs à toutes les formations de l'Université de Toulouse 1 - Capitole.

La formation accorde une place à la professionnalisation, par le biais notamment des stages : optionnels en M1, obligatoires (deux mois minimum) en M2 voie "professionnelle", avec la réalisation d'un rapport de stage évalué et, dans certains parcours, soutenu. Les liens avec des professionnels permettent d'assurer l'insertion et le suivi des étudiants en stage, avec le soutien du service Relations Université-Entreprises de l'Université et du Service universitaire d'information et d'orientation – insertion professionnelle (SUIO-IP).

L'initiation et l'intégration des étudiants dans les activités de recherche résultent surtout de la possibilité de choisir, en M2, la voie recherche, laquelle se traduit par la rédaction d'un mémoire assorti de soutenance. Certains parcours proposent une méthodologie à la recherche (par ex. *Droit privé fondamental, Contentieux et arbitrage*).

Le numérique bénéficie d'une place classique dans la formation, par le biais d'une plateforme d'enseignement. D'intéressantes innovations pédagogiques sont à signaler, tel un enseignement « modes alternatifs de règlement des différends » en M1, associant présentiel et distanciel ainsi que praticiens et enseignants-chercheurs. La formation ne présente pas de dispositif spécifique permettant une ouverture à l'international, en dehors des enseignements de langue proposés. Aucun enseignement disciplinaire en langue étrangère n'est prévu dans le programme du master, aucun partenariat avec des universités étrangères n'est signalé. La place des enseignements en langue étrangère appelle à être développée.

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe constituée des directeurs des parcours type de M2. Elle assure la gestion quotidienne de la formation en lien avec les services administratifs de la scolarité.

L'équipe pédagogique de la formation, extrêmement solide, est principalement composée d'enseignants-chercheurs titulaires de l'Université de Toulouse 1 Capitole, relevant pour l'essentiel de la section de droit privé (2/3 du volume global d'enseignements dans la mention), pour la plupart membres de l'Institut de droit privé. De nombreux intervenants extérieurs sont des professionnels enseignant en M2, membres de professions juridiques et judiciaires. Le volume de leurs interventions n'est toutefois pas précisé clairement.

Le conseil de perfectionnement comprend les responsables des parcours type de M2 et se réunit en fin d'année. Il n'est pas indiqué la présence de membres extérieurs, d'enseignants du master ou d'étudiants, en dépit de l'existence d'un référent par parcours type en M2. Des réunions plus informelles des équipes pédagogiques et des échanges avec les étudiants sont également prévues au long de l'année.

Les modalités de contrôle d'acquisition des connaissances sont précisées et dépendent de l'année de formation. En M1, la formation adopte les modalités classiques, communes à l'ensemble des M1 de la Faculté, associant contrôle continu et examen terminal. En M2, des modalités originales et pertinentes permettent d'apprécier les connaissances de manière transversale, mais également de vérifier l'acquisition de certaines compétences spécifiques ou professionnelles. La répartition des crédits est cohérente.

Le recrutement est classique pour une formation de master.

Résultats constatés

La formation apparaît attractive dans ses deux années. En ce sens, les effectifs de la formation sont importants. En M1, ils sont en hausse (de 175 en 2016 à 192 en 2018), avec un taux de réussite constant et très satisfaisant (environ 80 %), alors même qu'aucune sélection n'est encore opérée à ce stade. En M2, les candidatures sont très nombreuses (supérieures à 1000), mais le taux d'inscrits tous les parcours confondus est en baisse (de 108 en 2016 à 80 en 2018), baisse observée dans deux des parcours (*Droit privé fondamental* et *Contentieux et arbitrage*). Environ 40 étudiants sur 175 intègrent le M1 en provenance d'autres universités, mais seulement une dizaine en M2.

Les objectifs professionnels visés par la formation sont bien identifiés. En revanche, les résultats de l'enquête sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle ne permettent pas d'identifier les étudiants de la formation parmi l'ensemble des étudiants de la cohorte des étudiants en master de droit.

Aucune indication spécifique n'est donnée sur le taux de poursuite d'études des diplômés de cette formation précise.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Polyvalence de la formation permettant une réelle spécialisation progressive et diversifiée.
- Diversité des objectifs professionnels visés.

Principal point faible :

- Dimension internationale très limitée et place très réduite des enseignements en langue étrangère.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* conserve le modèle d'une formation généraliste permettant aux étudiants d'être acteurs de leur parcours d'études et de leur projet professionnel dès la première année de master. Ses objectifs professionnels, permettant à la fois la poursuite d'études en doctorat, mais aussi la préparation des examens professionnels, sont bien définis et cohérents au regard des enseignements proposés. L'équipe pédagogique est investie dans le fonctionnement de la mention et le bon adossement de la formation à l'unité de recherche permet une poursuite d'études en doctorat. La composition du conseil de perfectionnement pourrait être élargie, notamment à l'égard des représentants des étudiants. La dimension internationale de la formation pourrait être améliorée, notamment par la présence d'enseignements en langue étrangère et par des partenariats internationaux. Enfin, un suivi des diplômés spécifique à la formation mériterait d'être mis en place.



MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de l'Université Toulouse 1 Capitole offre aux étudiants une formation riche et diversifiée leur permettant d'approfondir leurs connaissances en droit public et de se spécialiser grâce aux différents parcours (Droit public général, Droit public des affaires, Droit des collectivités territoriales, Droit de l'environnement) leur permettant d'affiner leur niveau d'expertise dans les grandes branches du droit public. Cette formation est dispensée en présentiel mais est aussi ouverte à distance (FOAD) en première année de master (M1) et pour le parcours *Droit des collectivités territoriales* en deuxième année de master (M2). Elle permet aux étudiants d'acquérir des compétences transversales (raisonnement juridique, pédagogie) et de les former aux métiers du droit public (fonction publique, juriste d'entreprise ou auprès de collectivité, avocat...).

La formation fait l'objet d'une co-accreditation avec l'Institut national universitaire (INU) Champollion d'Albi.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement exposés et identifiés par niveau de spécialité, notamment grâce aux annexes descriptives rédigées utilement par parcours, qui détaillent les objectifs visés, les compétences à acquérir, les métiers visés et le public cible. Par exemple, pour le parcours *Droit public général*, l'approfondissement des connaissances et l'initiation à la recherche sont les deux objectifs visés et permettent grâce aux compétences acquises (conseil juridique, stratégie contentieuse, veille) d'insérer les étudiants sur le marché de l'emploi (fonction publique, entreprise du secteur public, carrière universitaire).

Les emplois visés à l'issue de la formation sont parfaitement indiqués et en adéquation avec le niveau offert par celle-ci (cadre, fonction publique d'Etat catégorie A, juriste, avocat, magistrat...). Ils sont utilement spécifiés par parcours ce qui permet sans nul doute une meilleure orientation des étudiants dans leurs choix pédagogiques.

Vu les objectifs scientifiques et professionnel affichés, l'offre pédagogique est parfaitement adaptée permettant aux étudiants de parfaire leur culture de publicistes et de se spécialiser et professionnaliser progressivement.

Positionnement dans l'environnement

Au plan local, le master *Droit public* n'a pas d'équivalent ; il fait l'objet d'une co-accréditation avec l'INU Champollion à Albi, (en annexe, le dossier comporte d'ailleurs le régime relatif aux études d'Albi). Au niveau régional, des formations comparables sont proposées par Bordeaux, Limoges ou Montpellier ce qui est logique car l'existence d'un master de droit public est systématique au sein des facultés de droit.

L'articulation avec la recherche est très importante : chaque parcours de M2 est affilié à un laboratoire ou un axe de recherche et les directeurs des centres de recherches sont tous intervenants dans le master. L'école doctorale délivre les contrats doctoraux en tenant compte des résultats obtenus dans les différents parcours.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques est très riche ; mais elle doit être renforcée avec les partenaires culturels. Sur le premier point, le master *Droit public* bénéficie d'un important réseau (89 conventions de stage, signées en M1, partenariats avec des cabinets d'avocat, barreau de Toulouse, grandes entreprises, comme Total, Engie, et juridictions administratives). Les associations d'anciens étudiants participent utilement à alimenter le réseau de la formation. Sur le second point, le renforcement de l'articulation de la formation avec des partenaires culturels est envisagé comme une des priorités de la prochaine accréditation.

Sur la coopération à l'international, on observe une importante mobilité entrante des étudiants étrangers et plusieurs conventions conclues avec des établissements étrangers assurent une mobilité entrante et sortante en première année de master (ex : Allemagne, Belgique, Espagne). Les relations internationales sont toutefois peu développées pour les parcours *Droit public général* et *Droit public des affaires*.

Organisation pédagogique

Les étudiants suivent un tronc commun au premier semestre et se spécialisent au deuxième semestre (S2) ce qui doit utilement conforter leurs choix de parcours en deuxième année. La sélection des étudiants s'opère à l'issue du premier semestre de spécialité (semestre 2). De très nombreux cours sont optionnels et mutualisés en M1. Plus précisément, les étudiants optent pour des matières « renforcées » et non renforcées ; ce choix s'opère de manière pertinente par unité d'enseignement (UE). Pour l'UE2 du semestre 1, les étudiants doivent valider quatre matières sur un choix de sept matières. Le même schéma est retenu pour le semestre 2. Le master *Droit public* collabore avec d'autres formations au sein du même établissement : des cours sont notamment mutualisés avec master *Droit privé* ou *Droit international et droit européen*.

L'enseignement est dispensé en présentiel mais la première année peut-être suivie par des étudiants inscrits en FOAD lesquels ne peuvent toutefois poursuivre selon les mêmes modalités uniquement dans le parcours *Droit des collectivités territoriales*, ce qui peut interroger. Les étudiants à statuts particuliers (handicap ou sportif de haut niveau) peuvent bénéficier des services dédiés au sein de l'établissement.

La professionnalisation a une place très importante. Si le stage n'est obligatoire qu'en deuxième année de master, 50 % des étudiants inscrits en première année en réalisent un. La durée n'est pas contrainte en M1 ; en revanche le stage en M2 a une durée minimale de trois mois ce qui est parfaitement cohérent avec les objectifs poursuivis. La professionnalisation s'exprime également à travers différentes organisations (forum des métiers publics, 25 % de cours assurés par des intervenants professionnels, invitation de professionnels pour des conférences à destination de tous les étudiants de la mention, module de préparation aux concours administratifs en première année, clinique du droit, Law Projets, participation à différents concours de plaidoirie).

Une recherche très dynamique est à mettre au crédit des intervenants du master *Droit public*. En témoignent de nombreuses et régulières conférences organisées à destination des étudiants et spécialement conçues par parcours depuis 2016. (ex : dualité des juridictions, laïcité, l'avenir des collectivités...). Enfin, les étudiants de M2 suivent des UE obligatoires dédiées aux méthodes de recherche (ex méthodologie de la recherche dans le parcours *Droit public général*, conférence de méthode dans le parcours *Droit public des affaires*).

La place du numérique est satisfaisante. Les étudiants de la formation disposent d'un environnement numérique

de travail (ENT) et les intervenants utilisent la plateforme moodle. La mise en place des « sérieux game » est une initiative originale à mettre au crédit de la formation, de même que la formation sur l'usage professionnel des réseaux sociaux.

La mobilité des étudiants est accompagnée par un service dédié ; l'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire et certains cours dans certains parcours (*Droit public des affaires*) sont dispensés en anglais.

Pilotage

L'équipe pédagogique est riche et diversifiée, parfaitement adaptée aux objectifs de la formation (25 % d'intervenants extérieurs). La première année est dirigée par un Professeur de droit public, chaque parcours de la deuxième année est dirigé par un responsable, l'ensemble permet un pilotage coordonné et pluriel. De nombreuses et régulières rencontres entre les différents responsables permettent un bon fonctionnement du diplôme et une autoévaluation pertinente. Toutefois, les nombreuses manifestations permettant les échanges entre les étudiants et les enseignants ne compensent pas l'absence de conseil de perfectionnement. Sa mise en place devra être une des prochaines priorités.

Les modalités de suivi et d'acquisition de compétences sont cohérentes, les étudiants de deuxième année font utilement l'objet d'un accompagnement personnalisé par l'équipe pédagogique.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation s'observe notamment à travers les candidatures des étudiants (200 en moyenne en M1, 150 en moyenne par parcours, excepté le parcours *Collectivité territoriale* en FOAD). Par ailleurs, si une grande majorité des étudiants recrutés sont issus de la Licence délivrée par l'Université Toulouse 1 Capitole, une part non négligeable (25 %) est issue d'autres universités. Les effectifs de M1 sont stables (168 en 2016 ; 179 en 2017 ; 156 en 2018) ; c'est également le cas pour les parcours de M2, excepté pour le parcours *Droit public général* qui a connu une forte baisse (près de 50 %) en deux ans (17 en 2016, 15 en 2017, 9 en 2018), ce qui interroge. Chaque année, cinq à sept étudiants issus du parcours *Droit public général* poursuivent leurs études en doctorat.

Le suivi des diplômés, tel qu'il est réalisé, porte sur l'ensemble des formations juridiques et n'apporte donc pas de données éclairantes sur cette mention.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Offre de formation en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis.
- Equipe pédagogique diversifiée et investie.
- Recherche très dynamique.
- Professionnalisation importante avec des initiatives originales.

Principaux points faibles :

- Partenariats à renforcer ou créer (culturels et internationaux).
- Baisse des effectifs pour le parcours Droit public général.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une offre de formation attractive, forte de son équipe pédagogique dynamique et investie. La formation permet de parfaire la culture publiciste des étudiants et de les insérer sur le marché de l'emploi grâce notamment à une spécialisation progressive et à la part accordée à la professionnalisation. Afin de répondre à une demande grandissante, le master *Droit public* mériterait de renforcer ces partenariats culturels et internationaux. Une attention doit être portée à l'évolution des effectifs du parcours de droit public général. Pour mener à bien ces objectifs, il apparaît nécessaire d'instituer un conseil de perfectionnement. Par ailleurs, il serait opportun de procéder à une analyse du devenir des diplômés spécifique à cette mention.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Droit social* de l'Université de Toulouse 1 Capitole a pour objectif général d'apporter les connaissances et compétences requises dans les secteurs d'activités mobilisant le droit du travail et la protection sociale. Créé en 2015, la formation comprend une première année de master (M1) généraliste *Droit social* dispensée en présentiel ou en formation à distance (FOAD) et une deuxième année de master (M2) divisée en trois parcours *Droit du travail et de l'emploi* (DTE), en présentiel ; *Droit et management social de l'entreprise* (DMSE) en alternance et en FOAD ; *Droit et science du travail européen* (DSTE), en présentiel et en FOAD. En M1, les effectifs sont d'environ 200 étudiants (dont une trentaine en FOAD). En M2, ils sont une centaine réunis avec 23 en DTE ; 48 en DSTE – dont 16 FOAD ; 32 en DMSE dont 18 en formation continue et FOAD.

ANALYSE

Finalité

Comme le dossier le mentionne « le droit social (droit du travail et protection sociale) est clairement identifié en tant que discipline académique et ses contours connus ». La première année du master (M1) vise principalement l'acquisition de connaissances juridiques générales en droit social avec une ouverture sur d'autres matières axées sur l'entreprise. En seconde année la spécialisation est plus poussée et orientée. La mention *Droit social* est décliné en trois parcours types afin d'offrir, une palette de débouchés professionnels : un parcours double compétence centré sur les rapports droit social/ entreprise/ressources humaines (DMSE) ; un autre lié aux problématiques de droit du travail et des politiques d'emploi (DTE) et enfin un dernier incluant la dimension européenne et internationale du droit social et des sciences du travail (DSTE).

Les débouchés en matière d'emploi et de poursuite d'études figurent sur tous les supports d'information concernant les parcours de la mention. Le dossier d'autoévaluation mentionne les deux grandes catégories de débouchés de la mention : activité salariée de juriste en droit social – chargé de ressources humaines, assistant de ressources humaines, responsable de ressources humaines ou activité libérale de juriste en droit social - consultant, avocat. Ces différents débouchés font l'objet d'une communication large auprès des futurs étudiants. I

Les débouchés professionnels visés sont mis, très précisément, en lien avec le contenu de chacune des formations proposées. La première année de master est basée sur un découpage « Droit du travail », « Protection sociale », « Droit civil », avec une ouverture sur un panel d'option relatif à des matières qui touchent le monde de l'entreprise. Les parcours types de seconde année présentent, en fonction de leurs perspectives scientifiques et professionnelles, des enseignements de spécialisation adéquats.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier d'évaluation fait état d'un positionnement clair de la mention de master *Droit social* au sein de l'offre de formation de l'établissement. Cette singularité n'est pas remise en cause par l'existence d'un master *Gestion des ressources humaines* au sein de l'établissement (Toulouse School of Management), lequel n'a pas vocation à former des juristes. La formation est unique dans la partie Sud-Ouest de la région Occitanie. Les seuls diplômes, proches sur le fond de la formation, sont des certifications de l'enseignement privé. Cependant, il s'agit de formations en gestion et non de droit.

Les parcours-types de M2 sont positionnés tant vis-à-vis des laboratoires de recherches référents de l'Université Toulouse 1 que de l'école doctorale. Les étudiants concernés sont associés aux manifestations scientifiques qui se déroulent dans ce cadre. Les trois parcours sont ouverts à la recherche mais les parcours DSTE et DTE comportent une voie « recherche » grâce à des séminaires d'approfondissement à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La perspective d'un doctorat y est envisageable. Les parcours DMSE et DSTE sont, pour leur part, davantage orientés vers l'accès au monde professionnel. Le lien avec la recherche est, plus généralement, établi par l'implication d'enseignants-chercheurs en droit du travail et protection sociale, au sein de l'ensemble de la formation.

Le dossier mentionne la conclusion de nombreuses conventions de partenariats avec des entreprises, au niveau central de l'Université (exemples : Airbus, Banque populaire Occitanie, BNP...). La mention intègre des parcours en alternance qui reposent nécessairement sur des liens étroits avec les entreprises des secteurs d'activité visés par la spécialité. De très nombreuses entreprises sont citées en tant que partenaires extérieurs (exemples : URSAFF, Segos, Altedia, OPCO, CCI Toulouse...). Les formes de ces partenariats sont néanmoins multiples et ne semblent pas toujours reposer sur la conclusion de conventions avec l'Université.

Il n'existe pas de délocalisation de l'obtention du diplôme à l'étranger. Des partenariats sont néanmoins conclus avec des universités étrangères. C'est ainsi que le parcours-type DSTE fait partie, depuis sa création, du réseau européen Labor studies. Ce diplôme est couplé avec un diplôme délivré par un réseau de treize universités partenaires en Europe, au sein duquel les étudiants peuvent accomplir une mobilité de formation avec un semestre à l'étranger. La mention accueille des étudiants ainsi que des enseignants étrangers.

Organisation pédagogique

Le master mention *Droit social* présente une structure en deux années successives avec, en première année, des enseignements généraux en droit du travail et protection sociale, sans négliger le droit civil dans ses déclinaisons utiles à la maîtrise du droit de l'entreprise. Des options, offertes aux étudiants de M1 sur les deux semestres, participent à une première phase de spécialisation de l'étudiant. Au niveau M2, la spécialisation est « plus poussée et orientée ». La mention comprend trois parcours types qui ouvrent des perspectives professionnelles différentes. La transversalité est recherchée en master DMSE, tandis que le master DTE est orienté vers les politiques de l'emploi et que la dimension européenne et internationale du droit du travail est présente au sein du master DSTE.

Quant aux modalités d'enseignement, elles sont diversifiées puisque le présentiel, pour toutes les formations, est souvent complété par un dispositif d'enseignement à distance. L'ensemble de la mention est, en outre, tourné vers l'accueil des personnes inscrites au plan de formation professionnelle ainsi que des stagiaires de la formation continue. Les validations d'acquis sont également pratiquées sous plusieurs formes (Validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention, par le candidat, des éléments manquants ; Validation d'acquis

professionnels après analyse du dossier par une commission pédagogique ; Validation d'études supérieures). Des dispositifs généraux sont mis en œuvre pour l'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières (ex : service Handicap de l'Université Toulouse 1, soutien aux sportifs de haut niveau assuré par le Département des activités physiques et sportives).

La professionnalisation des étudiants est assurée par l'implication des professionnels chargés d'enseignement. Cette implication est importante dans les parcours types de M2 et plus mesurée en M1. Certains professionnels sont eux-mêmes d'anciens étudiants de ces parcours types, ce qui favorise autant la connaissance des objectifs que l'adéquation des contenus des enseignements dispensés aux évolutions de l'environnement professionnel. Les réseaux créés grâce à la longévité des formations et les activités des associations d'étudiants et de diplômés participent à la création d'un lien avec les nouvelles promotions. Il n'existe pas, en M1, de module consacré à l'insertion ou la pratique professionnelle dans la maquette des enseignements (on retrouve cependant, en annexe, un document qui détaille le module facultatif dédié à la « Vie professionnelle », lequel est assuré par le service universitaire d'information et d'orientation – insertion professionnelle – SUIO-IP). Aucun stage n'est prévu à ce stade (il est tout de même recommandé). En revanche, en M2, dès qu'une voie professionnelle est envisagée, elle donne lieu à un stage et à la rédaction d'un rapport d'expérience (Parcours types DTE, DMSE et DSTE), sauf lorsque l'étudiant suit la formation en alternance (parcours type DMSE). La durée du stage est de moins de trois mois lorsque la rédaction d'un mémoire est prévue, et de trois à six mois dans les autres cas. Toutes les fiches de présentation des formations informent sur les accompagnements possibles en termes de stage et de préparation à l'insertion professionnelle par des liens internet utiles. Un projet tutoré « accompagnement à l'insertion », d'un volume de 35 heures, est prévu pour le parcours type DMSE. Les enseignements appliqués, les mises en situation et les études de cas complètent l'effort de professionnalisation. Le SUIO-IP est susceptible d'accompagner les étudiants (ex : projet professionnel, formation à la rédaction de CV et lettres de motivation, mise en situation professionnelle). Enfin, des outils tournés vers la maîtrise de compétences non juridiques sont prévus, notamment pour favoriser l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études (ex : atelier de recherche documentaire assuré par le service commun de documentation, maîtrise des outils de bureautique, formation au système d'information ressources humaines, compétences en matière d'animation et de conduite de réunion, de gestion de paie, de gestion de projets). La seule préparation à l'obtention de certification mentionnée concerne le Bulats.

L'articulation de la formation avec la recherche tient, avant tout, à l'inclusion des formations concernées dans les perspectives scientifiques des laboratoires de recherche adéquats (Centre de droit des affaires et Institut de droit privé) et de l'école doctorale Droit et Science politique. Les étudiants sont souvent associés, au niveau M2, à l'organisation et à la tenue des événements de production et de diffusion de la culture scientifique. Certains parcours types de M2 contiennent une voie « recherche » (Parcours types DTE et DSTE).

Concernant la place du numérique et des innovations pédagogiques, les étudiants ont d'abord accès aux outils mis à leur disposition par l'Université Toulouse 1 Capitole. Chacun d'eux a ainsi accès à un environnement numérique de travail leur permettant d'accéder à de multiples services en ligne (notamment un espace de cours – Moodle). Ensuite, la formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est assurée, sous ses aspects spécifiques, par une formation aux outils de recherche documentaire. A l'évidence, lorsqu'une formation est accessible à distance, elle mobilise les outils numériques existants. La formation en présentiel comprend des modules dédiés aux nouvelles technologies (ex : valorisation et traitement de l'information). Plusieurs expériences pédagogiques et inclusives sont enfin mises en œuvre de manière plus ciblée (ex : application téléphonique de QCM « pour évaluer et challenger les apprenants » ; ateliers favorisant la recherche de solutions par les étudiants en intelligence collective, participation des M2 DTE au concours « Juridikthon » en vue de proposer des innovations organisationnelles juridiquement sécurisées).

La présence des langues étrangères dans les maquettes est réelle et diversifiée, dès la première année de master, avec un accès, sur les deux semestres, à des enseignements en anglais, en allemand, en italien ou en espagnol. En M2, outre des modules dédiés aux langues, certaines interventions sont assurées en anglais (parcours types DSTE et STE). Le parcours type DMSE donne lieu à une option de renforcement de l'enseignement de l'anglais, jugée plus pertinente que des enseignements en langue anglaise. Le parcours type

DSTE est naturellement ouvert sur une dimension européenne et internationale. Son inclusion dans le réseau européen Labor Studies offre la possibilité aux étudiants d'une mobilité internationale de formation. Plus généralement, toute mobilité étudiante, entrante ou sortante, fait l'objet d'un contrat d'étude. Le processus donne lieu à un accompagnement du Service commun des relations européennes et internationales, spécialement en vue de construction du projet individuel de mobilité.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée essentiellement d'enseignants-chercheurs titulaires (56 %), et de vacataires (37 %) dont certains sont fonctionnaires. Les fonctions et domaines de compétence des vacataires intervenants au sein des parcours de la mention ne sont toutefois pas précisés. La spécialisation progressive, recherchée au sein de la mention, passe par une place importante accordée aux professionnels dans le volume global des enseignements (pas d'évaluation chiffrée pour autant...). Cette forte implication est mise en œuvre en vue de développer des compétences dont les professionnels ont la maîtrise et l'expérience, et ce dans différents domaines d'activités en lien direct avec le droit du travail et la protection sociale (Ressources humaines, avocats spécialisés, inspecteur du travail, cadres de la sécurité sociale...).

Des réunions ont lieu mais elles ne font pas l'objet d'une planification ou d'une formalisation. Différents moments, associant le responsable administratif, donnent lieu à des échanges et des concertations au sein de l'équipe pédagogique (ex : sélection de l'entrée en M2, réunions de rentrée, jurys d'examen).

Les Conseils de perfectionnement n'existent pas. Il est prévu de les mettre en place, à terme, au niveau des mentions de master. Il n'existe pas non plus, formellement, de modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et, par voie de conséquence, aucune exploitation des données corrélatives.

Les modalités d'évaluation des étudiants de M1 et M2 sont déterminées par arrêtés, accessibles aux étudiants. Y figurent des modalités traditionnelles d'évaluation (écrit terminal, épreuves de contrôle continu, oraux dont les durées et coefficients sont systématiquement précisés). Les arrêtés en question, établis pour chacune des formations proposées par la mention, comportent des indications précises sur le fonctionnement des jurys d'examen. En outre, toutes les fiches de présentation des diplômes ainsi que les arrêtés relatifs aux examens, contiennent des informations précises sur les compétences que chaque étudiant doit acquérir. Ces compétences ne sont toutefois pas mises en relation avec chacun des enseignements dispensés (un travail collectif est en cours sur le sujet). Elles sont d'abord recherchées par l'apprentissage théorique, puis par des mises en pratique notamment grâce à des modules ou enseignements dédiés. A noter qu'un suivi particulier est assuré, autant d'un point de vue pédagogique qu'administratif, pour les étudiants en alternance. Le supplément au diplôme est fourni et est convenablement renseigné.

Les modalités d'admission et d'inscription sont décrites, pour chaque formation, au sein de la fiche descriptive. Les publics accueillis et les modalités de candidature, voire les accès de droit, y sont clairement mentionnés. La mise à niveau, à l'entrée dans la formation, n'est pas prévue en formation initiale. Pour la formation continue, cette évaluation existe et peut donner lieu à des « prescriptions de formation » qui devront se dérouler en amont de l'intégration à la formation convoitée par le candidat. Hormis la modalité de l'alternance qui donne lieu à un suivi individualisé de chaque alternant par un tuteur pédagogique et un maître d'apprentissage, le suivi des étudiants est assuré par l'équipe pédagogique sous la responsabilité d'un directeur de formation. Les formations accessibles à distance (M1, M2 DSTE et DMSE) font l'objet d'un système d'accompagnement par le biais de tutorat, forum et questionnaire d'auto-évaluation. La réorientation est envisageable avec conservation des crédits acquis.

L'établissement comprend un observatoire des formations et de l'insertion professionnelle qui suit l'insertion des diplômés. Le service de formation continue et apprentissage réalise une enquête annuelle sur l'insertion des demandeurs d'emploi et des apprentis diplômés de la formation.

Résultats constatés

Les chiffres mentionnés dans le dossier d'évaluation démontrent l'attractivité du master mention *Droit social*. En 2018, 207 personnes ont été inscrites en première année. Parmi elles, figuraient des étudiants de l'Université UT1 mais aussi des étudiants venant d'autres universités « qui sont à la recherche d'une formation réputée de master spécialisée en droit social qui puisse de surcroît déboucher sur des choix pluriels de parcours de master 2 ». En M2, le nombre d'inscrits est autour de 115 étudiants par année. Le détail des inscriptions figure dans le dossier. Ces données permettent de distinguer les cohortes d'étudiants inscrits selon le format d'enseignement ouvert (présentiel ou à distance). Les différents parcours-types de M2 attirent des candidatures en nombre important (le dossier fait mention de 977 candidatures pour l'année 2017). Il n'existe pas de données chiffrées, dans le dossier, concernant l'attractivité de la formation, du point de vue international.

Le taux de réussite est mentionné, pour chacun des diplômes de la mention. Ils sont excellents dans tous les parcours de M2 (100 %) sauf, en FOAD mais les résultats entre 62 et 96 % sont néanmoins remarquables pour ce format. En M1, les résultats des élèves en FOAD sont passés de 63 % à 39,5 % alors qu'en présentiel, ils sont de 96 %.

Les informations collectées sur le devenir des étudiants le sont dans le cadre des études menées, en particulier, par l'observatoire, mais sur l'intégralité des masters juridiques, ce qui n'est guère pertinent. Deux autres modalités de collecte d'information sont mentionnées : d'abord le devenir des alternants fait l'objet d'une évaluation particulière par le service de formation continue, validation des acquis et apprentissage (FCV2A), révélée sous la forme d'un rapport annexé au dossier pour 2016, 2017, 2018. Ensuite, des données empiriques, provenant des anciens étudiants de M2, sont récoltées grâce à un annuaire des anciens. Les chiffres liés à l'insertion professionnelle démontrent un taux d'emploi constant d'un très bon niveau autant à six mois, qu'à 18 puis 30 mois. La durée moyenne de la recherche d'emploi est évaluée à trois mois après l'obtention du diplôme, ce qui est remarquable. Le vecteur de l'alternance fait particulièrement ses preuves puisque plus de 30 % des alternants restent dans l'emploi occupé au titre de leur formation. Le taux de réponse aux enquêtes d'insertion professionnelle, autour de 40 % mais 50 % pour l'apprentissage met en exergue le fait que les répondants estiment majoritairement que leur insertion professionnelle s'est faite « très facilement ». Les domaines d'activités dans lesquels les étudiants sont finalement employés ne sont pas spécialement renseignés mais il apparaît tout de même que le secteur des ressources humaines est l'un des plus porteurs. Il ne ressort des informations fournies aucun manque d'adéquation entre la spécialité des diplômes obtenus et les emplois occupés par les diplômés. Quant aux statuts occupés par les diplômés, pour ce qui relève des données à trente mois, il s'agit majoritairement de salariés, en CDI, employés à un niveau cadre.

Bien que la majorité des diplômés recherchent une insertion professionnelle immédiate, certains privilégient tout de même la poursuite d'études. Il s'agit surtout, en ce cas, de préparer des examens professionnels ou des concours administratifs. Une minorité d'entre eux poursuit des études au sein d'un autre M2. On ne dispose pas de chiffre sur la poursuite en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Spécialisation progressive et diversifiée au sein de la mention et de ses différents parcours.
- Partenariats nombreux (même s'ils ne sont pas tous formalisés) et réseaux de professionnels et d'anciens étudiants actifs qui participent au dynamisme et à la dimension professionnelle de la formation.
- Insertion professionnelle rapide, spécialement pour les étudiants en alternance.

Principal point faible :

- Absence d'identification des compétences à acquérir dans chaque parcours.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit social* de l'Université de Toulouse 1 Capitole est une formation dynamique et professionnalisante. Le découpage du M2 en plusieurs parcours, déclinés sous des modes de formations différents, est adapté à la professionnalisation des étudiants. Les nombreux partenariats (même s'ils ne sont pas tous formalisés) et réseaux de professionnels et d'anciens étudiants actifs participent au dynamisme et à la dimension professionnelle de la formation. Il conviendrait de réfléchir aux outils d'évaluation et de perfectionnement de la formation, nécessaires à la performance globale et à l'attractivité, déjà manifeste, des parcours proposés. Cela devrait notamment passer par la mise en place d'un conseil de perfectionnement propre à la mention. Il conviendrait également de mieux cerner et mieux faire connaître les connaissances et les compétences à acquérir par les étudiants.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉTHIQUE

Établissements : Université Toulouse Jean-Jaurès ; Université Toulouse 1 Capitole ;
Université Toulouse III - Paul Sabatier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Éthique* parcours *Éthique du soin et recherche. philosophie, médecine, droit* est une formation pluridisciplinaire et multi-sites co-accréditée par les universités de Toulouse (les trois établissements – Toulouse 1 Capitole, Toulouse Jean-Jaurès et Toulouse III Paul Sabatier – participant à la formation, les cours sont dispensés sur les trois sites : campus du Capitole, du Mirail et de Rangueil) qui vise à développer chez les étudiants une capacité de réflexion, de diagnostic et d'intervention dans les domaines de l'éthique médicale, des pratiques de soin, et plus généralement des problèmes philosophiques et juridiques soulevés par le développement des capacités scientifiques et techniques d'intervention sur le vivant. Elle propose un parcours unique en deux ans à l'interface entre la philosophie, la médecine et le droit, avec pour principal objectif de croiser les savoirs, les pratiques et les méthodes issus de ces différentes disciplines autour d'un objet commun et transversal (tant sur le plan de la formation que des débouchés) qu'est l'éthique du soin. Délivrée en présentiel et à distance avec une périodicité d'une semaine par mois de manière à ce que des étudiants déjà en formation ou en exercice professionnel puissent suivre les enseignements, la formation comporte un total de 495 heures d'enseignement, auquel s'ajoute un stage d'observation sur le terrain d'une durée minimale de 25 heures, programmé en deuxième année de master (M2).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs et compétences visés par la formation sont clairement présentés, même si les contenus des enseignements permettant de les acquérir restent à ce stade insuffisamment détaillés. Parmi les éléments d'appréciation, on peut souligner plus particulièrement la pluridisciplinarité des contenus de formation, avec les apports pédagogiques des différentes disciplines (philosophie, médecine et droit) qui sont clairement identifiables parmi les enseignements proposés (avec toutefois un déséquilibre au profit des enseignements philosophiques et au détriment du droit). Cependant, il est parfois difficile de relier les compétences scientifiques attendues aux enseignements proposés, dans la mesure où il est par exemple difficile d'identifier dans la maquette actuelle des unités d'enseignement méthodologique spécifiquement orientées vers la recherche. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la finalité et la durée d'un stage d'observation de 25 heures qui correspond plus à une immersion professionnelle de niveau licence que de niveau master.

Les métiers possibles correspondent néanmoins aux débouchés réels des diplômés insérés et sont clairement présentés : responsable qualité, agent d'accréditation, médiateur, conseiller en communication (particulièrement en communication de crise), ou conseiller en certification, dans le domaine médical, au sein d'établissements privés ou bien de structures publiques.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Éthique* des universités de Toulouse est la seule formation de ce type proposée dans la région Occitanie, les autres formations similaires délivrées au niveau national dans cette mention sont identifiées et recensées (à l'exception du master *Éthique médicale* de Marseille et du master *Soin, éthique et santé* de Bordeaux).

En matière de recherche, la formation est officiellement adossée à trois unités de recherche labellisées équipes d'accueil, en lien avec les trois disciplines mobilisées (philosophie, médecine, droit), ce qui constitue un environnement enrichissant et diversifié pour les étudiants ; une majorité des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation sont rattachés à une de ces trois unités. D'une manière générale, l'articulation entre la formation et les équipes de recherche se concentre sur la participation occasionnelle des étudiants à des séminaires et autres événements scientifiques. Cependant, il est à noter l'organisation d'une journée d'étude annuelle par les étudiants de la promotion eux-mêmes sous la supervision des responsables de la formation, ce qui constitue un événement très positif, à la fois pour l'identité du master et le déploiement de ses enjeux scientifiques.

Par ailleurs, à l'exception du centre hospitalo-universitaire de Toulouse qui semble accueillir la majorité des stagiaires, l'environnement socio-économique est peu décrit. Ainsi, on peut regretter qu'un certain nombre de partenaires potentiels dont pourrait bénéficier la formation (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dédié à l'accueil des personnes en perte d'autonomie (EPHAD), cliniques privées, comités d'éthique biomédicale, etc.) ne soient pas sollicités.

Enfin, les liens à l'international sont pour l'essentiel ceux avec les professeurs invités par les équipes de recherche. Malgré la proximité géographique et les liens universitaires privilégiés avec des établissements espagnols/catalans, aucune coopération internationale n'est affichée, ce qui pourtant faciliterait les mobilités étudiantes entrantes ou sortantes, encore peu nombreuses.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est relativement classique avec une orientation progressive vers la recherche qui se traduit par une concentration des enseignements sur les trois premiers semestres et un quatrième semestre dédié au stage d'observation obligatoire et surtout à la rédaction du mémoire. Le master ne propose pas de cours en commun avec d'autres formations de même niveau délivrées au sein des établissements concernés, mais le suivi de cours optionnels semble possible en remplacement des enseignements linguistiques. Cette dernière disposition peut interroger, à tout le moins, étant donné l'importance de la maîtrise des langues étrangères en vue d'une professionnalisation effective dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Les modalités d'enseignement mises en place sont relativement originales avec, d'une part, la possibilité de suivre les cours à distance, et d'autre part, une périodicité d'enseignement d'une semaine par mois, de manière à favoriser la participation des étudiants déjà en formation (en particulier des disciplines médicales et paramédicales) ou en exercice professionnel. Les démarches en validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis professionnels (VAP) sont néanmoins peu décrites, et il s'agit pour l'essentiel de professionnels en activité. Il faut toutefois souligner qu'à l'exception du stage d'observation, les éléments de professionnalisation de la formation ne sont pas décrits dans le dossier : à titre d'exemple, l'intervention de professionnels du domaine (juristes, éthiciens, etc.) n'est pas renseignée. Par ailleurs, la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est pas toujours en adéquation avec les éléments qui sont présentés dans le dossier.

Les activités de recherche sont bien présentes, suivies et évaluées dans le cadre de la formation. Les modalités d'encadrement du mémoire ont fait l'objet d'évolutions récentes à la suite d'une évaluation critique de la part des étudiants. On peut néanmoins regretter que leur articulation avec le stage d'observation soit peu lisible. Par ailleurs, si la recherche semble bien présente tout au long de la formation, il est dommage que les enseignements de méthodologie, et de pratique de la recherche, ne puissent être clairement identifiés dans la maquette de formation.

Enfin, l'utilisation du numérique se traduit par un *blog* d'information et de mise à disposition de documents rédigés pour ou par les étudiants. Un projet de « MOOC » est mentionné par les responsables de la formation, mais les éléments sur ce point relevant de l'enseignement à distance ne sont pas présentés si ce n'est la prévision de session de regroupement en ligne plus nombreuses que les deux sessions en présentiel existantes aujourd'hui. L'internationalisation de la formation se résume à l'enseignement de l'anglais ou de l'allemand

philosophique, proposé au cours des trois premiers semestres de formation.

La mobilité des étudiants (entrante ou sortante) est faible et de nouvelles perspectives en la matière ne sont pas évoquées par l'équipe.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien répartie sur les différentes composantes disciplinaires (philosophie, médecine, droit) avec trois co-responsables issus des trois universités, mais elle semble témoigner néanmoins d'un certain déséquilibre - peut-être nécessaire en termes d'organisation effective et de pilotage - en faveur de la philosophie et au détriment du droit. Les enseignants-chercheurs (peu nombreux et majoritairement philosophes ou praticiens hospitaliers) qui composent l'équipe pédagogique assurent près de la moitié des heures d'enseignement, ce qui constitue un point positif pour le suivi et l'accompagnement des étudiants tout au long de la formation. On peut toutefois s'interroger sur la contribution d'éventuels intervenants extérieurs dont l'activité précise n'est pas décrite pour l'autre moitié des cours.

D'une manière générale, les responsabilités pédagogiques sont bien renseignées avec une équipe pédagogique qui se réunit quatre fois par an. Un conseil de perfectionnement auquel des étudiants et une personnalité extérieure sont associés est en place et se réunit chaque année, mais aucun compte-rendu n'est fourni. En revanche, l'évaluation des enseignements par les étudiants est effective sous la forme d'enquêtes réalisées auprès des étudiants dont les résultats sont pris en compte pour l'amélioration de la formation. Les modalités de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance des étudiants. La présentation de la mention permet de comprendre les compétences mises en valeur dans la formation. Cependant, le supplément au diplôme est annoncé mais non fourni, et on ignore en l'état les modalités de suivi et de validation des compétences visées.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont relativement modestes (en moyenne 10 à 20 étudiants en M1 pour 27 places disponibles - neuf étudiants maximum par établissement, 10 à 15 étudiant en M2), avec une baisse des effectifs observée depuis deux ans qui mériterait sans doute une analyse plus approfondie. Le taux de sélection (environ 68 % selon les responsables de la formation) n'est pas très élevé sans être pour autant critique, ce qui suggère que l'attractivité de la formation peut sans doute être améliorée.

Les taux de réussite sont très satisfaisants en M1 et M2 (respectivement 100 % et 80 %), mais sont probablement obtenus au détriment d'un taux d'abandon qui reste relativement élevé (de 20 à 45 %), notamment en M2. Le devenir des diplômés (poursuite d'études ou occupation d'emplois) est partiellement documenté grâce aux enquêtes réalisées par l'Observatoire de l'établissement. On sait qu'une partie des étudiants est déjà insérée dans le milieu professionnel tandis que l'autre relève de la formation initiale, sans avoir d'indication plus précise sur la répartition.

Le taux d'insertion à 30 mois des diplômés (82 %) est relativement bon, même si moins de la moitié de ces derniers déclare occuper un emploi en lien avec la spécialité. Mais le dossier ne présente pas d'analyse des causes de l'écart apparent entre la formation suivie et certains emplois occupés, afin de mieux comprendre ce phénomène et le cas échéant de proposer des mesures correctrices. La poursuite en doctorat est possible dans les domaines de l'épistémologie, de l'éthique médicale et des problématiques bio-juridiques et bio-politiques, mais seul un faible nombre d'étudiants choisit cette voie.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation multi-site, originale et cohérente dans son déploiement.
- Une approche clairement pluridisciplinaire et relativement bien équilibrée entre ses composantes philosophiques, médicales et juridiques.
- Un conseil de perfectionnement installé et actif.

Principaux points faibles :

- Une formation dont l'attractivité est à stabiliser et à améliorer pour les prochaines années.
- Une internationalisation de la formation à accroître.
- Des enjeux de professionnalisation de la formation qui restent à développer plus précisément

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Éthique parcours Éthique du soin et recherche. Philosophie, médecine, droit* des universités Toulouse 1 Capitole, Toulouse Jean-Jaurès et Toulouse III Paul Sabatier est une formation pluridisciplinaire de qualité en éthique médicale. Si l'équipe pédagogique a su permettre à des étudiants en double formation (en particulier des disciplines médicales et paramédicales) ou en situation d'exercice professionnel, de suivre la formation, son modèle et son attractivité demandent sans doute à être améliorés dans les prochaines années. Dans cette perspective, renforcer la professionnalisation de la formation et l'orienter vers un complément de formation pour des professionnels (développer la formation continue serait une piste), notamment à travers le suivi et la validation des compétences, et prendre en compte les résultats des enquêtes sur le devenir des diplômés pourrait s'avérer particulièrement pertinent et utile pour l'avenir de la formation. L'accroissement de l'internationalisation pourrait également être en enjeu des prochaines années en vue de l'amélioration de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Histoire du droit et des institutions* de l'Université Toulouse 1 Capitole est une formation sur deux ans destinée à former des chercheurs et des professionnels dotés de compétences méthodologiques et de connaissances en histoire du droit. Elle est organisée en un parcours unique, à vocation recherche en deuxième année de master (M2). Ses enseignements sont dispensés en présentiel à la Faculté de droit de l'Université et au sein des locaux de la bibliothèque d'histoire du droit Germain Sicard, occupés également par le Centre toulousain d'histoire du droit et des idées politiques (CTHDIP). Au niveau M1, la formation s'insère dans le cadre général des dispositions développées à l'université à propos de la « Formation tout au long de sa vie » (FTLV) et il est envisagé de proposer un accès à la formation à distance. Au niveau du M2, il est possible de la réaliser en deux ans.

ANALYSE

Finalité
<p>Les finalités pédagogiques de la formation sont classiques au regard des objectifs habituels des masters en histoire du droit. Elles relèvent d'un enseignement disciplinaire généraliste en histoire du droit et d'une formation méthodologique, incluant la dimension d'accès et d'exploitation des sources.</p> <p>Les finalités professionnelles exposées sont cohérentes au regard des connaissances et compétences acquises. L'accent est évidemment mis sur la finalité recherche de la formation, au stade de la deuxième année du master. Néanmoins, la formation méthodologique et les connaissances générales acquises ouvrent la voie d'une poursuite d'études ou d'examens professionnels.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement généraliste de la formation lui confère une certaine originalité, par rapport aux formations d'histoire du droit spécialisées ou à celles destinées à offrir principalement une culture juridique générale à dominante historique. Unique à l'échelle régionale, elle dispose d'une attractivité au-delà de l'université de Toulouse, du moins en M2.</p>

La formation s'appuie largement sur le CTHDIP, dont elle a vocation à servir de vivier pour de jeunes chercheurs. Cela se traduit par une implication des membres de l'unité de recherche dans la formation et dans les thématiques enseignées, ainsi que par diverses initiatives visant à impliquer les étudiants dans les activités de recherches (en M2) : semaine internationale, conférences doctorales et séminaires d'études. Les relations avec les partenaires non académiques se traduisent surtout avec les Archives municipales de Toulouse (notamment le dépouillement d'un fonds criminel) et les Archives départementales, dont certains membres interviennent dans la formation. En outre, un partenariat existe avec le Comité régional d'histoire de la sécurité sociale.

Sur le plan international, en plus d'orienter certains modules vers des thématiques d'étude à dimension européenne, la formation a mis en place une semaine internationale au niveau du M2, destinée à regrouper les conférences et séminaires d'enseignants-chercheurs invités (20 heures d'enseignement). Les activités du centre de recherche, ouvertes aux étudiants du master, permettent de prolonger cette initiation.

Organisation pédagogique

Le programme de formation permet une spécialisation progressive des étudiants entre les deux années de master, en passant d'un enseignement à dominante historique à un enseignement exclusivement dirigé vers l'histoire du droit en M2. Néanmoins, le programme laisse une faible place aux enseignements de droit positif en M1, avec seulement trois cours de 33h sur l'ensemble de l'année, sans réel choix laissé aux étudiants en dépit de la richesse de l'offre de la faculté. Cela résulte sans doute d'un choix de ne pas faire de la formation une formation de culture juridique générale, mais affecte peut-être son attractivité. Le M2 étant composé d'un seul parcours recherche, les différents séminaires sont tournés vers la transmission des compétences méthodologiques, notamment par la rédaction d'un mémoire de recherche (mais pas en M1). Peut-être serait-il appréciable, dans un souci de cohérence, de faire basculer au semestre 3 du master l'unité à dimension méthodologique (UE 3) dans la mesure où les séminaires proposés semblent utiles à l'étudiant dès son entrée en M2 ; ce qui entrainerait alors, par exemple, le passage au semestre 2 de l'actuelle UE 1 pour maintenir un équilibre entre les deux semestres.

Si les stages sont possibles, ils ne sont pas systématiques. Il n'est pas fait mention de stages réalisés au sein de l'unité de recherche à laquelle la formation est adossée.

Les modalités d'enseignement sont classiques et reposent sur un enseignement présentiel. L'usage du numérique demeure classique (Moodle).

La formation est adaptée aux étudiants ayant des contraintes particulières.

Les échanges d'étudiants (mobilité entrante ou sortante) sont possibles, mais ils ne font pas l'objet d'un programme systématique.

Pilotage

L'équipe pédagogique de la formation est principalement composée d'enseignants-chercheurs de l'Université de Toulouse - sept professeurs, un maître de conférences, un ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche) - membres du centre de recherche en histoire du droit (auxquels s'ajoutent les enseignants-chercheurs dispensant quelques enseignements de droit positif en M1). Plusieurs intervenants extérieurs (deux en deuxième année, un en première année) sont des professionnels exerçant au sein des Archives municipales ou départementales. Les enseignements qui leur sont attribués paraissent pertinents et en lien direct avec leurs spécialités et les compétences attendues des étudiants. Les réunions de l'équipe pédagogique sont régulières et nombreuses. Le conseil de perfectionnement comprend les membres de l'équipe pédagogique et un représentant étudiant (dans le M2). Il se réunit suivant des modalités non renseignées. On peut noter l'absence de membre extérieur à l'équipe pédagogique.

Une évaluation des enseignements est mise en place à la fin de l'année universitaire, laquelle a conduit à

plusieurs ajustements dans l'organisation pédagogique de la formation. Les modalités de contrôle d'acquisition des connaissances sont précisées et dépendent de l'année de formation. En première année de master (M1), la formation adopte les modalités communes à l'ensemble des M1 de la faculté (sans plus de précision) ; en M2, des modalités originales et pertinentes permettent d'apprécier les connaissances de manière transversale, notamment dans le cadre d'une épreuve de grand oral. Le suivi de l'acquisition des compétences apparaît comme une réelle préoccupation de la formation.

Un même constat peut être fait pour l'évolution des effectifs (sachant que le M1 n'a que trois ans d'existence), l'équipe pédagogique optant pour un recrutement ouvertement qualitatif en M2. Concernant le devenir des diplômés, des enquêtes ont été menées par l'université en 2015, 2016 et 2017 (pour les cohortes 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015) sur l'ensemble des diplômés des masters juridiques. Outre qu'il serait appréciable de renouveler ce type d'enquête au plus tôt sur la base de données plus récentes, aucune information n'est donnée sur le suivi spécifique des diplômés du master *Histoire du droit et des institutions*, l'équipe pédagogique n'ayant qu'une « connaissance informelle » de leur devenir professionnel.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont stables en première année de master, sur ses trois premières années d'existence, autour de douze étudiants par an. Cet effectif est assez similaire en deuxième année, encore qu'une variation plus importante existe (jusqu'à 25 étudiants en 2016/2017), sans doute liée aux candidatures d'étudiants extérieurs à l'université (nombre total moyen de candidatures : environ 40).

L'appréciation du taux de réussite, sur des effectifs aussi réduits, est incertaine, mais il paraît globalement aléatoire. Si le taux de réussite du M1 est satisfaisant, celui du M2 apparaît nettement faible (41,7 % en 2017/2018) sans qu'il soit fourni d'explication à cela.

Les objectifs professionnels visés par la formation sont bien identifiés. En revanche, les résultats de l'enquête sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle ne permettent pas d'identifier les étudiants de la formation parmi l'ensemble des étudiants de la cohorte des étudiants en master droit. Le dossier indique qu'environ deux à trois étudiants poursuivent des études doctorales (sans précision sur leur financement) - ce qui est satisfaisant au regard de la cohorte - et que deux à trois autres entament un autre master en droit ou en histoire.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Cohérence de la formation disciplinaire et méthodologique en histoire du droit.
- Interaction fructueuse entre l'équipe pédagogique et l'unité de recherche.

Principal point faible :

- Ouverture limitée à d'autres disciplines en M1 (qui concourt à une attractivité réduite).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Histoire du droit et des institutions* est une formation identifiée et reconnue. Ses finalités sont bien définies et les débouchés professionnels cohérents, particulièrement au regard du parcours recherche du M2. La poursuite des étudiants en doctorat apparaît satisfaisante compte tenu des effectifs (20 % environ des étudiants de M2).

Le choix d'ouvrir une année de M1 très peu mutualisée poursuit l'ambition de former des étudiants aux exigences méthodologiques (recueil et traitement des sources) propres à la discipline. Il affecte sans doute l'attractivité de la formation et limite les passerelles entre les formations juridiques de masters, d'autant que les options proposées restent limitées (trois cours magistraux sans choix) et que l'implication des étudiants dans les activités de recherche demeure réduite à ce niveau. Une augmentation du nombre de modules de droit positif pourrait s'avérer bénéfique parmi les options au choix de l'étudiant. En outre, afin d'accroître l'attractivité de la formation, il paraît envisageable de proposer de manière plus importante des mobilités internationales et de développer la pratique des stages, notamment au sein de l'unité de recherche à laquelle le master est adossé. Enfin, il serait opportun de disposer de statistiques plus précises sur le devenir des diplômés de la mention.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Toulouse, le 25 mars 2020

Direction Générale des Services

Réf. : CM/JBH/JJP EF
Tél. : 05 61 63 38 59
Courriel : direction.generale@ut-capitole.fr

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole,
à

Madame la Présidente du HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

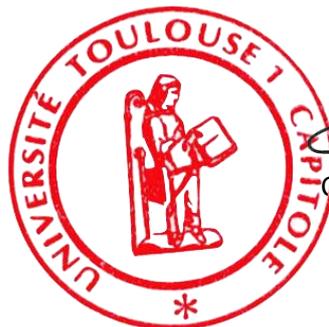
Objet : Observations relatives aux rapports d'évaluation des champs de formation de l'Université Toulouse 1 Capitole

Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance du contenu des rapports du HCERES sur les champs et mentions de formation de l'établissement, nous formulons les observations telles que précisées en annexe.

Nous remercions le comité pour son travail et ses recommandations dont il sera tenu compte.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.



La Présidente,


Corinne MASCALA

ANNEXE 1 : Champ Administration et Communication

Responsable de champ : Francis Querol – Doyen de la Faculté d'Administration et Communication

Les observations portent sur la Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien.

1/ Il est reproché à la L3 de ne pas s'ouvrir suffisamment à l'alternance et à l'apprentissage. Or cette licence n'est ouverte qu'à l'alternance et à l'apprentissage.

2/ La place de cette formation au sein de la mention administration et communication. Deux éléments plaident en faveur du rattachement de cette formation à la mention. Tout d'abord, la licence pro s'intitule bien "administration" et "gestion des entreprises du paysage". Or le terme d'administration relève entièrement de notre mention "Administration et Communication. Même si le diplôme vise un public et une activité particuliers (entreprises du paysage). Du reste ce rattachement avait été souligné et justifié lors de la précédente évaluation. Ensuite, l'intitulé du diplôme a été modifié avec l'ajout du terme d'"administration" pour coller davantage à la mention.

3/ Le suivi des étudiants est sans doute un point faible qui devra être amélioré tout en sachant que cette responsabilité échoit à l'OVE et que le suivi est plus particulièrement le fait du partenaire.

ANNEXE 2 : Champ Droit

Responsable de champ : Philippe Nelidoff – Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

1-Après avoir pris connaissance des observations de l'HCERES sur le dossier autoévaluation, je constate avec satisfaction que les efforts que nous faisons pour bien équilibrer notre investissement entre le cycle Licence et le cycle Master ont bien été relevés, de même que la diversification de notre offre de formation et notre souci d'ouverture internationale qui se manifeste notamment par le développement de l'Ecole Européenne de Droit depuis 2014 et l'importance de la mention fusionnée droit international et droit européen.

2-En ce qui concerne le pilotage de nos formations, les conseils de perfectionnement sont aujourd'hui en place dans toutes les formations : un pour les Licences et un par mention de Master réunissant les responsables pédagogiques, des gestionnaires de scolarité, des étudiants et des représentants du monde socio-économique.

La réforme en cours de la procédure d'admission en Master nous a conduit à mettre en place des commissions pédagogiques pour chacune de nos 16 mentions de Master réunissant notamment les directeurs de M2. Des passerelles sont prévues entre les parcours de mention de Master. Un effort de structuration est également à l'ordre du jour, en particulier dans les deux mentions les plus fournies : « droit des affaires » avec le projet d'une Ecole de l'entreprise et dans la mention « droit international et droit européen » dont l'un des co-directeurs est désormais le directeur de l'Ecole européenne de droit.

L'évaluation des formations par les étudiants est en cours également, sous une forme dématérialisée, tant en L3 que pour la Licence professionnelle.

3-L'apprentissage des langues vivantes est renforcé en Licence avec une formation auto-guidée en L1 pour l'anglais et l'espagnol, en présentiel pour l'allemand et l'italien. Deux cours de droit en anglais sont créés dans le cadre de la réforme de la Licence. C'est en Master que l'effort devra être poursuivi.

4-Une plus grande utilisation du numérique est en cours avec la création de cours en ligne ouvrant à bonification en Licence, l'utilisation des plateformes Voltaire et Cogitest en L1, la mise en place d'une formation aux compétences informationnelles, en large partie dématérialisée, en Licence (avec crédits). La période actuelle de confinement nous incite également à réviser nos pratiques, avec une plus grande utilisation de la plateforme Moodle et les visio-conférences pour les cours et les TD ainsi que nos formations juridiques en FOAD. Le caractère pionnier rappelé est en mettre en relation avec l'Université Numérique Juridique Française où notre Université a été historiquement très présente.

5-Le suivi des diplômés est assuré par le niveau central. La création récente (2017) du réseau Alumni nous permettra d'aller plus loin.

6-Le faible taux de résultats dans le M2 droit fiscal (en formation continue) s'explique par le fait que certains étudiants sont inscrits sur deux ans.

ANNEXE 3 : Champ Économie

Responsable de champ : Stéphane Gregoir – Directeur de l'École d'Économie de Toulouse - TSE

Quatre principaux points faibles ont été soulevés dans le rapport d'évaluation du champ de formation « Économie ». Nous apportons une information complémentaire pour en permettre une meilleure appréciation en les considérant successivement. Des réponses circonstanciées ont été faites dans le cadre adéquat pour les autres remarques faites dans les rapports d'évaluations des formations en licence et en master.

1. « Une absence des étudiants dans les conseils de perfectionnement. »

L'article L611-2 du Code de l'éducation stipule « Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement.[...] ». L'article 5 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, apporte un éclairage sur les missions et la composition de ces conseils. Il stipule

« Art. 5. – Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socio-professionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.[...] ».

D'une part, dans la mesure où les étudiants sont consultés par voie d'enquête, que leurs représentants par année et programme participent à des réunions semestrielles consacrées à l'évaluation des enseignements, les modalités pédagogiques et le contenu et l'articulation des enseignements, il nous semble que l'avis des étudiants est pris en compte. Nous veillons chaque année à communiquer auprès des étudiants sur les améliorations qui ont été mises en œuvre suite à leurs commentaires et évaluations. D'autre part, pour garantir une efficacité de fonctionnement des Conseils de perfectionnement, il a été retenu une composition des Conseils de perfectionnement plus légère que celle contenue dans l'arrêté du 22 janvier 2014. Ils se composent d'enseignants intervenant dans la formation, des responsables pédagogiques du programme, de représentants des personnels gestionnaires du programme, de membres de la direction de l'école et des représentants du monde académique international et du monde professionnel. Parmi ceux-ci, nous sollicitons pour les programmes de Master de jeunes diplômés qui ont une connaissance encore fraîche des enseignements dispensés et une première expérience de ce que ces derniers ont pu apporter de manière concrète dans leurs activités et des manques qu'il faut corriger. Ces retours nous semblent et se sont prouvés être pertinents et informatifs et complètent ce qui a déjà été discuté lors des réunions semestrielles avec les représentants des étudiants. Pour les Conseils de perfectionnement des Licences, nous envisageons d'y faire siéger les étudiants de M1 ou M2 précédemment délégués en Licence de manière à bénéficier de leur retour sur le caractère approprié de la préparation des élèves de Licence pour réussir en Master.

2. « Une qualité de l'insertion professionnelle qui ne concerne pas l'ensemble du champ car problématique pour le parcours Environmental and Natural Resources Economics du master Économie. »

Le rapport d'auto-évaluation a été rédigé au niveau des mentions et non des parcours. Les dernières informations (enquête à six mois) relatives à l'insertion professionnelle des différents parcours de la mention « économie » n'étaient pas fournies aux évaluateurs. Ils disposaient des informations à 30 mois et ont pu construire quelques statistiques sur l'insertion professionnelle des promotions anciennes. Le parcours « Environmental and Natural Resources Economics » a été repensé en particulier grâce aux travaux de son Comité de perfectionnement et doit encore connaître quelques évolutions. Néanmoins, si l'on se réfère à

l'enquête à six mois de la promotion 2018 (dernière disponible), le taux d'emploi à six mois est de 80%, légèrement inférieur au taux moyen de la promotion (91%), mais sensiblement supérieur à ce qui a pu être calculé sur le faible échantillon de répondants de l'enquête à 30 mois pour ce programme.

3. « Un taux de réussite non satisfaisant pour l'ensemble du champ du fait de sa faiblesse pour le parcours de formation à distance du master Économétrie, statistiques. »

Les données dont nous disposons donnent sur les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour les formations en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) des taux de réussite de 60% à 70% et des taux en moyenne similaires hors AUF. Le parcours de formation à distance est un parcours en deux ans. Une confusion est possible entre la catégorie des redoublants et celles des personnes qui commencent leur seconde année. Par ailleurs, le parcours de formation à distance du master « Économétrie, statistiques » est ouvert à des personnes en reprise d'étude, en emploi et/ou résidant à l'étranger en pays francophone. Même si le niveau académique des inscrits est analysé avec soin et la sélection qui en résulte, peut être exigeante, les personnes en emploi rencontrent souvent des difficultés matérielles à mener à bien leur formation longue et exigeante en parallèle de leur activité professionnelle. Des abandons sont observés chaque année.

4. « Une attractivité entachée par la baisse récente des effectifs du parcours international du master Économie. »

L'école a bénéficié d'un financement exceptionnel dans le cadre d'un IDEFI du PIA1. Cet IDEFI a permis de mettre en place un ensemble d'innovations pédagogiques (serious games, outils numériques, ...), un accompagnement plus individualisé des étudiants, une préparation à l'insertion professionnelle, ... Cela se matérialise par plusieurs emplois de nature pédagogique ou au sein d'un service de relations entreprises. Ce programme IDEFI apportait un financement limité dans le temps. La pérennisation de ces services demandait de générer des ressources nouvelles. Il a été décidé de mettre en place des parcours internationaux payants dans le cadre des articles 719-181 et suivants du Code de l'éducation. Les élèves déjà présents dans l'école au moment de la mise en place de ces parcours ont pu y avoir gratuitement accès. Les fluctuations à la baisse des effectifs des parcours internationaux sont donc liées au fait qu'une population a pu en bénéficier gratuitement. L'école a mis en place une stratégie de communication à destination des élèves étrangers pour faire connaître son offre de formation en masters professionnels. La formation à destination d'une carrière académique était déjà connue et bénéficiait de la notoriété internationale de l'équipe de recherche TSE.

ANNEXE 4 : Champ Gestion

Responsable de champ : Hervé Penan – Directeur de l'Ecole de Management de Toulouse - TSM

Point d'attention 1

« Il apparaît prioritaire de renforcer le volume horaire des enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans les maquettes, en particulièrement en Licences Professionnelles... »

Avec un effectif total de 20 Professeurs des universités et de 22 Maîtres de conférences, pour « *une offre de formation riche et équilibrée* », répondant à une demande sociale forte, le renforcement du nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans les formations du Champ Gestion est effectivement nécessaire. Ce point d'attention fait suite et reprend en cohérence le principal point d'attention formulé par le comité HCERES de notre laboratoire en novembre 2019. Celui-ci souligne que « *les résultats remarquables positionnent TSM-R comme une unité de référence en Sciences de Gestion en France, ... et que ... les tutelles devraient être interpellées sur la quantité de travail qu'abattent aujourd'hui collectivement les membres de TSM sur autant de fronts différents (formation, recherche et valorisation de la recherche) ... la soutenabilité du niveau d'activité de certains membres est particulièrement interrogée et seules des mesures fortes en soutien à TSM seraient susceptibles de garantir la pérennité des excellents résultats obtenus* ».

A court terme, nous répondons à une situation tendue par le déploiement de pratiques pédagogiques innovantes, le rééquilibrage des charges de service des équipes pédagogiques et le recours aux heures complémentaires dans les limites des plafonds autorisés. A moyen terme, le maintien de la qualité de l'offre de formation du champ Gestion, est effectivement conditionné à la création de postes d'enseignants-chercheurs en section 06, celle-ci relevant d'une politique nationale et d'arbitrages locaux.

Les licences professionnelles sont par définition des programmes très opérationnels destinés à préparer l'insertion professionnelle des étudiants. Ces programmes sont délivrés en alternance, importance est donnée aux enseignements dispensés par les intervenants professionnels et au rôle des tuteurs en entreprise. En fonction des moyens supplémentaires alloués, nous renforcerons la supervision académique et la qualité pédagogique des licences professionnelles qui « *répondent aux besoins du tissu économique du territoire* ».

Point d'attention 2

« Les indicateurs permettent de conclure de manière claire sur une très bonne et rapide insertion professionnelle » en revanche, « *... la dimension qualitative des enquêtes d'insertion devrait être améliorée.* »

Conformément aux exigences de notre tutelle, l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'université réalise un suivi des diplômés à 30 mois. Du fait de sa périodicité (trop longue) et des biais de réponses (représentativité des répondants), ce travail ne permet pas de mener une analyse qualitative pertinente de l'insertion professionnelle de nos diplômés. Des questionnaires spécifiques propres à TSM, générés par formations pour des suivis détaillés à 3, 6 et 9 mois complètent le dispositif. Ils comprennent pour l'essentiel des données quantitatives (taux d'insertion avant la fin du stage de master, type de contrat, niveaux de rémunération). Le service Qualité de TSM proposera un questionnaire enrichi en données qualitatives (catégories de postes, niveaux de responsabilité, mobilité professionnelle, création d'entreprises) afin d'être en mesure de proposer une analyse plus précise des métiers et des évolutions de carrières de nos diplômés.

Point d'attention 3

« Pour les étudiants en master, une meilleure lecture des possibilités de poursuite d'études vers des parcours recherche serait bénéfique, ... un manque d'information et de lisibilité sur les parcours recherche » est relevé.

La formation à la recherche commence dès la première année de chaque Master où un cours d'introduction à la recherche est proposé à tous les étudiants. Ce choix pédagogique permet à des étudiants soigneusement sélectionnés et soutenus, d'être orientés vers les parcours recherche le plus tôt possible dans leur formation. Une réflexion est en cours pour sensibiliser les étudiants de TSM à la recherche dès la troisième année de la licence de gestion.

Nous avons mené une réforme de la formation à et par la recherche en 2016, celle-ci a conduit à une restructuration de l'école doctorale sur le modèle international, soit deux années de formation suivies de trois années exclusivement dédiées aux activités de recherche. Les parcours recherche de chaque mention de

master (comptabilité-contrôle, finance, gestion des ressources humaines, marketing, management stratégique) sont ainsi intégrés au sein de l'école doctorale, leurs enseignements sont en grande partie mutualisés, ils composent de fait la première année du programme doctoral en sciences de gestion. L'organisation pédagogique des parcours recherche a été présentée dans le détail dans le document d'autoévaluation de l'école doctorale (ED 478). Les étudiants qui valident la première année du programme doctoral sont diplômés d'un master parcours recherche et peuvent poursuivre leur formation doctorale. Lorsque les prédispositions d'un étudiant à la recherche et ses compétences ne sont pas avérées, possibilité lui ait donnée de réaliser un stage en entreprise. Celui-ci étudiants n'est pas autorisé à poursuivre en doctorat. Il peut se prévaloir de la mention du diplôme et envisager d'autres trajectoires professionnelles.

Ce point d'attention vient en écho des remarques du comité HCERES ayant évalué notre programme doctoral en janvier 2020. Celui-ci met en avant dans sa restitution « *l'excellence du programme doctoral avec une exigence de qualité élevée, ... l'intérêt de l'intégration des parcours recherche des masters dans l'école doctorale, ... les résultats remarquables obtenus en termes de publications et de distinctions académiques des doctorants* ». Le programme doctoral intégrant les parcours recherche des mentions de masters a été audité par l'EFMD en mars dernier pour l'obtention de l'accréditation EPAS.

ANNEXE 5 : Champ Informatique

Responsable de champ : Gilles Zurfluh – Directeur de l'UFR Informatique

Aucune observation

ANNEXE 6 : Champ Science politique

Responsable de champ : Philippe Nelidoff – Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

J'ai pris connaissance des observations de l'HCERES relatives au Champ Science politique.

Ce champ, réduit pour notre Université à un Master unique et une Licence 3 Droit et Science politique reste investi par notre Faculté qui est une Faculté de Droit et Science politique. Nous pensons qu'il y a, en effet, place pour des formations qui articulent le droit public et la science politique, alors même que l'IEP propose de nombreuses formations en science politique, avec une complémentarité entre nos deux établissements.

Les formations du champ Science politique s'adressent, en effet, à des étudiants qui ne font pas l'objet du même type de sélection que pour l'entrée à l'IEP, présentent un intérêt social indéniable et s'inscrivent dans un créneau spécifique qui est celui des métiers de la défense et de la sécurité qui permet, aujourd'hui de nombreux débouchés professionnels, tant au plan interne qu'international.

Elles font l'objet d'une forte attractivité et sont proposées en formation classique et en FOAD.

Le principal problème soulevé, à très juste titre, par l'HCERES, réside dans le petit nombre d'enseignants-chercheurs (2 Maitres de conférences et un Professeur de sociologie venant de la Science politique), alors qu'il a été dit par le Président du Comité de visite qu'il faudrait atteindre normalement un pourcentage de 5% par rapport aux 143 enseignants-chercheurs relevant des sections 1 à 4 du CNU, soit un déficit d'environ 4 postes statutaires.

Il nous faut donc espérer que ce déficit pourra être comblé dans un proche avenir. Dans l'attente de cette amélioration qui est indispensable pour assurer la pérennité de ce champ, nous avons recours à des postes d'ATER et de vacataires et pouvons compter sur le fort investissement de nos collègues juristes.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec nos collègues de l'IEP pour parvenir à des mutualisations et à une collaboration accrue.

Le Conseil de perfectionnement de la Mention science politique a été mis en place fin 2019.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)